

## UNDAF HAITI

Version 26/04/01

# PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE

## 1. Justification, principes et processus d'élaboration du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) en Haïti

### 1.1. CADRE INSTITUTIONNEL

L'UNDAF (United Nations Development Assistance Framework) en Haïti s'inscrit dans le cadre du programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies lancé en 1997 par le Secrétaire Général Kofi Annan, et constitue une étape décisive d'un processus de planification à long terme pour le pays tel que souhaité par le Gouvernement haïtien et par le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) dans sa résolution 1999/11 du 27 juillet 1999. Cette résolution demandait au Secrétaire Général de prendre les mesures nécessaires, en consultation avec le Gouvernement et en s'appuyant sur la présence des Nations Unies en Haïti, pour développer de manière prioritaire une stratégie à long terme et un programme d'appui pour Haïti dans des domaines tels que l'éducation, la consolidation de la paix, l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale, l'emploi productif et le développement humain durable. Cette résolution recommandait également que le programme d'appui à long terme prenne en compte la question du renforcement des capacités des institutions Gouvernementales dans les secteurs de la gouvernance, la promotion des droits de l'homme, l'administration de la justice, le système électoral, la formation de la police et d'autres volets du développement économique et social.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, le Système des Nations Unies (SNU) a coopéré avec le Gouvernement et l'ensemble des partenaires du développement, à l'élaboration du Bilan Commun de Pays (BCP), qui a été publié en octobre 2000. Sur la base des analyses et recommandations du BCP, deux exercices de planification stratégique et de programmation ont été enclenchés, qui contribuent à la mise en œuvre de la résolution de l'ECOSOC, à savoir :

- Au niveau des agences des Nations Unies : la mise en route en septembre 2000 du processus d'élaboration du Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF), qui couvre les domaines ciblés par la résolution de l'ECOSOC ; l'exercice a impliqué non seulement les Fonds et Programmes du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GDNU) représentés en Haïti mais également les agences spécialisées présentes dans le pays dans le cadre du Système du Coordinateur Résident.
- Au niveau du Gouvernement haïtien : le lancement fin 2000, de la formulation d'un Cadre Stratégique de Développement.

L'exercice UNDAF s'inscrit dans un contexte politique, économique et social difficile, caractérisé notamment par une division croissante de la classe politique suite aux élections locales, municipales et législatives de mai-juillet 2000, et par un refroidissement des relations entre le Gouvernement et certains de ses partenaires internationaux, qui ont réduit considérablement leur aide au développement. Ce contexte difficile est un défi non seulement pour le Gouvernement mais aussi pour le SNU dont l'approche

en matière de coopération au développement est bâtie sur une collaboration étroite tant avec le Gouvernement qu'avec tous les autres partenaires au développement. La réussite du processus UNDAF dépendra donc en grande partie de la reprise du dialogue entre les autorités haïtiennes, les différentes composantes de la classe politique, la société civile et la communauté internationale sur les objectifs de développement à long terme du pays, à travers la mise en œuvre des recommandations du Bilan Commun de Pays.

## **1.2. PRINCIPES DIRECTEURS ET JUSTIFICATION DE L'UNDAF**

*L'UNDAF pose le fondement de la coopération entre le système des Nations Unies, le Gouvernement et les autres partenaires de développement au travers de la préparation d'une série complémentaire de programmes et de projets. En conséquence, il permet au système des Nations Unies d'assurer : «la collaboration axée sur les objectifs ainsi que la cohérence et la synergie » demandées par le Secrétaire Général de l'ONU et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/192. (Guide de l'UNDAF).*

L'UNDAF vise à « **accroître l'impact de la coopération du SNU sur le développement et le bien-être des populations** » par les moyens suivants :

- Amélioration du ciblage et de l'orientation vers les résultats, en identifiant les domaines où le SNU peut apporter la plus grande valeur ajoutée grâce aux points forts qui lui sont spécifiques ;
- Renforcement de l'unité d'intention et de l'esprit d'équipe au sein du SNU ;
- Collaboration accrue en combinant la programmation d'agence avec la programmation parallèle ou commune ;
- Meilleure intégration des aspects normatifs et opérationnels de la coopération pour le développement ;
- Dialogue plus actif et renforcement des partenariats et alliances avec d'autres membres de la communauté des agents de développement, comme la société civile, le secteur privé, les donateurs bilatéraux, la Banque Mondiale et autres IFI ainsi que l'Union européenne ;
- Utilisation plus efficace de ressources limitées, sur la base d'une meilleure division du travail, d'une rationalisation de l'allocation des ressources et des procédures ;
- De plus grandes possibilités d'obtenir des ressources plus abondantes en appui aux priorités et besoins nationaux ;
- Recherche d'une meilleure synergie entre les agences dans une perspective systémique : le Système des Nations Unies est plus que la somme des Agences qui en font partie. La complexité engendre des propriétés émergentes comme le démontre le processus BCP-UNDAF.

Ces principes ont guidé l'exercice d'élaboration de l'UNDAF en Haïti et devront constamment inspirer sa mise en œuvre. Sur la base des questions identifiées dans le BCP les choix faits dans le présent UNDAF ont été opérés dans le triple souci de contribuer à :

- Accroître l'impact de la coopération entre Haïti et le Système des Nations Unies, en réponse aux priorités et besoins nationaux ;
- Améliorer le suivi coordonné des conférences des Nations Unies et le soutien à l'application des conventions et déclarations ;
- Assurer un rôle clé au SNU dans la coopération pour le développement avec le pays.

## **1.3. PRINCIPES DE BASE DE L'UNDAF EN HAÏTI**

Les termes de référence pour la préparation de l'UNDAF en Haïti (septembre 2000) ont précisé quatre principes de base :

- Le leadership du processus UNDAF revient au SNU, qui identifiera et mobilisera les ressources techniques et matérielles nécessaires pour appuyer les objectifs de développement fixés par les autorités nationales et émanant du Bilan Commun ;
- Pour mener à bien le processus UNDAF, le SNU travaillera en étroite consultation, d'une part, avec le Gouvernement haïtien pour s'assurer que le document final de l'UNDAF s'intègre dans le cadre global d'orientation du développement à long terme formulé par le Gouvernement, et d'autre part, avec la société civile et les bailleurs de fonds, pour assurer la meilleure complémentarité possible dans les approches et le contenu de l'UNDAF dans les domaines retenus ;
- Etant donné le niveau significatif de consensus obtenu à travers le processus du Bilan Commun, l'UNDAF s'articulera autour des axes stratégiques identifiés et retenus dans le BCP, et qui rentrent dans le cadre des compétences techniques et des mandats des agences du SNU intervenant en Haïti. Une complémentarité sera systématiquement recherchée avec d'autres instruments de planification en cours de formulation en Haïti telles que la Déclaration de stratégie de réduction de la pauvreté, et la Stratégie Gouvernementale de développement à moyen et long terme ;
- Les agences non-résidentes du SNU seront considérées comme partie prenante dans tout le processus UNDAF. A cette fin, un cadre propice sera créé pour permettre leur pleine participation.

#### **1.4. HARMONISATION DES CYCLES DE PROGRAMMATION DES AGENCES**

Les travaux d'élaboration du Bilan Commun de Pays et de l'UNDAF ont favorisé le rapprochement des agences du SNU qui effectuent chacune leur propre programmation compte tenu des orientations de l'UNDAF et veillent à harmoniser leur cycle de programmation. Conformément aux résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale appelant à l'harmonisation des cycles de programmation des agences de financement des Nations Unies, les agences du Groupe de développement des Nations Unies (GDNU) ont décidé d'atteindre cet objectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le 1<sup>er</sup> UNDAF en Haïti couvrira donc la période 2002-2006.

#### **1.5. LE PROCESSUS D'ELABORATION DE L'UNDAF EN HAÏTI**

L'élaboration de l'UNDAF s'est déroulée en deux phases portant respectivement sur la formulation tout d'abord du Bilan Commun de Pays, puis de l'UNDAF proprement dit.

##### **Première phase : l'élaboration du Bilan Commun de Pays**

Le processus participatif qui a démarré en 1999 a impliqué environ 200 personnes, dont 35% de femmes, représentant le Gouvernement, la société civile, les secteurs privé et universitaire ainsi que la communauté internationale. Les travaux des 18 groupes élargis de réflexion (GER) correspondant aux secteurs/thèmes retenus se sont poursuivis jusqu'au mois de mars 2000. Suite à un processus de validation, les documents thématiques produits ont été approuvés par le Comité de Pilotage du BCP sous la présidence du Premier Ministre. Le Bilan, finalisé en juillet et imprimé en octobre 2000, a été largement diffusé auprès des responsables nationaux auprès desquels il a eu un écho favorable.

##### **Deuxième phase : l'élaboration de l'UNDAF**

- Dès septembre 2000, sur la base du BCP, le SNU s'est engagé dans la formulation de l'UNDAF, à partir des termes de référence préparés par l'équipe de pays des Nations Unies.
- Organisation en septembre 2000, avec l'appui du Bureau du Groupe de Développement des Nations Unies (DGO) et du Centre de formation des Nations Unies de Turin, d'un atelier visant à : (i) apprendre à mieux planifier, gérer et exécuter le processus CCA/UNDAF de manière participative ; (ii) travailler plus efficacement en équipe ;
- Suite à une demande de l'équipe de pays, et de manière à homogénéiser les critères méthodologiques utilisés, organisation en septembre 2000 d'un atelier de deux jours sur la gestion axée sur les résultats et le cadre logique, atelier animé par une équipe d'experts du FNUAP et auquel toutes les agences ont participé ;
- En septembre 2000 création d'un Comité de Pilotage (CP) présidé par le Coordinateur Résident et composé des Chefs d'Agence résidents du SNU, définition par le CP de l'objectif global de l'UNDAF pour la période 2002-2006 et rédaction de termes de référence, respectivement (i) pour la préparation de l'UNDAF et (ii) pour les groupes thématiques chargés d'identifier et de formuler les objectifs spécifiques de l'UNDAF. Trois groupes thématiques inter-agences ont été mis en place : Gouvernance ; Services sociaux de base ; Sécurité alimentaire et développement rural durable. Ces groupes ont travaillé intensément d'octobre à décembre 2000. Les versions successives de leurs rapports ont été régulièrement revues par les Chefs d'Agence et les rapports finaux ont été remis à la fin de l'année ;
- Harmonisation des documents produits par chacun des groupes et rédaction du document final par un consultant externe de la mi-février à la mi-mars 2001 ;
- Validation du document par l'équipe de pays (avril 2001) ;
- Processus de validation auprès du Gouvernement (mai 2001) ;
- Présentation du document aux partenaires du développement (mai 2001).

## **2. Bilan Commun de Pays (BCP)**

### **2.1. LE BILAN**

Le Bilan porte sur les différents domaines d'organisation de la société : Gouvernance, Economie, Population-Espace-Ressources Naturelles, Culture, Services sociaux de base ainsi que sur les thèmes transversaux et néanmoins centraux : précarité du développement humain, pauvreté et inégalités sociales ; les droits de la personne ; l'équité de genre ; les droits de l'enfant ; la question linguistique ; le suivi-évaluation des actions de développement.

Un résumé du Bilan Commun de Pays est donné en Annexe 2. On se limitera ici à présenter l'approche qui a été suivie. Le diagnostic que propose le BCP dans les trois grands domaines retenus pour l'UNDAF est présenté dans le Cadre stratégique (chapitre 4), de manière à ce que l'analyse stratégique et l'exercice de programmation puissent mieux se fonder sur le Bilan.

Environ 2/3 des 8 millions d'Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté, et, pour la plupart, très en dessous. La pauvreté monétaire s'aggrave et la pauvreté humaine demeure une préoccupation de premier plan, notamment en matière d'éducation de base et de santé primaire. Sous l'effet des migrations résultant de la crise agricole et de la crise urbaine, on assiste à une féminisation et à une juvénalisation de la pauvreté dont les conséquences se font sentir dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Une des causes principales de cette pauvreté de masse est la mauvaise gouvernance qui se traduit par un déficit de démocratie à tous les niveaux de la société. L'absence d'un Etat de droit est génératrice d'exclusion sociale.

## HAÏTI : LES DEFIS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Rapport no. 17242-HA de la Banque Mondiale (août 1998)

### Instabilité politique, conduite des affaires publiques déplorable et corruption

«La longue tradition d'instabilité politique et le manque de gouvernance sont à la base du problème omniprésent de la pauvreté en Haïti. La corruption et l'utilisation malavisée des deniers publics ont abouti à une baisse de la qualité de tous les services publics, y compris dans des domaines aussi fondamentaux de responsabilité publique que les forces de l'ordre, le système judiciaire, et la fourniture d'infrastructures de base. Bien que le retour à la démocratie constitue un développement, qui a été accueilli avec une extrême satisfaction et qui a donné lieu à des progrès encourageants, les questions fondamentales de gouvernance demeurent et sont au cœur du problème de la pauvreté du pays ».

Dans le BCP, l'accent est mis sur les transversalités à l'intérieur de chacun des domaines et entre les domaines étudiés, ainsi que sur les points sensibles de chacun des systèmes examinés. Pour chacun des secteurs et thèmes analysés se posent des problèmes de gouvernance et, en particulier de coopération entre secteur public, secteur privé et société civile. Dans la difficile période de transition que vit Haïti, la gouvernance est prioritaire. Les institutions clé de l'Etat de droit, tel qu'il est inscrit dans la Constitution de 1997, ne sont toujours pas mises en place ou sont chancelantes. Depuis plus de dix ans, l'essentiel de l'action Gouvernementale s'effectue au coup par coup sans continuité. Comment les citoyens peuvent-ils participer à la construction d'un système démocratique éloigné des traditions politiques, sociales et culturelles du pays lorsque les règles qui sont à la base du fonctionnement du système sont en panne ?

L'approche systémique retenue a permis d'identifier dix questions clé, de soumettre à la réflexion dix axes stratégiques et d'identifier des points d'entrée pour le Cadre Stratégique qui doit être élaboré. Une lecture systémique du Bilan applique cette approche aux différents systèmes analysés dans le Bilan. Sont ainsi proposés des points d'entrée dans les systèmes de services publics en vue d'améliorer leur fonctionnement et leurs performances. Il s'agit pour chacun de ces secteurs de définir une stratégie de renforcement à partir des points d'entrée susceptibles d'entraîner des améliorations en profondeur dans l'ensemble du système.

### **2.2. DIX AXES STRATEGIQUES**

1. Education pour tous, valorisation et maillage des ressources humaines
2. La gouvernance démocratique : mise en place et renforcement des institutions clé de l'Etat de droit et reconnaissance de la condition de citoyen
3. La capitalisation et la diffusion des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière d'actions collectives
4. Partir de l'existant pour la mise en valeur des potentialités individuelles et collectives
5. Une stratégie de croissance économique intensive en emplois et une répartition des fruits de la croissance
6. Insertion de la lutte contre la pauvreté dans la problématique, les politiques et les actions d'amélioration du niveau et de la qualité de vie
7. Le développement rural durable et la sécurité alimentaire
8. La protection et la valorisation des ressources de l'environnement et l'utilisation durable de l'espace.
9. Culture de la paix et ouverture sur la région.
10. La définition d'un cadre stratégique de développement à long terme et d'un plan directeur de la coopération internationale.

### **2.3. POINTS D'ENTREE DANS L'UNDAF**

Du Bilan Commun se dégagent trois fondements pour l'action qui sont les points d'entrée du présent Cadre stratégique : l'Etat de droit, les droits humains et le développement humain. Ces concepts et leur articulation sont explicités plus loin (4.1. et 4.2. ; voir aussi annexe 3).

## **3. Contexte de développement et réponses nationales et internationales**

### **3.1. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT**

#### **Derniers développements de la situation économique**

Haïti était classée en 150<sup>ème</sup> position dans le dernier rapport sur le développement humain du PNUD. La situation économique durant l'année 2000 a été essentiellement caractérisée par les éléments suivants :

- Le taux de croissance du PIB est resté environ le même qu'en 1999, soit 2.2%, ce qui n'a pas aidé à contre-balancer les mauvais résultats des finances publiques. En effet, le déficit budgétaire a été de 1950 millions de gourdes en 2000, et a été financé par la banque centrale. Les accords sur le déficit autorisés avec le FMI ont été dépassés de plus de 2 fois et demi. L'inflation générale des prix est passée par conséquent d'environ 10% à plus de 18% à la fin de 2000.
- La balance des paiements a montré une baisse des exportations et une augmentation sensible des importations. Les investissements étrangers ont été quasi-inexistants. La dette externe a subi l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers sur le marché international. Le Gouvernement, qui absorbait la majeure partie de cette hausse de prix internationaux, a dû passer cette hausse à la pompe. Dans la foulée le prix de l'électricité a été doublé, ce qui a entraîné une augmentation importante des coûts de production dans un secteur industriel déjà mal en point.

D'une manière générale, l'année 2000 a donc été caractérisée par une baisse des activités, une récession, un fort déficit budgétaire, une brusque inflation, une difficulté à gérer la dette publique interne, et la faiblesse des instruments de la banque centrale devant ce complexe de problèmes. Il en est résulté globalement une baisse de la qualité de vie des ménages, de leur pouvoir d'achat et de leur niveau d'emploi.

#### **Evolution de la situation politique**

La période 1999-2001 a été caractérisée par le prolongement de la crise politique, électorale et institutionnelle prévalant depuis 1997, ce qui a contribué à accroître la polarisation accrue de la classe politique et des organisations de la société civile, à rendre difficiles les relations internationales d'Haïti et à miner une économie déjà faible. Les principaux événements politiques récents ont été les suivants :

- Le fait que les élections législatives, municipales et locales, initialement prévues pour novembre 1998, n'aient pas eu lieu à la date anticipée, a conduit à un vide institutionnel après que le Président de la République René Préval eut annoncé le 11 janvier 1999 que les mandats de tous les députés, d'un tiers des sénateurs et de toutes les autorités locales étaient arrivés à expiration. Le 6 mars 1999 un accord entre le Président et les représentants d'une coalition de partis d'opposition permit d'aboutir à la mise en place d'un nouveau Conseil Electoral Provisoire (CEP) et à la constitution d'un nouveau Gouvernement.

- Le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives, municipales et locales eut lieu le 21 mai 2000, avec une participation élevée d'environ 60%. L'Organisation des Etats Américains (OEA) formula des observations par rapport au mode de calcul utilisé pour les résultats des élections sénatoriales, mode de calcul estimé non conforme à la loi électorale haïtienne. Alors que le CEP rejetait toute suggestion tendant à recalculer les résultats, le Président en exercice de cette institution quittait précipitamment le pays et deux autres membres, représentants de l'opposition, démissionnaient. Le Président Préval procédait, sans consultation avec l'opposition, à la nomination de trois nouveaux membres. Les partis de l'opposition boycottèrent le 2<sup>nd</sup> tour des élections.
- C'est dans cette situation que le CEP procéda à l'organisation du 2<sup>nd</sup> tour des élections législatives le 9 juillet 2000 et à la publication des résultats définitifs, qui consacraient la victoire quasi-totale du parti Fanmi Lavalas. L'investiture du nouveau parlement eut lieu en août 2000.
- L'OEA, l'ONU, la CARICOM, l'Union Européenne, ainsi que le groupe des pays amis du Secrétaire Général pour Haïti exprimèrent leurs préoccupations aux autorités haïtiennes et indiquèrent que la non-résolution de la crise électorale pourrait avoir un impact sur l'éligibilité du Gouvernement au titre de l'aide au développement.
- Un CEP contesté par l'opposition fut chargé d'organiser les élections présidentielles et sénatoriales le 26 novembre 2000. Ces élections, boycottées par l'opposition et organisées sans l'appui de la communauté internationale, furent remportées par l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide et le parti Fanmi Lavalas.
- Au cours de l'année 2000 l'OEA dépêcha à trois reprises, sans succès, des missions de médiation pour tenter de faciliter la résolution de la crise. Ces efforts de médiation se poursuivent en 2001. D'autres initiatives furent mises en œuvre pour aboutir à une solution négociée, notamment une négociation initiée par un regroupement d'organisations de la société civile. Malgré quelques rencontres entre Fanmi Lavalas et la coalition de partis d'opposition « Convergence démocratique », aucune avancée significative n'a été enregistrée. Suite à cet échec, la « Convergence démocratique » annonçait la nomination d'un président alternatif, Maître Gérard Gourgue, chargé de constituer un Gouvernement parallèle.
- Le 7 février 2001 le Président Aristide prenait effectivement ses fonctions. Il désignait peu après M. Jean-Marie Chérestal, ancien Ministre du Plan et des Finances et Ordonnateur de Lomé, comme Premier Ministre. Le 2 mars, à l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement, le Président de la République annonçait la constitution d'un nouveau CEP.

### **3.2. PROGRAMME ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ORGANISATION FANMI LAVALAS (2000-2006)**

Dans son livre blanc « **Investir dans l'humain** » (décembre 1999), l'Organisation Fanmi Lavalas propose de s'engager dans une stratégie de développement humain : « l'un des défis auxquels nous faisons face consiste précisément à atteindre un niveau de croissance qui soit en synergie avec le développement humain. Si la croissance économique n'implique ni réduction de la pauvreté, ni création d'emplois, ni intégration sociale, ni évanouissement des inégalités sociales, l'on cesse dès lors de s'orienter vers le développement humain ».

Dans son Programme Economique et Social (décembre 2000) l'Organisation actuellement au pouvoir confirme et concrétise cette stratégie. Deux fondements sont d'emblée mis en exergue :

- Atteindre un niveau de croissance qui soit en synergie avec le développement humain ;

- La décentralisation, condition sine qua non pour un développement durable.

### **Les objectifs du Programme**

- I. *Promouvoir une croissance économique et un **développement plus participatif**... doubler le revenu moyen de 300 \$ US l'an au cours de la prochaine décennie ;*
- II. **Renforcer le secteur privé**, les acteurs et les mouvements sociaux... pour les inciter à investir dans la création ...d'activités économiques...pourvoyeurs d'emplois ;
- III. *Dynamiser la lutte pacifique des majorités déshéritées réclamant continuellement : **justice, transparence et participation.***

### **Les cinq grands axes d'action**

1. **La réalisation à très court terme de travaux d'infrastructures**\_couvrant et désenclavant les 565 sections communales...énergie, transports, télécommunications...
2. **La poursuite des efforts de relance de la production nationale**...avec comme priorités la croissance de l'agriculture, de l'industrie d'exportation, de l'industrie de substitution à l'importation, et de l'artisanal...la promotion de la **micro-finance** et les différents types de **coopératives** pour en faire les leviers de cette croissance ;
3. **La poursuite de la mise en œuvre du Plan National de l'Education**, mais avec 3 objectifs spécifiques d'ici 2004 : **une école fondamentale fonctionnelle dans chaque section communale, la scolarisation universelle** et une réduction significative du **taux d'analphabétisme chez les adultes** ;
4. **La couverture du territoire national par l'extension du réseau des centres de santé et le renforcement des soins de santé primaires**...d'ici 2004, **une entité fonctionnelle dans chaque section communale avec une participation effective de la population dans le processus de décision** ;
5. **La réorganisation du système judiciaire et la lutte contre l'insécurité avec l'extension du service policier aux communes rurales.**

### **L'approche retenue**

*L'Organisation... s'appuiera sur un **partenariat stable et durable** entre les représentants de l'Etat Central, des collectivités locales concernées et de tous les groupes économiques et sociaux...travaillera ainsi au renforcement d'un Etat de droit, d'un **Etat stratège et régulateur**, qui garantit l'adoption et l'application de "**politiques ouvertes et durables**".*

### **La place du secteur privé**

*L'Organisation réserve au **secteur privé une place de choix** dans le développement des axes précités...retient comme moyens d'actions au niveau du développement des secteurs productifs deux lignes complémentaires :*

- **inciter le secteur privé formel à investir davantage ses ressources propres**...
- **appuyer directement le secteur privé informel** par le biais de programmes d'investissements publics...de manière à promouvoir les petites et moyennes entreprises.

### **3.3. COOPERATION INTERNATIONALE**

Le total des décaissements des fonds de coopération au développement pour Haïti pour l'année fiscale 1999/2000 s'est élevé à 265,34 millions de dollars américains<sup>1</sup>. Au cours des quatre dernières années, le

<sup>1</sup> Source : Banque Mondiale – Redbook pour l'année 1999-2000 – Avril 2001



montant de ces décaissements a connu une baisse moyenne de 10,3% par an. Le total des décaissements pour les six dernières années s'est élevé à environ 2,39 milliards de dollars américains. Il importe de noter que ce chiffre très élevé ne constitue pas dans sa totalité de l'aide au développement. Une bonne partie de ce montant correspond en effet aux efforts consentis par la communauté internationale dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel, en particulier pour le financement des missions successives des Nations Unies en Haïti.

Les décaissements effectués par les six bailleurs de fonds que sont les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la France, l'Union Européenne, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Banque Mondiale ont représenté 77 % du total des fonds de coopération au développement reçus par Haïti pour la période qui va de l'année fiscale 1994/95 jusqu'à l'année fiscale 1999/2000. Pour l'année fiscale 1999/2000 la BID demeure, parmi les partenaires multilatéraux, le bailleur le plus important avec 44,65 millions de dollars de décaissements, suivi par le SNU avec 21,27 millions, l'Union Européenne avec 15,57 millions et la Banque Mondiale avec 7,88 millions. En ce qui concerne l'aide bilatérale, trois bailleurs – Etats Unis, Canada et Chine/Taiwan – ont fourni les contributions les plus importantes (avec respectivement 76, 29 et 22 millions US\$).

Comme pour les années précédentes, les secteurs transports, infrastructures urbaines et approvisionnement en eau ont bénéficié de la part la plus importante des décaissements (18% du total). Les secteurs agriculture/environnement et santé ont connu une légère régression, avec respectivement 14% et 13%. Concernant le secteur éducation, et malgré une augmentation notable par rapport aux années précédentes, la situation reste préoccupante. Ainsi, pour l'année fiscale 1999/00, les bailleurs de fonds ont décaissé un total de 22,23 millions de dollars américains, ce qui ne représente que 8 % du total de l'aide. L'importance de l'aide au développement a été clairement soulignée par le Secrétaire Général des Nations Unies (voir encadré).

#### **Rapport du Secrétaire Général à l'Assemblée Générale**

##### **Situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (novembre 2000)**

Tout en refusant d'apporter au Gouvernement une aide internationale directe, ce qui constitue un message politique, les donateurs bilatéraux espèrent éviter de nuire à la population en canalisant l'assistance par l'intermédiaire des organisations non Gouvernementales. Quoi qu'il en soit, l'économie et la population haïtiennes souffriront inévitablement, de manière directe ou indirecte. La politique de bascule de l'aide internationale, passant de l'État aux ONG et inversement, suivant la légitimité du Gouvernement en place, a déjà, dans le passé, bouleversé le développement à long terme. **L'assistance assurée par les ONG peut permettre de surmonter en partie les difficultés, mais l'État est un partenaire nécessaire pour lutter contre la pauvreté et exécuter les programmes de santé.** De même, les programmes requis pour relancer le développement – tels que projets d'infrastructure et plans visant à renforcer la police et à réformer l'appareil judiciaire – doivent faire appel à des mesures rigoureuses des pouvoirs publics. En outre, le fait que les autorités nationales n'ont pas su répondre aux préoccupations des partis politiques et de la communauté internationale a jusqu'ici empêché Haïti d'avoir de nouveau accès à l'aide financière internationale suspendue depuis trois ans.

#### **Retrait de la MICAH et programme de transition post-MICAH**

---

(Haïti : External financing – Haitian fiscal year 1999-2000)

Le Secrétaire Général des Nations Unies, dans son rapport sur la situation en Haïti de novembre 2000, a souligné que « Dans ce climat de troubles et d'instabilité politique et du fait que les partenaires nationaux font souvent défaut ou ont leur attention détournée par des préoccupations d'ordre politique, il sera nécessaire de concevoir de nouvelles formes d'assistance technique qui permettent mieux aux organismes des Nations Unies de continuer à aider le peuple haïtien. J'estime par conséquent que, dans les conditions régnant en Haïti, il n'est pas indiqué de renouveler le mandat de la MICAH et c'est avec regret que je recommande que la Mission prenne fin à l'expiration de son mandat le 6 février 2001. En prévision, le PNUD, la MICAH et les Amis du Secrétaire général pour Haïti, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, ont déjà entamé des discussions pour élaborer un programme d'aide à la population haïtienne qui corresponde aux réalités politiques et à la capacité d'absorption du pays ». Suite à cette recommandation, le mandat de la MICAH s'est effectivement achevé le 6 février 2001.

Par ailleurs le 13 février 2001, par le biais d'un communiqué, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ont par ailleurs « prié les agences de l'ONU, notamment le Programme de l'ONU pour le développement (PNUD), à travailler étroitement avec les autorités haïtiennes à la réorganisation des forces de l'ordre et du système judiciaire, et au renforcement des droits de l'homme ».

Dans ce cadre, le PNUD a procédé, en collaboration avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux concernés, à la formulation d'un programme de transition intitulé « Consolidation de l'Etat de droit en vue de la réduction des conflits en Haïti », programme pour lesquels des financements sont recherchés.

## DEUXIEME PARTIE : L'UNDAF

### 4. Un cadre stratégique des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) : 2002-2006

#### 4.1. UN OBJECTIF GLOBAL

En accord avec les trois fondements pour l'action dégagés par le BCP, l'objectif global défini par le Comité de Pilotage de l'UNDAF pour servir d'orientation à l'appui du Système des Nations Unies en Haïti au cours de la période 2002-2006 est de :

*Promouvoir le développement humain durable par le biais de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement de l'Etat de droit, et la protection, le respect et la réalisation des droits humains.*

Les concepts dont cet objectif est porteur constituent un cadre de référence commun à l'ensemble du SNU :

**Le développement humain** peut être défini « comme le processus d'élargissement des choix des individus, via l'expansion des capacités et des potentialités humaines. Par conséquent il reflète les avancées dans ces deux domaines et représente à la fois un *processus* et une *finalité*. » (Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000)

**La pauvreté** ne peut être appréhendée comme une simple faiblesse des revenus. Fondamentalement elle peut être définie comme une privation de capacités : capacité de se nourrir, capacité de vivre en bonne santé, d'atteindre l'âge adulte et de vivre longtemps, capacité de s'instruire, de se former, de s'exprimer, de participer aux décisions, notamment par les élections, capacité d'obtenir un emploi et un revenu décent, capacité de défendre ses droits... Ces privations de capacités élémentaires sont autant de limitations de droits et donc de libertés substantielles qui permettent à une personne de mener le genre de vie qu'elle souhaite. Les pauvres n'ont pas la liberté de réaliser leurs potentialités.

On constate que la majorité de la population mondiale, et singulièrement de la population haïtienne, n'a pas accès aux services sociaux de base, notamment à la protection sociale, ni au droit au travail inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et pas davantage aux droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par l'OIT. Ce phénomène a été qualifié par le Sommet Mondial pour le Développement Social (Copenhague 1995) comme **l'exclusion sociale**. Celle-ci touche tout particulièrement les femmes.

#### **Message du Directeur Général de L'UNESCO à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars 2001)**

La pauvreté généralisée et le déni des droits de l'homme sont au nombre des causes profondes de la violence ; la pauvreté elle-même est de fait une forme de violence. Les victimes de la pauvreté, nous le savons, sont avant tout les femmes et les enfants. Notre devoir le plus urgent est donc de contribuer à l'élimination totale de la pauvreté au moyen de politiques audacieuses qui permettent aux pauvres, et notamment aux femmes et aux filles, de s'élever grâce à l'éducation, de trouver un emploi décent et des moyens d'existence durables, de bénéficier d'une part plus équitable des ressources, d'avoir pleinement accès aux technologies de l'information et de la communication et, avant tout, qui leur assurent sans concession le respect de leurs droits fondamentaux. La tâche est difficile et nous ne la mènerons à bien qu'en mobilisant toutes nos énergies, nos capacités et nos ressources.

La définition retenue dans le Bilan Commun présente **l'Etat de droit** comme une situation dans laquelle le plus grand nombre de citoyens d'un Etat donné adhèrent, principalement de façon spontanée, à un corpus de règles (le Droit) destinées à assurer une cohésion du corps social par la reconnaissance et la protection des droits des individus et de la collectivité. La problématique se situe à un double niveau :

- D'une part, l'Etat a le monopole et le devoir de mettre en place les mécanismes de contrôle et de protection des droits permettant de s'assurer que la norme juridique est respectée par tous et que les violations de ladite norme sont sanctionnées équitablement.
- D'autre part, les citoyens, pour adhérer à la norme, doivent en comprendre le sens et l'intérêt, tant pour eux-mêmes que pour la collectivité à laquelle ils appartiennent.

Il en résulte que l'évaluation des progrès de l'Etat de droit ne saurait se limiter à l'analyse de ce que fait (ou ne fait pas) un Gouvernement quant à la mise en place et au fonctionnement régulier des institutions visant à « produire » de la norme juridique (parlement, administration...) ou à en assurer le respect (police, justice, collectivités locales...). Le devoir de l'Etat est également de prendre les dispositions nécessaires pour que la norme édictée traduise la volonté et recueille l'adhésion du plus grand nombre de citoyens. Cette participation et cette adhésion, qui constituent la garantie du fonctionnement du système, reposent sur l'adhésion des citoyens à un système de valeurs communes que le Droit traduira sous forme de règles.

Cela signifie que le **devoir d'éducation** de l'Etat vis-à-vis de ses citoyens constitue une priorité aussi importante dans la construction d'un Etat de droit que la mise en place des institutions politiques et judiciaires. La démonstration doit être renforcée par des exemples concrets visant à convaincre les citoyens de l'intérêt pour eux d'adhérer à la norme de Droit. Dans cette optique, il convient de reconnaître l'existence d'une relation dialectique entre les deux grandes catégories de droits que sont les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part. On ne peut en effet exiger des citoyens d'adhérer aux valeurs (civiles et politiques) de l'Etat de droit que s'ils en expérimentent les bienfaits (du point de vue économique et social) dans leur vie quotidienne.

**Les droits humains** sont « les droits dont disposent toutes les personnes, en vertu de leur condition humaine, pour vivre libres et dans la dignité. Ces droits confèrent à chacun des créances morales sur le comportement des autres individus, ainsi que sur la structure des dispositifs sociaux. Ils sont universels, inaliénables et indivisibles. Les droits de l'homme expriment notre engagement le plus profond à assurer un accès universel aux biens et aux libertés nécessaires pour vivre dans la dignité. » (Rapport mondial sur le développement humain 2000)

Comme l'indique le Document de Stratégie de l'UNICEF pour Haïti l'obligation de **respect des droits humains** signifie de ne pas agir de manière à entraîner une violation ou une privation de ces droits. **La protection** implique que des mesures répressives puissent être prises contre ceux qui agissent de manière à susciter des violations potentielles de droits. **La facilitation** équivaut à une action de catalyseur afin qu'une personne privée de droits commence à en jouir progressivement. **La réalisation** décrit une action qui assure que les droits de quelqu'un sont accomplis de manière pérenne. Le Rapport Mondial sur le Développement humain 2000 souligne que les droits humains ne sont réalisés que si et seulement si il existe des dispositifs sociaux suffisants pour protéger les personnes contre les menaces ordinaires qui pèsent sur la jouissance des libertés conférées par ces droits.

## **4.2. ARTICULATION ENTRE ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET DEVELOPPEMENT HUMAIN**

L'objectif global de l'UNDAF repose sur trois fondements – Développement humain, Etat de droit, Droits humains – qui s'enrichissent et se renforcent mutuellement. A cet égard les conférences et conventions des Nations Unies sont éclairantes comme l'est le dernier Rapport mondial sur le développement humain : « Droits de l'homme et développement humain ».

L'approche fondée sur les droits de la personne apporte l'idée que les autres ont des devoirs pour faciliter et faire avancer le développement humain. La notion de devoirs renvoie à une série de préoccupations très utiles sur le plan opérationnel comme la responsabilité et l'imputabilité qui inclut la nécessité de rendre compte. Cette problématique conduit à analyser les responsabilités des différents acteurs et institutions lorsque les droits ne sont pas réalisés.

Réciproquement, le développement humain permet d'élargir la portée de l'approche fondée sur les droits humains. Tout d'abord, en conférant un caractère plus concret à l'analyse des droits humains. Ensuite, en aidant à évaluer dans quelle mesure différentes options peuvent influencer sur les perspectives de réalisation des droits. Ce point est crucial dans un pays comme Haïti confronté à une série de contraintes qui obligent à donner la priorité à certains droits dans les choix de politiques. L'analyse du développement humain aide à considérer ces choix de manière explicite. Troisièmement, la réalisation des droits humains dépend de l'existence de conditions sociales appropriées. Précisément, le développement humain vise à créer un environnement propice à l'amélioration des potentialités et à l'élargissement des choix, en prônant notamment la nécessité d'une action publique pour desserrer les contraintes et pour stimuler la complémentarité des institutions. Quatrièmement, le développement humain implique l'idée de changement. Cet aspect dynamique permet de mieux appréhender les droits humains dans la durée, compte tenu des besoins et des ressources.

L'Etat de droit, tel que défini plus haut, se situe à la jonction des droits humains et du développement humain. Cette conception se traduit dans l'UNDAF par le souci de contribuer à la construction de l'Etat de droit tant par l'appui au renforcement institutionnel au titre de la bonne gouvernance (mécanismes de régulation, décentralisation, justice...) que par la promotion du développement humain au sens strict (services sociaux de base, emplois productifs, sécurité alimentaire...).

### **4.3. TROIS AXES STRATEGIQUES INTEGRATEURS : LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ; L'EQUITE DE GENRE ; L'EDUCATION MOTEUR DU DEVELOPPEMENT**

#### **A. La lutte contre la pauvreté**

« Les causes profondes de la pauvreté en Haïti sont à la fois politiques, économiques et sociales. L'engrenage de la pauvreté résulte des interactions entre ces différents facteurs. D'où l'importance de définir un cadre stratégique qui guide l'ensemble des politiques publiques. » (Bilan Commun de Pays, p.79). Cette définition sera la fonction du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLCP ou PRSP en anglais) qui a commencé à être élaboré. Toutefois l'UNDAF est une occasion unique de contribuer à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté car elle permet d'intervenir de manière coordonnée au niveau d'une série complémentaire de programmes et projets.

Dans ses domaines d'intervention spécifiques et dans son cadre stratégique global, l'UNDAF devra contribuer à rendre effectif les six éléments d'une stratégie de lutte contre la pauvreté indiqués dans le Bilan Commun (p.107) :

- La prise en compte systématique de la dimension pauvreté dans les enquêtes et autres travaux statistiques de manière à pouvoir mesurer l'ampleur du phénomène dans ses diverses manifestations ainsi que son évolution et son impact.
- L'intégration de la lutte contre la pauvreté dans les politiques publiques au niveau macro et au niveau sectoriel, en étroite symbiose avec les différents paliers décisionnels qu'il soient publics, privés ou communautaires.

- L'habilitation des institutions publiques de manière à ce qu'elles prennent en compte la dimension pauvreté, particulièrement en matière d'accès aux services sociaux de base, ce qui requiert une restructuration des budgets de plusieurs Ministères sur une base d'équité.
- La mise en place de systèmes générateurs d'opportunités pour les groupes démunis et exclus. Il s'agit de systèmes articulant l'emploi, par exemple dans le secteur informel, la formation, l'appui technique et le financement.
- La mise en place de filets de sécurité pour les groupes vulnérables.
- La consolidation des réseaux familiaux et communautaires de solidarité.

## **REDUIRE DE MOITIE LA PAUVRETE**

### **UNE STRATEGIE D'ACTION POUR LES NATIONS UNIES**

Décembre 2000

‘Nous nous engageons à respecter l'objectif d'éradication de la pauvreté dans le monde, à travers des actions nationales décisives et à travers la coopération internationale, ceci étant un impératif éthique, social, politique et économique de l'humanité’

Déclaration de Copenhague, sommet mondial pour le développement social (1995)

*La réalisation de cette stratégie de réduction de moitié de la pauvreté extrême avant 2015 impliquera des activités à trois niveaux:*

1. Au niveau global: Utilisation de l'autorité morale et la pré-éminence du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires seniors du Système des Nations Unies afin de donner force et orienter la campagne globale visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté;
2. Au niveau des programmes: Utilisation des capacités multi sectorielles du Système des Nations Unies afin de cibler des sujets d'importance ayant trait à l'éradication de la pauvreté grâce à un travail d'établissement des normes, le suivi des conférences, l'orientation des politiques, l'élaboration de projets de développement et leur suivi;
3. Au niveau des pays: Appui aux initiatives nationales visant l'éradication de la pauvreté, de façon multidimensionnelle, grâce au plaidoyer, au dialogue sur les politiques et les appuis directs.

## **B. L'équité de genre**

Comme le montre le Bilan Commun, les femmes demeurent marginalisées et discriminées à tous les niveaux de la société et dans tous les secteurs d'activité. Le BCP et les travaux de programmation de l'UNDAF ont mis en lumière l'importance d'intégrer les questions de genre dans l'ensemble des secteurs et thèmes si l'on veut éviter que les politiques et programmes ne perpétuent l'inégalité entre les sexes. Or cette inégalité doit être combattue à double titre : tout d'abord, d'un point de vue intrinsèque au nom des droits de la personne, ensuite en termes d'efficacité dans la mesure où il est dorénavant admis que les rapports inégalitaires entre les sexes constituent des facteurs de blocage du développement. Il conviendra,

dans le cadre de l'UNDAF, de former les parties prenantes à l'utilisation des outils de l'analyse de genre y compris les outils de planification et de suivi/évaluation.

Chacune des agences des Nations Unies inclut l'équité de genre dans sa programmation et dans son fonctionnement interne. Des différents « groupes thématiques interagences » créés dans le cadre du SNU en Haïti c'est le Groupe thématique genre qui a été le plus dynamique. Son mandat est d'assurer une meilleure prise en compte de l'équité de genre au sein du Système, d'assurer la complémentarité et une meilleure efficacité des interventions des agences en la matière et, enfin, de renforcer les capacités du Gouvernement à assurer la coordination des interventions dans ce domaine.

En Haïti, comme ailleurs, les femmes ont une contribution importante à apporter pour lever les obstacles au développement, notamment sur le plan socio-politique. Mais leur participation est encore fortement entravée, comme le souligne le Secrétaire Général des Nations Unies (voir encadré).

**Déclaration du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité en octobre 2000 sur la contribution des femmes à la paix et à la sécurité**

« Depuis des générations les femmes ont fait fonction d'éducatrices de paix, tant au sein de leur famille que de leur société. Elles ont démontré leur capacité singulière de construire des ponts plutôt que des murs. Elles ont joué un rôle crucial dans la préservation de l'ordre social quand les communautés se sont effondrées. » Et cependant, a-t-il noté « les femmes sont encore terriblement sous-représentées au niveau de la prise de décisions, depuis la prévention des conflits jusqu'à la résolution des conflits et à la résolution d'après conflit. »

**C. L'éducation moteur et véhicule du développement**

L'approche systémique permet d'identifier les points du système qui entraîneraient et dynamiseraient l'ensemble. Dans cette optique, comme le souligne le Bilan Commun à plusieurs reprises, l'éducation constitue un axe prioritaire. Elle est déterminante pour relever les principaux défis auxquels le pays est confronté : la promotion d'une bonne gouvernance et d'une démocratie intégratrice ; les changements de comportements à opérer en matière de santé de la reproduction ; l'adoption d'attitudes respectueuses des différences, de la dignité de la femme, de la reconnaissance de ses potentialités, des droits des enfants ; la prévention des IST/SIDA ; la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté ; une prise de conscience attentive à l'environnement.

Pour arriver à des résultats substantiels dans ces différents domaines il est essentiel de définir et mettre en œuvre une stratégie éducative qui combine plusieurs formes d'éducation à des horizons temporels différents.

**Éducation de base.** On entend par là l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante. Elles doivent être maîtrisées par la grande majorité de la population en vue d'une participation active à la vie nationale. L'éducation de base concerne tous les citoyens de la petite enfance à l'âge adulte. Le plan d'action national « Education pour tous » (voir encadré) sera l'occasion de donner un élan décisif au développement de l'éducation de base. L'UNDAF, dans la ligne du Gouvernement, donne à cette question l'attention prioritaire qu'elle mérite (voir Programme-cadre Services sociaux de base 4.10.3). Force est d'admettre que l'effort entrepris en ce domaine ne portera ses fruits qu'à moyen et long terme. Il faut, en effet, agir à la fois sur deux plans : (i) améliorer de manière substantielle la qualité de l'éducation notamment par une mise à niveau des enseignants liée à la révision et à l'enrichissement du curriculum (question linguistique créole/français, contenu des disciplines...), (ii) élargir considérablement l'accès au système d'éducation dans ses deux composantes, formelle et non formelle, notamment par la double vacation.

L'éducation de base peut être considérée comme un bien public dans la mesure où les avantages que la collectivité en retire transcendent les bénéfices individuels de chaque personne scolarisée. En Haïti le secteur privé occupe une place prépondérante en ce domaine. Mais le secteur public a un rôle stratégique à jouer en matière de régulation du système. L'Office du Partenariat mis en place par le Ministère de l'Education nationale ouvre la voie à une collaboration institutionnelle entre le public et le privé. Le SNU jouera son rôle de renforcement institutionnel et de catalyseur dans la mobilisation des ressources financières qui sont indispensables pour un développement accéléré de l'éducation de base en quantité et en qualité.

**L'exercice du droit à l'éducation.** La demande d'éducation qui s'exprime avec force, y compris dans les couches les plus démunies, démontre l'importance que la population attache à l'éducation. Cette demande ne répond pas seulement à un besoin mais également à un droit. L'approche en termes de droits permet de s'intéresser à tous ceux qui sont effectivement exclus de l'éducation. L'application de ce droit contribuera à rendre effectif l'Etat de droit.

**Formation liée à l'emploi.** Haïti souffre d'une faible qualification des ressources humaines tant sur le plan technique qu'en matière de gestion, qui est notamment due au manque de centres de formation technique et professionnelle et de centres d'appui aux entrepreneurs.

Il est urgent d'opérer des choix stratégiques sur les options de formation des jeunes en lien direct avec l'économie « traditionnelle » et l'économie du nouveau siècle. Cette approche requiert d'identifier de nouvelles sources de valeur à partir des potentialités des ressources humaines haïtiennes, notamment sur les plans linguistique et artistique et de valoriser ces ressources au niveau individuel et collectif. Le secteur informel est saturé et nombre de petits métiers traditionnels seront progressivement éliminés. Ce secteur représente une pépinière de ressources humaines qui peuvent être valorisées dans de nouveaux espaces de développement où des éléments de pratiques traditionnelles pourront être repositionnés. Tant en milieu rural que dans les villes, il existe un réel potentiel de développement de petites entreprises qui pour être compétitives devront coopérer entre elles. Cette coopération de micro-entrepreneurs et de travailleurs indépendants se fera par un maillage de ces ressources humaines. La politique d'éducation et de formation doit s'articuler sur ces potentialités économiques, et ce, à tous les niveaux, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur.

**L'action éducative** au sens large favorise les relations entre les individus et détermine le tissu social d'un pays. Sous cet angle sociologique, l'éducation est le véhicule des savoirs individuels et collectifs transmis de génération en génération mais disposant d'une capacité d'adaptation tout en gardant son identité. L'UNDAF, à son niveau qui est modeste, peut stimuler cette capacité d'adaptation en contribuant à la mise en place d'un environnement propice au développement humain, à la réalisation des droits de la personne et à la construction d'un Etat de droit.

**Politique de population.** La valorisation des ressources humaines requiert une véritable politique de population. Une telle politique a été formulée par la Secrétairerie d'Etat à la Population, avec l'appui technique du FNUAP, en collaboration étroite avec l'ensemble des institutions publiques concernées. Il reste à planifier l'exécution de cette politique et à la mettre en œuvre.



## LE FORUM MONDIAL SUR L'EDUCATION / DAKAR

Avril 2000

### **1. Les objectifs du Forum**

*Le cadre d'action engage l'ensemble de la communauté internationale autour de six objectifs principaux :*

- (i) Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- (ii) faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- (iii) répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- (iv) améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- (v) éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- (vi) améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

*Les signataires du cadre d'action de Dakar se sont par ailleurs engagés à une forte mobilisation de ressources :*

**« Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. »**

### **2. L'instrument : le plan d'action national Education Pour Tous**

La déclaration de Dakar précise que le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national et recommande que des forums nationaux EPT soient renforcés ou établis pour appuyer la réalisation des objectifs. Il est, par ailleurs, précisé que « les pays établiront des plans nationaux d'ensemble pour l'EPT **d'ici 2002 au plus tard.** »

#### **4.4. DEUX CIBLES COMMUNES : LES GROUPES VULNERABLES DONT LES DROITS NE SONT PAS REALISES ET LES RESPONSABLES DE DROITS**

Le BCP a mis en évidence le phénomène massif de pauvreté et d'exclusion sociale et a identifié dans les différents secteurs les groupes exclus et vulnérables. Prenons les services sociaux de base. Certes le taux net de scolarisation primaire a fortement augmenté au cours des dernières années pour atteindre 65% en 1997. En fait il s'agit d'un taux d'inscription en début d'années et non d'un taux de scolarisation effective. Seule une petite minorité d'enfants bénéficient d'une scolarité effective de 4 années consécutives. Plus de 500 000 enfants de 6 à 12 ans ne sont pas du tout scolarisés. L'accès aux services de santé reste théorique pour une majorité de ruraux qui ne peuvent se déplacer jusqu'au centre de santé le plus proche et qui ne peuvent s'acquitter des frais de consultation dans le secteur privé. Les ruraux, qui représentent 65% de la population, vivent en grande majorité dans des conditions de pauvreté extrême.

Parmi les groupes sociaux les plus vulnérables ont été identifiés les femmes et les enfants ainsi que les habitants de zones rurales particulièrement défavorisées et des quartiers précaires des villes, notamment de la capitale . Beaucoup de femmes sont abandonnées sans ressources avec leurs enfants. Le nombre

d'enfants en difficulté s'accroît : non scolarisés, déscolarisés, *restavek*, enfants de la rue, orphelins du SIDA.

Dans ce contexte l'ensemble des programmes et projets s'intégrant dans l'UNDAF cibleront de manière conjointe les groupes sociaux vulnérables sur la base de critères communs de sélection. Il s'agira de cibler plutôt le déficit de capacités que les faibles revenus. Il faudra également éviter les distorsions que peut entraîner la méthode du ciblage.

D'un point de vue stratégique priorité devra être donnée à l'enfance et à la jeunesse. La moitié de la population du pays a moins de 20 ans et 40% ont moins de 15 ans. Dans la transition démographique que vit Haïti, on s'achemine vers une phase où la frange de la trentaine sera suffisamment large pour que s'ouvre une fenêtre d'opportunité en ce sens que d'ici quelques années la dépendance des jeunes et des vieux sera moindre vis-à-vis de cette population d'âge intermédiaire. Il est donc essentiel aujourd'hui d'investir massivement dans la jeunesse afin qu'elle puisse disposer des capacités qui lui permettront d'être suffisamment productive pour impulser la croissance et soutenir ainsi la jeune et la vieille génération. C'est dans cette perspective que le BCP lance le défi : les jeunes comme levier du développement (p.101).

#### **CRI DE RALLIEMENT POUR LE MOUVEMENT MONDIAL EN FAVEUR DES ENFANTS**

*Convaincus que le monde dispose des connaissances, ressources et moyens requis pour garantir à chaque enfant la possibilité d'atteindre l'âge adulte dans la dignité et la sécurité et en réalisant tout son potentiel*

**...Nous nous unissons aujourd'hui dans un mouvement mondial en faveur des enfants qui exige la justice pour les plus jeunes citoyens du monde et l'exige tout de suite...**

Nos exigences ne sont pas très nombreuses, mais elles peuvent transformer le monde :

1. Tous les enfants, partout, ont droit à l'égalité complète des chances pour réaliser tout leur potentiel.
2. La réduction de la pauvreté doit commencer par les enfants.
3. Le bien-être des enfants est le critère d'une bonne gestion des affaires publiques.
4. Il incombe à chacun de veiller au respect des droits de chaque enfant.
5. Toutes les mesures prises pour les enfants doivent reposer sur le pilier de l'éducation.
6. Il faut abolir toute inégalité de traitement des femmes et des filles.
7. L'impunité pour des violences commises sur la personne d'un enfant doit être abolie à jamais.
8. Il faut mettre fin à la discrimination à l'encontre des enfants ou aux traitements injustes dus à des préjugés.
9. Il faut faire participer les enfants et les jeunes aux décisions qui influencent leur vie.
10. La mondialisation doit être mise au service des enfants.

*« Il ne faut pas gaspiller la vie de nos enfants. Pas un enfant de plus, pas un jour de plus »*

**Nelson Mandela et Graça Machel**

Dans la mesure où l'action de l'UNDAF doit bénéficier aux personnes dont les droits ne sont pas réalisés il importe de cibler dans un même mouvement **les responsables de droits** qui constituent le second groupe cible. Ceux-ci doivent être ciblés à tous les niveaux : famille, communauté, section communale, commune, département et nation. Comme le fait l'UNICEF dans son Document de Stratégie, il convient d'analyser les capacités des responsables de droits de manière à identifier leurs insuffisances pour jouer leur rôle dans le respect, la facilitation et la protection des droits des citoyens. Il s'agit ensuite de renforcer

les capacités d'action des responsables de droits afin qu'ils s'engagent d'accomplir leurs obligations envers les sujets de droits et qu'ils soient capables de le faire.

En résumé le SNU ciblera de manière prioritaire (i) les groupes vulnérables parmi lesquels, en particulier, les femmes et les enfants ainsi que les ruraux et les citadins qui connaissent une situation précaire (ii) les femmes en général en vertu de l'équité de genre, dans un souci d'égalité et d'efficacité (iii) les jeunes comme levier du développement (iv) les responsables de droits qui sont des partenaires.

#### 4.5. TROIS THEMES INTEGRES

**VIH/SIDA.** Comme le souligne le Rapport Mondial de l'ONUSIDA 1999 : « il est devenu évident que l'inexorable propagation du VIH et l'impact dévastateur de l'épidémie sur tous les aspects de la vie humaine et du développement économique et social avaient créé une situation d'urgence qui nécessitait la mise en œuvre d'une action considérablement élargie de la part des Nations Unies. Par ailleurs, aucun organisme des Nations Unies n'était à lui seul capable de fournir le niveau coordonné d'assistance nécessaire pour traiter les nombreux éléments moteurs de l'épidémie de VIH, ou d'aider les pays à gérer l'impact du VIH/SIDA sur les foyers, les communautés et les économies locales. Il était devenu nécessaire de mieux coordonner les efforts des Nations Unies afin d'en maximiser l'impact ».

Il importe donc d'intégrer le VIH/SIDA dans tous les programmes sectoriels. Le Ministère de la Santé Publique et de la Population met en œuvre le Programme de Lutte contre le SIDA et plusieurs ONG jouent un rôle dans cette lutte. Mais, comme le soulignait le Directeur Exécutif de ONUSIDA au cours d'une visite dans le pays en novembre 1999 : « Il faudra changer de vitesse si l'on veut avoir un impact sur l'épidémie ». En vue de mobiliser tous les acteurs de la société il serait urgent de définir un Plan d'action stratégique qui traite le VIH/SIDA comme un problème de développement dépassant le domaine de la santé. A cet égard le Plan d'Action pour l'Environnement peut être considéré comme un modèle d'un point de vue méthodologique. L'impact de la pandémie sur les plans politique, social et économique est considérable. Un tel Plan intersectoriel et inclusif, qui devra bénéficier d'un soutien politique de haut niveau, devrait être élaboré de manière participative comme l'a été le BCP. Il s'agira d'analyser les différents blocages qui empêchent l'adoption d'un comportement sécuritaire et de prévoir des interventions coordonnées à différents niveaux par l'ensemble des acteurs concernés publics et privés. En ce domaine la société civile a un rôle important à jouer. Le Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA), qui est composé de huit agences, pourra apporter son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce Plan d'action stratégique.

#### **Résolution 1308 (2000) du Conseil de Sécurité**

Dans la résolution 1308 (2000) sur le VIH / SIDA et les opérations internationales de maintien de la paix, le Conseil de Sécurité souligne « la nécessité d'efforts coordonnés de la part de tous les organismes compétents des Nations Unies pour faire face à la pandémie de VIH / SIDA conformément à leurs mandats respectifs et apporter leur aide, à chaque fois que possible, aux efforts déployés au niveau mondial contre la pandémie ».

**Promotion du dialogue et prévention / réduction des conflits.** Dans un contexte marqué par une crise politique, sociale et économique complexe et persistante, le SNU devra jouer, s'appuyant en cela sur ses avantages comparatifs propres, un rôle catalyseur et facilitateur en matière de **promotion du dialogue social, pluriel et respectueux**. Les différents programmes envisagés dans le cadre de l'UNDAF pourront en particulier servir de véhicule à des processus de dialogue, notamment par le biais de débats nationaux, publics et participatifs organisés en lien avec des exercices de définition et de validation de politiques et de

stratégies nationales ou avec d'autres initiatives telle que la planification de scénarios (*scenario planning exercise*). L'appui du SNU à la dimension Culture de la paix permettra aussi d'aménager des espaces de dialogue.

A travers la mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU contribuera également, de manière intégrée, et sur la base des priorités nationales, à poursuivre et à consolider les efforts importants entrepris par les Nations Unies en Haïti dans le cadre du rétablissement, du maintien et de la **construction de la paix**, efforts qui se sont notamment traduits par les missions successives des Nations Unies. Cette réponse intégrée s'inscrit en droite ligne des recommandations du Secrétaire Général et du rapport Brahimi relatives à l'approche de construction de la paix.

L'aspect réduction / prévention des conflits potentiels devra également être prise en compte dans le cadre de la formulation des programmes liés à l'UNDAF, compte tenu de la situation particulière de développement du pays. A cet effet il conviendra de définir tout d'abord les facteurs clé, structurels et conjoncturels, d'instabilité socio-politique et d'escalade possible, puis de déterminer, pour chacun des champs d'intervention les plus pertinents, d'une part, un mécanisme de suivi et d'alerte et d'autre part, des mesures de prévention. Il s'agira d'intégrer ces dimensions dans la conception même des interventions, et non pas d'en faire un simple appendice. Dans cette perspective, le personnel des Nations Unies devra être encouragé à se familiariser avec les concepts en cours.

#### **RAPPORT BRAHIMI (août 2000)**

##### **Etude d'ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

« Pour que ses actions préventives réussissent à réduire les tensions et à prévenir les conflits, le Secrétaire Général doit bénéficier d'un appui politique manifeste, solide et soutenu de la part des Etats membres »

Le rapport recommande notamment de : tirer les leçons du passé ; de donner toute son importance à la stratégie et à l'appui technique ; de définir des mandats réalistes ; de créer une unité de gestion de l'information et d'analyse stratégique au Siège ; d'améliorer l'orientation et la direction des missions ; de créer des équipes spéciales intégrées pour la planification des missions et les services d'appui ; d'adapter les opérations de paix à l'âge de l'information.

**Prévention, Préparation et Réponse aux Désastres.** Dans les différents champs d'intervention que couvre l'UNDAF il convient d'incorporer des éléments de prévention, préparation et réponse aux désastres. En situation d'urgence, chacune des agences du SNU a un rôle clé à jouer à son niveau avec ses partenaires des Nations Unies, compte tenu de ses domaines de compétence, de ses moyens et de ses zones d'implantation, notamment dans l'appréciation et la coordination, dans l'information et la communication, dans l'assistance en matière alimentaire et en services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, assainissement...) et en assurant la sécurité physique et émotionnelle.

#### **4.6. TROIS STRATEGIES TRANSVERSALES ET UNE STRATEGIE VERTICALE**

Pour progresser dans la réalisation de l'objectif global de l'UNDAF, trois stratégies transversales s'imposent : renforcement des capacités ; plaidoyer/information et communication ; participation. Ces stratégies devront être conduites chacune de manière synergique dans la triple perspective du développement humain, de l'approche droits humains et de la construction de l'Etat de droit.

## **Renforcement des capacités**

Du point de vue du développement humain, les capacités représentent les différentes combinaisons des potentialités d'une personne. Par conséquent le renforcement de capacités vise à conférer la liberté de réaliser des potentialités (par exemple de bénéficier d'une alimentation suffisante et d'une éducation de base, de vivre longtemps et de participer à la vie de la communauté).

Suivant l'approche des droits, le renforcement des capacités vise à la fois les sujets de droits, qui doivent avoir conscience de leurs droits et être capables de les utiliser, et les responsables de droits qui doivent faire en sorte que les droits soient respectés, protégés et réalisés.

Dans la perspective de l'Etat de droit, il s'agit, d'une part, de développer les capacités des citoyens à adhérer aux normes du Droit et, d'autre part, de procéder au renforcement des institutions clé de l'Etat de droit conformément à la Constitution (en Haïti il s'agit des trois pouvoirs, des collectivités territoriales et des institutions indépendantes).

## **Participation**

Il n'y a pas de développement des capacités et des potentialités humaines sans participation. Elle revêt différentes formes qui forment un tout : recherche d'informations, expression d'idées et de la liberté de choix, interaction avec les autres, adhésion à des groupes, prise de décisions... Il importe de créer les conditions favorables à la participation telles que : éducation familiale favorisant l'épanouissement de l'enfant, méthodes pédagogiques actives avec ouverture sur la communauté, équité, aptitude des parents, des enseignants, des leaders communautaires, des techniciens et des décideurs à écouter et à promouvoir la participation.

C'est par la participation que les gens jouissent de leurs droits ou les revendiquent. La réalisation de certains droits requiert une intervention active de l'Etat, qui doit favoriser le débat sur les politiques publiques, garantir la participation du plus grand nombre à ce débat et créer des mécanismes par lesquels les pouvoirs constitués rendent des comptes à la population.

En Haïti la participation est un des éléments constitutifs de l'Etat de droit. La Constitution, qui l'a étroitement reliée à la décentralisation, interpelle la participation selon quatre axes principaux :

- La libéralisation économique, la liberté d'entreprise et la disparition des privilèges, sans lesquelles la participation restera cloisonnée par les relations politiques ;
- La structuration des acteurs pris isolément, leur autonomisation et la formalisation de leur fonctionnement ;
- Le partenariat dans la desserte des services publics, qui implique une révision du cadre de gestion des services publics et le choix de gabarit d'équipements locaux adaptés aux capacités locales ;
- La participation dans les décisions nationales à travers les élections et/ou la décentralisation.

L'UNDAF devra être mis en œuvre suivant une approche participative, dans le but de promouvoir le dialogue social, pluriel et respectueux. Parfois au détriment d'une certaine efficacité quant à la réalisation effective des produits que tout projet cherche à obtenir, cette approche implique que l'accent soit mis davantage sur le processus (comment et avec qui réaliser les activités ?) que sur le produit. Aussi importe-t-il de susciter l'adhésion et l'engagement des différents groupes d'acteurs concernés par les programmes et projets, en particulier les femmes et les jeunes.

## **Plaidoyer/Information et Communication**

Le plaidoyer est ici conçu comme un argumentaire construit et défendu pour progresser vers la réalisation (i) de l'objectif global de l'UNDAF ; (ii) des buts de chacun des trois programmes-cadre ; et (iii) des objectifs des Conférences et Conventions des Nations Unies. Il s'adresse aux sujets et aux responsables de droits qui sont ciblés en vue de les éclairer sur les défis et les enjeux, de les informer sur les idées nouvelles et d'obtenir leur engagement à agir. Les activités de plaidoyer seront menées à plusieurs niveaux. Tout d'abord au niveau général de la philosophie de l'UNDAF sur la base des Conférences et Conventions des Nations Unies. Par exemple, le FNUAP, l'OMS/OPS et l'UNICEF uniront leurs efforts pour expliquer les notions de santé de la reproduction, santé sexuelle et infantile. A un deuxième niveau le plaidoyer sera un outil privilégié pour faire la promotion d'un programme ou d'un projet. Enfin, le plaidoyer pourra être utilisé pour que soient réunies les conditions critiques nécessaires à la réalisation d'une action de développement. C'est, par exemple, ce que se proposent de faire la FAO, le PNUD, le PAM et le PNUD/FENU/PNUD en soulignant l'importance d'un plan d'aménagement du territoire en vue d'une gestion participative des bassins versants.

L'information et la communication font corps avec le plaidoyer. Celui-ci doit servir à créer des liens de partenariat au sein de réseaux fonctionnels. Le plaidoyer est directement lié au renforcement des capacités et à la participation. Il ne sera efficace que si les acteurs concernés sont associés au processus d'élaboration et de diffusion.

### **Une stratégie verticale : articulation entre les niveaux micro, méso et macro**

De l'expérience apprise en Haïti au cours des deux dernières décennies il ressort qu'il faut agir à différents niveaux simultanément : au niveau de l'individu, de la famille, de la communauté, de la section communale, de la commune, du département et de la nation. Il convient de cibler tout autant les acteurs publics aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, que la société civile dont nombre d'organisations ont mis en place des structures décentralisées.

D'un point de vue stratégique il est essentiel que les actions menées dans le cadre de l'UNDAF articulent de manière systématique les niveaux macro, méso et micro dans un double mouvement participatif ascendant et descendant.

Le niveau micro est celui du ménage, de la famille, de l'exploitation paysanne, de la petite activité informelle, de l'entreprise qu'elle soit petite, moyenne ou grande, ainsi que des institutions de services sociaux (écoles, centres de santé...) et économiques (associations d'épargne et de crédit...). Notons que dans l'approche droits humains le niveau micro est par excellence celui des individus en tant que sujets de droits. Cependant, dans la mesure où cette approche cible également les responsables de droits elle prend en compte les diverses institutions de base où sont en interaction sujets et responsables de droits, tels que les familles et les communautés. De plus, il est essentiel de prendre en considération l'incidence du cadre macro-économique ainsi que des politiques nationales et sectorielles sur la réalisation des droits humains.

Le niveau macro est celui des politiques macro-économiques et sociales et des politiques sectorielles. Le défi est de créer les conditions d'une croissance économique en faveur des pauvres. Il convient de trouver un compromis dynamique, fondé sur l'équité, entre les exigences des équilibres économiques et financiers et les impératifs de la politique sociale, étant entendu que la valorisation des ressources humaines est le meilleur des investissements économiques. Comme l'indique le Programme national de promotion d'emplois productifs PNUD/BIT (Document Cadre de référence, 2000) les réformes du cadre macro-économique doivent fondamentalement viser à libérer les forces productives du pays, le travail et le capital, à éliminer les multiples distorsions aux prix relatifs, à concentrer les ressources publiques sur des secteurs-clé comme l'éducation, la santé et les infrastructures, tout en aménageant des filets de sécurité pour les catégories les plus faibles et les plus vulnérables aux effets transitoires des réformes. Pour être pertinent le niveau macro doit pouvoir se nourrir du micro.

Le niveau méso, intermédiaire entre le micro et le macro, est le niveau de la décentralisation et du développement local. C'est à ce niveau que, par le biais de la planification locale, s'opèrent les arbitrages entre les projets individuels ou communautaires et l'intérêt collectif en vue d'optimiser l'allocation des ressources pour un impact maximum en termes de développement humain. C'est également au travers de ce niveau que s'organise l'appui aux actions menées à l'échelon micro. Le niveau méso est également un relais privilégié pour opérationnaliser les politiques macro-économiques et les politiques sectorielles.

Dans la pratique il s'agira de relier les projets de développement aux politiques de développement et de veiller à leur enrichissement mutuel. L'une des fonctions principales des projets de développement mis en œuvre dans le cadre de l'UNDAF sera, sur la base de l'expérience engrangée dans ces projets, d'aider le Gouvernement à améliorer les politiques, stratégies et plans de développement et de tester leur efficacité et leur impact potentiel.

L'articulation micro-méso-macro est particulièrement pertinente dans le domaine des services sociaux de base (SSB) où il s'agit de jouer sur la dynamique qui relie, d'une part, l'offre de bien-être au niveau macro et, d'autre part, la demande des ménages. Dans un contexte de paupérisation les postes de consommation des ménages se dégradent : la préférence est donnée à l'alimentation au détriment des dépenses sociales. D'où l'importance de mettre en œuvre une stratégie de croissance économique intensive en emplois et une répartition des fruits de la croissance, comme le prône le BCP (axe stratégique 5). La dynamique entre l'offre de services sociaux de base au niveau macro et la demande des ménages au niveau micro repose sur une double exigence : (i) que les ménages bénéficient de meilleures conditions de vie (ii) que les investissements collectifs réalisés soient récupérés par la fiscalité, via une production plus performante ; ce qui mène à une 3<sup>ème</sup> exigence, celle de l'efficacité externe des SSB et donc de leur qualité.

Il s'agit également de jouer sur la dynamique qui relie la sphère collective et la sphère des ménages. Les acteurs de la sphère collective (Etat, ONG, Coopération), influent sur les droits économiques et sociaux et sur les infrastructures. Ce faisant, conformément à leur mandat, ces acteurs collectifs fournissent des opportunités à la population dans la logique du développement humain. Le secteur privé « moderne », qui a un comportement typiquement économique de recherche du profit, n'est pas encore prêt à s'investir dans le développement des SSB ; ce qui ne signifie pas qu'il ne puisse pas être amené à y contribuer, notamment par une politique fiscale, comme son intérêt stratégique devrait le lui dicter. Du côté des ménages, le défi est d'obtenir le recouvrement des coûts. Force est de constater qu'une proportion importante de la population n'est pas en mesure de payer les services sociaux de base ou bien le fait au prix d'énormes sacrifices. Dans ce contexte de grande pauvreté la coopération internationale a un rôle important à jouer dans la promotion du développement humain, en particulier pour les enfants et les jeunes.

Le niveau méso est primordial en ce domaine. C'est à ce niveau que peut être organisée de manière efficace, d'une part, la fourniture des SSB en jouant sur la complémentarité entre ces services, et d'autre part, la demande de ces services qui doit être éduquée et stimulée.

#### **4.7. TROIS DOMAINES DE CONCENTRATION**

De l'analyse effectuée dans le Bilan se dégagent dix questions clé qui sont les grands défis auxquels le pays doit répondre dans la phase de transition démocratique qu'il traverse. De ces questions découlent dix axes stratégiques qui concernent, d'une part, des orientations sur le contenu des stratégies à mener et, d'autre part, des champs d'activité à privilégier. A partir de ces axes, compte tenu des avantages comparatifs du SNU, ont été identifiés pour l'UNDAF trois domaines d'intervention prioritaires correspondant aux trois groupes thématiques mis en place : **Gouvernance ; Services sociaux de base ;**

**Sécurité alimentaire et développement rural durable.** Ces trois domaines définissent le champ de concentration de l'action du SNU pour la période 2002 à 2006.

Dans ces trois domaines de concentration le SNU établira des partenariats avec les institutions publiques haïtiennes (les cinq piliers constitutionnels), avec la Société civile et avec les partenaires extérieurs d'Haïti qui interviennent également dans ces secteurs d'activité.

#### **4.8. METHODOLOGIE DE PROGRAMMATION**

Le présent UNDAF est conçu comme un Plan-cadre qui articule trois Programmes-cadre portant respectivement sur (i) la Gouvernance ; (ii) les Services sociaux de base ; et (iii) la Sécurité alimentaire, le développement rural et la protection de l'environnement.

Pour la programmation, les groupes thématiques ont utilisé la méthode du **cadre logique** qui est un outil de planification centré avant tout sur les résultats, mais également un outil de suivi-évaluation et un instrument de visualisation des composantes d'un programme ou d'un projet. Les éléments clé du cadre logique sont : des énoncés de résultats à tous les niveaux ; les indicateurs pour chaque énoncé de résultats ; les moyens de vérification ; les hypothèses et risques (qui sont des facteurs externes de réussite ou d'échec). La hiérarchie des résultats facilite la concordance de vues sur :

- Ce à quoi le programme peut contribuer de façon indirecte à long terme (**But**) ;
- Ce à quoi le programme peut contribuer de façon directe à moyen terme (**Effets**) ;
- Ce qui peut effectivement être fourni à l'issue du programme (**Produits**) ;
- Ce qui sera réalisé au cours du Programme (**Activités**).

Le cadre logique est utilisé dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats (RBM - *Results-based management*), qui commence à être systématisée au sein du SNU et qui consiste à :

- Gérer les activités de manière stratégique (selon des cibles déterminées) et en coûts effectifs c'est-à-dire que les activités ne doivent pas générer des coûts dépassant les avantages, ou encore que ces activités ne doivent pas laisser des ressources non-utilisées ;
- Déployer les ressources et développer les partenariats nécessaires à la réalisation de cette gestion stratégique.

En vertu du RBM il convient de veiller à ce que les intentions de développement se traduisent en résultats. A cet effet, il faut (i) concentrer les ressources, les interventions et les processus sur les résultats visés ; (ii) intégrer les partenaires dans le processus de réalisation des résultats ; (iii) suivre et évaluer le déroulement de l'exercice afin de bénéficier des leçons apprises.

#### **4.9. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE GOUVERNANCE**

##### **4.9.1. Diagnostic du Bilan Commun de Pays**

Le cadre juridique de la Gouvernance est la Constitution, porteuse en son essence d'un projet social et culturel de démocratisation de la société, votée et entérinée massivement par la population lors du référendum de 1987. Aujourd'hui, 13 années plus tard, il existe toujours un écart important entre le prescrit constitutionnel et la réalité opérationnelle. Notamment, on relève la mise en veilleuse des droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques de la population, et plus particulièrement les injustices faites aux femmes et à l'intégrité des enfants.



La charte constitutionnelle vise en premier lieu la mise en place d'un État garant des droits et devoirs de la population et de ses Institutions. Ses objectifs les plus explicites sont : l'établissement de la citoyenneté, l'institutionnalisation de la démocratie, la cohésion sociale et culturelle, la protection de l'intérêt général et la recherche de l'équité dans le développement économique et social, la décentralisation et la participation.

La Constitution a réparti directement ou proposé la répartition entre les divers acteurs publics et privés, nationaux et territoriaux, des compétences décisionnelles, administratives et techniques. L'analyse de leur rôle et des mécanismes prévus par la Constitution a permis de conclure que l'ensemble implique la mise en place d'un système décisionnel articulé autour de deux sous-systèmes, l'un national et l'autre local, refondant ainsi les bases de l'élaboration des politiques publiques, de la planification et de l'aménagement du territoire.

Plusieurs facteurs concourent simultanément au blocage de l'éclosion de la démocratie en Haïti. Parmi ceux-ci, notons :

- Le dysfonctionnement de l'État et de son administration, dont :
  - La faiblesse de l'État qui n'a toujours pas défini une stratégie de transition démocratique avec une progression dans l'application des dispositions constitutionnelles;
  - Le manque de volonté au niveau de la mise en œuvre des réformes et du renforcement des Institutions du système judiciaire;
  - Une administration et une fonction publique déficientes aux contingents insuffisants et mal formés, qui rend peu de services à la population non seulement à cause de la faiblesse des ressources humaines mais aussi du fait de l'absence de régulation et de coordination des politiques Gouvernementales et de la dispersion des efforts sectoriels.
  - Le manque d'effectifs de la police et la faible présence de l'administration judiciaire sur le territoire dans un contexte d'émergence du crime organisé dans toutes les régions du pays
- La concentration du pouvoir décisionnel qui résulte d'une faible avancée des processus de décentralisation / déconcentration et de participation prescrits par la Constitution. En ce domaine les progrès sont notamment limités par :
  - L'absence de consensus sur l'intérêt de la décentralisation et ses modalités;
  - La non définition des rôles et du partage des compétences de chacun ;
  - La confusion qui existe entre les notions de décentralisation et de déconcentration ;
  - Une série de dispositions et pratiques légales et réglementaires bloquent la participation citoyenne aux plans individuels et collectifs ;
- Les points faibles de la culture démocratique, laquelle est caractérisée par :
  - La difficile émergence d'une culture citoyenne (droits et devoirs) due au processus d'exclusion qui caractérise historiquement la société haïtienne, et dont des problématiques importantes sont le dysfonctionnement de l'état civil et l'exclusion linguistique;
  - La faible culture civile et politique, en particulier en matière électorale;
  - L'attitude des secteurs privé et non Gouvernemental qui interviennent à leur guise sans s'intégrer dans un espace collectif de développement;
  - La faiblesse du débat public et critique et de la participation sociale en matière de politiques publiques et d'actions de développement;
  - La notion d'imputabilité des responsables de droits, notamment de l'Etat et de ses institutions, en réponse aux besoins de la population, est encore loin d'être appropriée.

- L'impunité, qui favorise :
  - La permanence de privilèges de tous ordres, principalement économiques et juridiques;
  - La tolérance de l'illégalité : la mise en place des institutions et mécanismes décisionnels prescrits par la Constitution est l'objet de diverses formes et tentatives de contournement;
  - L'inapplication du droit et les trop nombreux exemples d'actions dévoyées de l'administration de la justice face à une population ignorante de ses droits et dont le niveau d'éducation est très faible;
  - L'insécurité publique qui entrave la libre circulation des biens et des personnes et empoisonne la vie quotidienne des citoyens;
  - L'utilisation anarchique du territoire et des ressources de l'environnement;
  - L'utilisation des biens publics à des fins privées.

Haïti apparaît ainsi comme une société de non droit fondée sur l'absence de médiation dans les relations de pouvoir.

#### **4.9.2. Rappel des stratégies nationales**

En matière de gouvernance la priorité nationale serait accordée à la consolidation démocratique dans le respect des exigences constitutionnelles. Les trois objectifs principaux en voie de définition seraient :

- La concrétisation des prescrits de la Constitution dans les réformes à entreprendre;
- La mise en place de mécanismes de délégation de pouvoirs, de responsabilisation et de participation;
- L'établissement d'un environnement de droit et de justice.

La stratégie poursuivie par le Gouvernement vise en priorité : la réforme du système judiciaire et le renforcement de l'Etat de droit; la modernisation de l'appareil d'Etat et la décentralisation avec le développement des capacités des institutions nationales et le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé afin de rendre l'économie plus efficace.

Les dernières années ont permis le développement de divers acquis en matière de modernisation de l'État, acquis qui n'ont cependant pu être réellement mis à profit en raison de la crise institutionnelle que vit le pays depuis l'automne 1997. Les principales institutions stratégiques du pays ont encore des mandats et cadres légaux obsolètes ou non conformes à la Constitution de 1987. Plusieurs institutions prévues par la Constitution ne sont toujours pas en place. Les actions directes de développement ont quant à elles été caractérisées par leur manque d'intégration. L'État, les Collectivités Territoriales et la société civile, principaux partenaires dans le développement, travaillent en parallèle lorsque ce n'est pas en opposition et sans cadre macro-social, ce qui a limité également l'efficacité des interventions de l'aide externe.

L'établissement de la conformité constitutionnelle est donc aujourd'hui un objectif premier de l'État. Les actions de définition, de normalisation, de réglementation, de redressement, couplées à un effort tout particulier en termes de formation et de développement des ressources humaines, sont les plus porteuses en matière d'impact à long terme. Aussi, la stratégie nationale en cours d'élaboration à cet effet vise simultanément :

- L'institutionnalisation des cinq piliers constitutionnels (les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les Institutions Décentralisées et les Institutions Indépendantes) , la délimitation et la clarification de leurs compétences;
- La gestion de leurs relations sur la base d'une redéfinition des rapports entre l'État et la société;
- L'intégration insulaire, régionale et continentale d'Haïti.

Un deuxième objectif de l'État cible la mise en place de processus participatifs à la prise de décision. Il s'agit d'assurer l'articulation des intérêts des acteurs, incluant ceux de la société civile. La stratégie nationale vise ici la mise en place :

- D'un système national de décision capable d'assurer l'intégration du développement local, la cohérence de l'action Gouvernementale et l'orientation et l'absorption de l'aide externe;
- De sous-systèmes locaux de décision, fortement décentralisés, participatifs et communautaires, qui mettent l'accent sur les initiatives de la population et des acteurs locaux au bénéfice de la démocratisation de la vie locale, de l'atténuation des conflits locaux et du rapprochement entre l'action de l'État et les besoins de la population.

Cette institutionnalisation du nouveau régime démocratique requiert des efforts de conception et des ajustements administratifs et territoriaux importants. Il s'agit :

- de la mise en place d'une administration publique moderne, transparente et déconcentrée;
- de l'organisation territoriale des institutions et services de l'État;
- du transfert d'attributions de l'État vers les Collectivités Territoriales dans le cadre d'un État unitaire décentralisé;
- de la réforme des finances publiques pour permettre le fonctionnement adéquat des Institutions des deux sous-systèmes de planification;
- de l'intégration de la société civile dans les actions de développement et dans l'émergence d'une culture de la paix et de la tolérance.

De tels objectifs vont de pair avec des avancées dans l'établissement d'un Etat de droit. Dans ce domaine, les objectifs nationaux concernent la mise en place de pratiques judiciaires apolitiques, intègres et professionnelles, étendues à toutes les zones du pays. Plus en amont, ils impliquent une amélioration de l'accès à la justice formelle, de laquelle sont exclus 75% de la population. Les actions prioritaires qui sous-tendent ces objectifs sont:

- La mise à jour de la législation nationale par rapport à la Constitution, aux Conventions et traités internationaux, ainsi que la diffusion et la promotion de ce nouveau cadre juridique;
- L'indépendance du pouvoir judiciaire.
- Le renforcement des institutions de justice
- L'établissement de la citoyenneté avec des éléments de base tels que l'identité citoyenne, la transparence et l'effectivité des processus électoraux.

#### **4.9.3. But, effets et produits du SNU pour la période 2002-2006**

Le SNU se propose d'orienter son programme de gouvernance vers l'appui aux efforts nationaux visant la démocratisation de la société, compte tenu des priorités définies par le Gouvernement. Plus particulièrement, l'appui du SNU ciblera les quatre obstacles à la bonne gouvernance compatibles avec son mandat, soit : le manque de capacités de régulation de l'Exécutif; la concentration du pouvoir décisionnel; les dysfonctionnements du système judiciaire; la lenteur du déploiement de la culture et de la pratique démocratiques.

L'appui du SNU se concrétisera à travers quatre effets globaux recherchés, correspondant à ces quatre obstacles :

- Renforcer l'institutionnalisation et les capacités de régulation d'institutions clé de l'Etat;
- Opérer une nouvelle répartition du pouvoir de décision ;
- Améliorer et généraliser le système de justice ;

- Renforcer les mécanismes et les domaines d'exercice des pratiques démocratiques au sein de la société.

Chacun des quatre effets globaux recherchés est considéré comme vecteur de changement en matière de gouvernance. Priorité sera donnée au redressement de la situation des groupes prioritaires femmes et enfants, l'une des orientations majeures du SNU en ce domaine. L'action du SNU vise en premier lieu l'aspect institutionnel de la gouvernance, conformément à son mandat, mais il concentrera son effort dans des domaines où l'on attend le plus de retombées positives sur les aspects démocratie et participation. Le tableau de cadre logique Gouvernance en annexe propose un total de 17 produits, répartis par effet, correspondants aux avancées particulières ciblées par l'action du SNU. Les activités à réaliser par produit y sont également présentées.

Le **BUT** que s'assigne le SNU dans le domaine de la Gouvernance est de **participer aux efforts du pays visant la démocratisation de la société tant au niveau national qu'à l'échelle locale.**

On devrait ici assister à une réelle application de la stratégie verticale, à savoir une mise en œuvre d'actions et la recherche de résultats, qui s'articulent aux niveaux micro, méso et macro. La contribution du SNU est, dans ce domaine, d'accompagner le Gouvernement et les collectivités territoriales dans la définition d'un programme national de modernisation de l'Etat, de réforme administrative, de planification décentralisée et de participation ainsi que de réforme du système judiciaire.

**EFFET 1 : RENFORCER LES CAPACITES DE REGULATION D'INSTITUTIONS CLE DE L'ETAT** (incluant les relations entre les pouvoirs)

**Produit 1.1 : Organes de coordination institutionnelle renforcés, en particulier l'Exécutif**

Il s'agit d'aider le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de régulation et de coordination en visant plusieurs catégories de cibles, principalement :

- La Présidence et la Primature, notamment au niveau de leur Secrétariat Général respectif, par l'instauration de mécanismes de liaison entre les deux (ainsi qu'entre ces derniers et le Législatif);
- Le Ministère du Plan et de la Coopération Externe qui pourrait notamment se concentrer sur la mise en place de mécanismes transitoires, compte tenu de la faiblesse de certains acteurs, en particulier dans le domaine de l'Aménagement du Territoire et en matière d'organisation de liens entre les institutions clé de l'Etat ;
- Les Ministères, de manière prioritaire ceux qui sont chargés de la politique économique et sociale. En ce domaine un effort considérable doit être entrepris en matière de coordination et de régulation, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. (articulation étroite avec les deux autres SP)

**Produit 1.2 : Activités parlementaires et relations inter-pouvoirs appuyées**

Deux catégories d'activités sont à mener :

- Contribuer à élaborer une proposition de structure de liaison et de coordination entre l'Exécutif et le Législatif
- Renforcer les capacités techniques de Commissions clé du Parlement : Justice, Education, Santé, Décentralisation et Finances (articulation étroite avec le SP SSB)

**Produit 1.3 : Mise en œuvre d'éléments de la réforme de l'Administration Publique appuyée**

Il est prévu d'accompagner la mise en œuvre de certains éléments de la réforme, en particulier :

- Le montage de l'Ecole Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ENAPP) ;

- Le forum des Directeurs généraux qui coordonne les éléments de la réforme entre les ministères ;
- Le plan de carrière pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- Le montage d'un organe de régulation de la gestion des ressources humaines de la Fonction Publique.

#### **Produit 1.4 : Coopération externe orientée et coordonnée**

Il n'existe pas aujourd'hui de coordination de l'aide extérieure. Il convient d'appuyer l'intégration de cette dernière dans le Plan National de Développement ainsi que la création de modalités de coordination tant au niveau de l'enveloppe globale (Primature, MPCE, loi budgétaire...) qu'à celui des ministères techniques. Il s'agira également d'aider le pays à améliorer sa capacité d'absorption, de gestion administrative et financière et de mise en œuvre de l'aide extérieure. A cet égard le SNU pourra faciliter l'exécution des prêts des Institutions financières internationales. Le SNU proposera également des mécanismes d'intégration de la coopération Sud-Sud dans le cadre global de la coopération externe.

#### **Produit 1.5. : Système national d'information statistique renforcé**

Deux activités majeures :

- Appui à la formulation d'un Plan stratégique pour la mise en place d'un système national d'information statistique, sur la base notamment des initiatives en cours ou planifiées, parmi lesquelles le recensement général de la population prévu pour 2002;
- Appui au traitement, à l'analyse, à la production et à la diffusion des données.

#### **Produit 1.6 : Institutions clé de l'Etat renforcées**

En fonction de leur programme de travail les agences du SNU contribueront, dans leur domaine de compétence, au renforcement institutionnel de certains ministères (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture par exemple) et autres institutions clé telles que le Bureau du Premier Ministre ou la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

### **EFFET 2 : CONTRIBUER A LA DECENTRALISATION ET A LA DECONCENTRATION DES POUVOIRS CENTRAUX**

#### **Produit 2.1 : Instruments de définition de politiques de déconcentration et de décentralisation élaborés**

Il s'agit d'élaborer des instruments ou des documents techniques de définition des politiques de déconcentration de l'appareil d'Etat et de décentralisation :

- Définition des champs de compétence de l'Etat central, de ses composantes déconcentrées et des pouvoirs décentralisés ;
- Répartition des mandats et des ressources, notamment les mandats des collectivités territoriales et des directions départementales.

#### **Produit 2.2 : Décentralisation et mise en place des Collectivités Territoriales appuyées**

Le SNU appuiera l'élaboration d'une politique de décentralisation, y compris la révision du cadre légal, et la mise en œuvre de cette politique. La stratégie à suivre consiste notamment à :

- Poursuivre les expériences de gouvernance locale, notamment dans le Nord Est, dans le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Systématiser ces expériences afin d'alimenter la réflexion en cours au niveau central ;

- Contribuer à établir un mécanisme opérationnel au niveau local ainsi qu'entre le niveau central et le niveau local, plus particulièrement en ce qui concerne la planification et le financement de la planification décentralisée.
- Aider le Gouvernement à définir et à mettre en œuvre un projet de renforcement des Collectivités Territoriales, notamment pour la mise en place d'une Administration locale, ce qui implique une réforme du partage des compétences, des finances publiques (et donc de la fiscalité) et du découpage territorial.

### **Produit 2.3 : Politique de déconcentration territoriale appuyée**

Appui à l'élaboration (i) d'une politique de déconcentration territoriale (ii) d'un plan de déconcentration. Les cibles visées sont les Ministères et les organismes d'Etat (Transport, Electricité, Eau, Douanes...).

### **Produit 2.4 : Organisation territoriale de l'Etat et des services publics révisée**

Les activités prévues pour réaliser ce produit consistent à appuyer :

- L'élaboration d'une proposition de révision du découpage administratif actuel. Il apparaît en effet urgent de procéder à une redéfinition des limites administratives du pays ;
- L'établissement de l'architecture territoriale des services publics sur la base du principe de subsidiarité ;
- L'élaboration d'une proposition de partage des compétences techniques, dans la desserte des services publics.

### **Produit 2.5 : Partenariat local, décentralisé, participatif et communautaire expérimenté, modélisé et diffusé à plus grande échelle**

La stratégie proposée consiste à créer un mécanisme d'intégration des différentes expériences de partenariat local, décentralisé, participatif et communautaire, incluant la mise en commun des ressources, et à définir une approche géographique modulaire en fonction de la disponibilité des ressources. Afin de promouvoir ce partenariat local, le SNU appuiera les activités suivantes :

- Poursuite au niveau local d'un soutien au processus de planification et de financement des priorités susceptibles de rejoindre les plus démunis ;
  - Mise en place du cadre organisationnel (mécanismes d'intégration des partenaires et de la division du travail entre eux : forum territorial, conseils locaux, cercles d'interaction, etc.) ;
  - Réalisation d'exercices techniques de planification locale et d'exécution pour une bonne orientation des choix (infrastructures publiques, protection de l'environnement, services sociaux de base, valorisation des ressources, desserte de services, etc.);
- Orientation des financements en fonction des choix (à partir de fonds de développement locaux dont les règles de fonctionnement devront être définies de manière participative) ;
- Formation des intervenants sur le tas et dans l'action ;
  - Définition et mise en œuvre au niveau du SNU d'une démarche commune de partenariat local, décentralisé, participatif et communautaire (voir 5.12. Stratégie 4) ;
  - Promotion d'une gestion transparente des biens publics au service de l'intérêt général.

## **EFFET 3 : AMELIORER LA PERFORMANCE DE LA JUSTICE ET SON ACCES**

### **Produit 3.1 : Cadre juridique constitutionnel renforcé, barrières juridiques identifiées et propositions formulées pour les lever, notamment en ce qui a trait aux droits des femmes et des enfants**

Fort de l'expérience et des acquis de la MICIVIH et de la MICAH, le SNU s'attachera à appuyer l'harmonisation des lois nationales aux traités et conventions internationales ainsi qu'avec le prescrit

constitutionnel. Il cherchera également à créer des mécanismes participatifs de production, diffusion et vulgarisation des textes juridiques.

### **Produit 3.2 : Indépendance du pouvoir judiciaire réglementée**

La stratégie prévue consiste à appuyer (i) la mise en place d'une Commission Permanente de la Réforme de la Justice (ii) l'élaboration et l'application de la législation renforçant l'indépendance de la Justice (statut de la magistrature, Inspection judiciaire).

### **Produit 3.3 : Organisation, fonctionnement et déconcentration de l'Administration judiciaire renforcés**

Pour ce faire le SNU s'attachera à :

- Elaborer des mécanismes consolidant la chaîne pénale : Justice / Police Nationale / Administration Pénitentiaire et augmenter leur coordination ;
- Développer des mécanismes de suivi et de contrôle de l'application des lois
- Développer et appuyer la mise en oeuvre de programmes de formation à l'intention des acteurs (Juges, greffiers, société civile...)
- Renforcer la déconcentration de l'appareil judiciaire d'un point de vue humain, financier et logistique
- Accroître la participation des femmes dans l'administration de la Justice

### **Produit 3.4 : Accessibilité à la justice accrue**

Les activités prévues à cet effet consistent à :

- Renforcer l'élaboration d'instruments relatifs à la gestion de l'état civil et de la citoyenneté
- Inventorier les pratiques informelles de justice (us et coutumes) et proposer une stratégie visant leur intégration dans le droit formel
- Participer à l'intégration du créole dans l'administration de la justice
- Augmenter l'accès des femmes et enfants à la justice

## **EFFET 4 : ACCROITRE LA COHESION SOCIALE, NATIONALE, LOCALE ET REGIONALE ET PROMOUVOIR L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX**

### **Produit 4.1 : Culture de la paix connue et promue**

Les activités suivantes sont prévues :

- Financer l'établissement et le fonctionnement d'une Maison des Nations Unies pour la Culture de la Paix et de la Tolérance
- Elaborer un Plan directeur de la Culture de la paix et de la tolérance
- Réaliser des études et organiser des fora d'échanges régionaux et séminaires nationaux, favorisant la reconnaissance mutuelle des cultures de la région
- Renforcer les réseaux de femmes
- Organiser des campagnes de diffusion, de sensibilisation, d'information, de concertation et de consultation sur la culture de la paix.

### **Produit 4.2 : Droits fondamentaux promus**

A partir d'un suivi coordonné de l'exercice des droits fondamentaux affirmés par la Constitution et par les Conférences et Conventions des Nations Unies, le SNU élaborera un plaidoyer et des programmes de formation sur les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des enfants, et en assurera la

défense et la diffusion. Afin de faciliter ce processus, le SNU continuera à appuyer les travaux de révision et d'actualisation de la législation sur le droit associatif.

#### **4.10. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE SERVICES SOCIAUX DE BASE**

##### **4.10.1. Diagnostic**

La situation des SSB est profondément déterminée par les mutations socio-politiques, économiques et socio-démographiques qu'a connu le pays depuis le renversement de la dictature. Sous l'effet des processus de démocratisation et d'urbanisation on a assisté à une envolée de la demande et à une très forte expansion de l'offre, cette dernière étant principalement le fait du secteur privé. Cette massification, dans un contexte de paupérisation, a entraîné des dysfonctionnements de taille tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Cette insuffisance est liée :

- A la faiblesse de l'Etat en matière de gouvernance se traduisant par l'absence de coordination et le manque d'intégration des multiples intervenants
- A l'insuffisance des ressources disponibles couplée au gaspillage et à la mauvaise utilisation de ces ressources qui restent mal partagées.

Dans l'analyse qu'il fait du secteur monétaire et financier depuis la chute de la dictature, le BCP met en lumière plusieurs faiblesses dues à une mauvaise gouvernance, notamment l'accumulation des déséquilibres budgétaires et l'incapacité d'élargir l'assiette fiscale ; l'inefficacité des entreprises publiques ; la trop forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Sur le plan macro-économique la situation ne cesse de s'aggraver, elle se caractérise tout particulièrement par une crise aiguë des finances publiques.

Dans ce contexte les perspectives de financement des SSB ne sont guère brillantes. En supposant que la crise politique se résolve et que le pays puisse obtenir des crédits auprès des institutions financières internationales, il devra nécessairement passer par une cure d'assainissement (rééquilibrage de la balance des paiements, des comptes publics, réduction de l'inflation) qui l'obligera à réduire la demande intérieure. Il devra mettre en œuvre une politique macro-économique qui s'attaque sérieusement aux causes des déséquilibres d'ordre structurel (distorsions, incapacité d'absorption, blocages divers de type keynésien) et d'ordre quantitatif (déficits et autres déséquilibres).

Au cas où le pays aura fait la démonstration qu'il s'engage sur la voie d'une gouvernance démocratique et de réformes économiques en profondeur (combinant des mesures de stabilisation et des mesures structurelles), la Communauté internationale devrait pouvoir l'aider à franchir cette étape difficile en finançant de manière substantielle les services sociaux de base. Cette aide extérieure devra créer les conditions de sa disparition en mettant l'accent sur une politique de l'emploi qui assure des revenus durables.

**Education.** Dans leur fonctionnement, les différents paliers de l'organisation de l'éducation en Haïti ne constituent pas un véritable système éducatif au sein duquel les différents acteurs pourraient se renforcer mutuellement.

*Au niveau du pré scolaire, de l'éducation fondamentale et du secondaire, l'environnement scolaire est caractérisé par:*

- Un accès faible et tardif au système - 1/3 des enfants en âge scolaire n'ont pas accès à l'école et on y relève la forte incidence des sur-âgés ;



- Un cursus incomplet et de médiocres conditions matérielles de travail ;
- Un corps enseignant jeune, faiblement qualifié et peu expérimenté qui contribue à une efficacité interne très médiocre - des 2/3 des enfants qui ont accès à l'école, seule une minorité bénéficie d'une scolarisation effective ;
- La prédominance du secteur privé non régulé et orienté en majorité vers le gain facile ;
- De fortes disparités spatiales conduisant à un milieu rural défavorisé ;
- Des problèmes au niveau du financement de l'éducation de base, caractérisé par la forte dépense des familles.

*En ce qui a trait à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation :*

- Les initiatives restent spontanées et inégales tout en ne convergeant pas vers un référentiel qui permettrait la liaison avec le curriculum de l'enseignement fondamental.
- Manque de rationalisation et de structuration des programmes d'alphabétisation et d'enseignement non formel pour les jeunes et les adultes;
- Absence d'un Plan National d'Alphabétisation développé dans une perspective d'éducation professionnelle des adultes.

*L'enseignement technique et la formation professionnelle* sont profondément inadaptés à la demande de main d'œuvre sur le marché tandis que *l'enseignement supérieur*, qui est fortement disparate, n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la société.

**Santé.** L'épidémiologie est dominée par les maladies dues à la misère, à la mauvaise qualité de l'eau de boisson, à la disposition inadéquate des déchets humains tant solides que liquides, aux déficiences du système et des services de santé disponibles et à l'ignorance. On observe :

- Une forte prévalence des maladies transmissibles (IST dont le SIDA, maladies transmises par vecteur) ; de maladies carencielles (anémies, malnutrition) ; des infections respiratoires aiguës.
- La persistance de certaines maladies immuno-contrôlables (la couverture vaccinale est basse : seulement 34% des enfants de 12-23 mois ont été complètement vaccinés et 14% n'ont reçu aucun vaccin) ;
- L'importance des maladies liées au péril fécal découlant des problèmes du secteur eau potable et assainissement qui est particulièrement précaire.

*Concernant la santé de la reproduction*, bien que des progrès aient été enregistrés dans un intervalle de 5 ans séparant l'EMMUS II de l'EMMUS III, la situation est préoccupante :

- L'assistance à la grossesse (79%) et à l'accouchement (60%) restent faibles ;
- La prévalence de la contraception est basse (22%) avec un volume de demandes non satisfaites qui atteindrait 25-30% et un indice synthétique de fécondité à 4,7 enfants/femme;
- La prévalence de l'infection au VIH accuse une moyenne nationale de 6% environ ;
- La mortalité maternelle est encore élevée (523/100,000 naissances vivantes).

**Protection sociale.** La Constitution reconnaît le droit à la sécurité sociale pour tous les citoyens. Toutefois, à peine 1 à 3% de la population haïtienne est couverte par un des trois systèmes de protection sociale disponibles : (i) assurance sociale par l'Etat et les systèmes privés complémentaires (ii) micro-assurance santé et décès par et pour les travailleurs du secteur informel ; (iii) assistance sociale dans la logique des filets de sécurité et autres fonds sociaux.

*Les enjeux et défis* consistent à :

- Augmenter la couverture nationale en matière de sécurité sociale gouvernementale ;
- Améliorer l'efficacité des structures propres au système de sécurité sociale gouvernementale ;
- Diversifier, adapter et élargir les services de protection sociale des travailleurs et micro-entrepreneurs du secteur informel urbain et rural, par la promotion de mécanismes d'extension de la protection sociale tels que la micro-assurance, sur la base de principes de solidarité et de coopération et en tenant compte des réalités communautaires ;
- Promouvoir la culture de la prévoyance au niveau national, garantissant l'augmentation de l'adhésion au système de prévoyance et l'utilisation des services disponibles ;
- Implanter un programme national de promotion d'emplois productifs et de lutte contre l'exclusion sociale.

**Emploi productif.** En dépit du poids du logement dans les SSB, il a été décidé de privilégier, dans le cadre de l'UNDAF, le champ de l'emploi productif parce que concernant mieux la problématique de la pauvreté qui sous-tend en grande partie l'accès aux SSB (incluant le logement) et leur utilisation. L'emploi productif est caractérisé par :

- Un taux d'occupation de 46%, un taux combiné de chômage et de sous-emploi d'environ 50% et une faible qualification de la main d'œuvre ;
- Une forte concentration des activités économiques dans les secteurs informel et improductif. Le secteur informel, constitué essentiellement d'activités commerciales (plus de 49%), occuperait plus de 93% de la population active occupée non agricole. Le secteur moderne est très faiblement enregistré et vient gonfler les effectifs des micro entreprises du secteur informel.

*Les enjeux et défis* en matière d'emploi productif s'articulent autour de :

- La promotion du développement économique régional et local ;
- L'adoption d'une politique nationale rationnelle sur l'emploi productif ;
- La structuration d'un cadre institutionnel, juridique, administratif, financier et économique favorable aux investissements, à la productivité et au développement des ressources humaines, en accord avec cette politique de l'emploi productif ;
- La prise en compte des liens entre l'école, la formation et l'intégration d'un marché de l'emploi sain, productif, rémunérateur et porteur d'avenir ;
- Le renforcement du dispositif d'appui technique et managérial aux entrepreneurs des secteurs agricole, industriel et commercial ;
- L'implantation d'un programme national de promotion de l'emploi productif et de lutte contre l'exclusion sociale.

### **L'unité des SSB et leur articulation avec l'emploi**

L'emploi, par les revenus qu'il procure, permet de satisfaire les besoins essentiels que sont notamment l'alimentation, le logement, l'éducation, la santé, la protection sociale et l'eau potable. Que ces services soient payés directement par les utilisateurs ou qu'ils soient fournis gratuitement par l'Etat qui les finance au moyen d'impôts, dans les deux cas c'est le revenu des citoyens qui est le fondement de leur disponibilité et de leur durabilité. Par ailleurs, les services sociaux de base, par les capacités qu'ils permettent d'acquérir, facilitent l'accès à l'emploi et donc aux revenus. Enfin, les capacités que confèrent les services sociaux de base permettent d'assurer une meilleure conversion du revenu en épanouissement personnel, de mieux participer aux décisions collectives et de jouir plus pleinement de ses droits fondamentaux, dont le droit au travail.

L'un des fondements du Programme-cadre SSB de l'UNDAF et de son articulation avec les deux autres Programmes-cadre, est l'unité de ces services, c'est-à-dire leur appartenance à un ensemble cohérent qui se distingue de la gouvernance et de l'environnement. Cette unité des services sociaux de base peut s'apprécier sous deux angles :

- Leur aptitude, chacun dans son domaine, à transformer les potentialités de ceux qui les utilisent, en capacités : capacité de vivre en bonne santé, de bénéficier d'une éducation de base et d'une formation, d'exprimer son opinion, de travailler sans être exploité, etc. Ces capacités reflètent la liberté de réaliser des potentialités.
- La cohésion des SSB provient également du comportement rationnel des ménages qui, dans le creuset de leurs habitudes, de leurs traditions ou de leur vision du futur, opèrent, en leur sein, une allocation : des fonctions sociales ; des tâches conduisant à l'accumulation du capital et de celles qui conduisent à la fluidité des fonds de roulement ; des plans de transmission inter-générationnelle de la propriété ; des modes de loisir et d'expression culturelle...

Du point de vue de la demande l'unité des SSB se retrouve dans la visée d'une amélioration globale des conditions de vie. Du point de vue de l'offre, les institutions ont un rôle fondamental à jouer dans la mesure où c'est par elles que les ménages trouvent les avantages d'équité, de performance et de services effectifs. L'unité des SSB se trouve ici aussi parce qu'ils constituent le seul endroit où ces avantages doivent être garantis pour que la population vive bien...une condition nécessaire de la démocratie.

Cette relation entre (i) demande au niveau micro de ménages au comportement relativement standardisé et (ii) offre de bien-être au niveau macro est typique des SSB.

Il est frappant d'observer en Haïti, en particulier au niveau des couches démunies, un contraste important entre la demande d'éducation, qui est très forte, et celle de santé, qui demeure faible. Or, éducation et santé vont de pair dans le développement humain. D'où l'importance d'intervenir sur la demande de santé pour l'organiser et l'éduquer, notamment en se servant de l'école au travers de la santé scolaire. De même, l'offre de services éducatifs est nettement supérieure à l'offre de santé. Il convient donc d'utiliser les écoles pour fournir des services de santé, notamment pour les campagnes de vaccination et de prévention.

#### **4.10.2. Rappel des stratégies nationales**

**Education.** Le Plan national d'éducation et de formation (PNEF, 1997-2007), qui prend en compte la restructuration du système éducatif haïtien, s'est fixé comme but de développer et d'améliorer le rendement du système éducatif haïtien. Les stratégies envisagées tournent autour de quatre axes :

- augmentation de l'offre scolaire ;
- amélioration de la qualité de l'éducation ;
- renforcement de la gouvernance du système éducatif ;
- amélioration de l'efficacité externe.

Toutefois, il faut également souligner les points suivants par rapport au PNEF :

- Le plan prend peu en compte la petite enfance ;
- L'alphabétisation et les sur-âgés y sont maintenus dans le domaine du non formel ;
- Il existe des faiblesses en termes de stratégies devant faciliter l'insertion des fillettes dès la petite enfance en vue d'asseoir réellement l'équité de genre en matière d'éducation et de formation aux échelons plus élevés du système éducatif dans le moyen terme.

Autant d'avenues dans lesquelles le SNU peut avoir un impact à travers l'UNDAF.

**Santé.** Le programme de restructuration du système national de santé (2001-2006), a fixé comme objectifs :

- Améliorer la qualité et l'accès aux services de santé publics et privés d'une manière durable sur le long terme, aussi bien du point de vue financier que du point de vue institutionnel ;
- Augmenter l'efficacité des services aux niveaux national, départemental et communal;
- Développer des modèles innovateurs de financement et de prestation des services de santé, pouvant être reproduits à l'échelle nationale ;
- Améliorer sensiblement la couverture des besoins en eau potable et assainissement de base (eaux usées domestiques et industrielles, déchets solides) ;
- Accélérer le processus de réforme du secteur eau potable et assainissement.

*Les effets attendus sont :*

- Allocation de 50% du budget national de santé aux Unités Communales de Santé (UCS) ;
- Baisse du taux de mortalité infantile de 80 à 50/1000 ;
- Baisse de l'indice synthétique de fécondité de 4,8 à 4 ;
- Augmentation de 10% du taux d'utilisation des services par la population ;
- 80 % de la population aura accès au paquet minimum de services (PMS) ;
- Augmentation de 30% d'ici à la fin de 2005 de la couverture des besoins en eau potable en milieu urbain, et de 20% en milieu rural ;
- Accroissement de 30% d'ici à la fin 2005 de la couverture des besoins en disposition hygiénique des excréta et des déchets solides.

*Les stratégies envisagées portent sur :*

- Le renforcement des éléments de soutien du système sanitaire principalement au niveau départemental et des UCS ;
- L'offre d'un paquet minimal de services (PMS) au niveau des institutions sanitaires et au niveau communautaire ;
- Le renforcement de la capacité du niveau central à s'acquitter de ses fonctions de base ;
- L'établissement des bases d'un financement durable passant par la planification du système financier et la génération de revenus ;
- L'accroissement des investissements dans le secteur eau potable et assainissement ;
- L'accélération du processus de réforme du secteur eau potable et assainissement ;
- La mise en place des systèmes de recouvrement des coûts des services eau potable et assainissement en milieu rural ;
- Appui au Ministère de la Santé Publique et de la Population dans l'élaboration de la nouvelle politique de santé et du plan quinquennal de santé.

**Protection sociale.** Des efforts de structuration sont actuellement en cours au niveau du Ministère des Affaires Sociales, toutefois, les stratégies nationales ne sont pas encore clairement définies. Des actions ont également été engagées pour l'établissement de systèmes de micro-assurance santé visant les travailleurs et micro-entrepreneurs du secteur informel (urbain et rural), en utilisant deux leviers : les systèmes de micro-finance et les prestataires de soins. Le SNU a un rôle privilégié à jouer surtout dans la mise en place d'un cadre de référence permettant d'organiser une réponse adéquate aux besoins de protection sociale.

**Emploi productif.** Plusieurs plans sectoriels contribuent à renforcer ce domaine, en particulier : le Plan national d'éducation et de formation, le Plan directeur du tourisme, le Plan d'action pour l'environnement,

le Projet de politique agricole, autant de documents qui font ressortir l'importance de ce volet dans une approche intégrée de planification et d'intervention. Il faudra également saisir les opportunités qu'ouvre la formulation en cours de la stratégie de commerce extérieur, du programme national de modernisation de l'Etat et de la politique de développement des ressources humaines, pour rationaliser et intégrer les différentes approches déjà exprimées en vue de définir une politique nationale de l'emploi et développer un programme national pour la promotion d'emplois productifs et de lutte contre l'exclusion sociale.

**En résumé :** Dans le domaine des SSB les stratégies nationales formulées visent globalement :

- Une utilisation optimum des ressources passant par une meilleure gouvernance,
- La promotion de la performance des structures publiques,
- Un renforcement de la coordination intersectorielle,
- L'établissement d'un partenariat public-privé efficace.

**PROGRAMME ECONOMIQUE ET SOCIAL FANMI LAVALAS**  
**Services Sociaux de Base**

**Emploi** : l'action Gouvernementale vise la création de 500,000 emplois (dont 46% dans le secteur agricole) a travers la réalisation d'un vaste programme de travaux à forte intensité de main d'œuvre (Ceci devra se traduire par la formulation d'un Plan National d'Infrastructures) ...

**Education** : les actions prioritaires du secteur sont les suivantes :

- **Travaux d'infrastructure scolaire : une école fondamentale dans chaque section communale.**
- Scolarisation universelle
- Elaboration de curricula
- Formation d'enseignants
- Programmes de nutrition et de santé scolaire
- Création d'un Conseil National de la Formation Professionnelle
- Présentation au Parlement d'un projet de loi sur l'autonomie de l'Université d'Etat d'Haiti et un projet de loi sur le fonctionnement des institutions privées.
- Programme d'alphabétisation et de post-alphabétisation fonctionnelle et conscientisante ...

**Santé** : Autour d'un grand objectif , à savoir rendre les soins de santé accessibles à l'ensemble de la population à travers les 565 sections communales du pays, le programme Gouvernemental de santé de FL identifie les axes prioritaires suivants :

- Renforcement des soins de santé primaires
- Décentralisation et réorganisation du Système National de Santé.
- Réforme et renforcement du système hospitalier
- Renforcement et extension du réseau de centres de santé et de dispensaires
- Régulation et législation du système
- Mise à profit du système de santé traditionnelle
- Développement du partenariat avec le secteur privé
- Développement et renforcement d'une politique de ressources humaines adaptées
- Renforcement de la participation communautaire, de la promotion de la santé et de la coordination intersectorielle
- Développement et renforcement du système d'appui à la prestation

**Protection sociale** : l'action Gouvernementale vise la mise en place de filets de sécurité sociale ou de fonds sociaux d'urgence à partir de la création d'une contribution sociale généralisée garantissant une distribution plus équitable des richesses de la croissance, au bénéfice des démunis qui ont souvent été exclus des systèmes antérieurs.

#### **4.10.3. Buts, effets et produits du SNU pour la période 2002-2006**

Dans la perspective de l'objectif global de l'UNDAF, le programme-cadre « Services sociaux de base » vise à améliorer les conditions de vie de la population en lui fournissant des opportunités via l'expansion des capacités et des potentialités selon la vision du développement humain. Afin de renforcer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que pour assurer l'équité de genre, les activités programmées veilleront à :

- Cibler les fillettes, les adolescentes, les femmes ;
- Cibler tout groupe exclus, notamment les enfants en difficulté ;

- Faire le plaidoyer et soutenir les interventions visant à assurer l'exercice des droits : droits de la personne, droits de la femme, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à la protection sociale, droit à un emploi décent et rémunérateur...

Les **BUTS** que le SNU se fixe en matière de SSB sont de :

- Contribuer à l'élévation du niveau d'éducation et de formation de la population haïtienne par une amélioration du système éducatif ;
- Appuyer l'intégration économique et sociale de la population à travers l'emploi productif et la protection sociale ;
- Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population haïtienne en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA ;
- Promouvoir le droit aux services sociaux de base.

Quatre **EFFETS** découlent de ces buts :

- Améliorer la performance du système éducatif haïtien
- Rendre performant et accessible le système de protection sociale
- Favoriser les conditions nécessaires à la création des richesses nationales durables par l'emploi productif
- Améliorer la performance du système de santé

Les produits attendus ainsi que les activités à mener pour les réaliser s'articulent à l'intérieur de trois **CHAMPS** : (i) Appui institutionnel ; (ii) Opérationnalité de l'offre et de la demande en SSB ; et (iii) Documentation, suivi et évaluation.

**(i) Appui institutionnel.** Sont regroupés dans ce champ les produits relatifs à la constitution, à la mise en place et au renforcement de cadres de référence (politiques, structures, programmes, plans, normes et standards) permettant d'améliorer la gouvernance dans le domaine des SSB; de dynamiser et de rentabiliser (en terme de performance) le partenariat privé/public ; et de renforcer les partenaires impliqués.

Le SNU dispose en ce domaine d'un avantage comparatif du fait de sa neutralité et de sa vocation à renforcer les capacités de la puissance publique dans son rôle de garant de l'Etat de droit et de responsable de la réalisation des droits humains.

**(ii) Opérationnalité de l'offre et de la demande de SSB** pour rendre effectives les politiques et programmes qui font l'objet du champ précédent :

- Disponibilité et accès à des SSB de qualité ;
- Offre et demande de SSB en fonction du comportement des ménages ;
- Ciblage géographique /régionalisation des SSB.

On y retrouve les produits relatifs à la structuration et à la systématisation de l'offre de services sociaux de base de qualité, à l'organisation et à l'éducation de la demande ainsi qu'à l'utilisation de ces services par la population. Une fois les cadres de référence établis, il convient de les mettre en oeuvre pour systématiser, étendre et renforcer les interventions en cours en matière de SSB. Il s'agira d'affiner les procédures permettant de renforcer l'organisation de l'offre et de la demande de services en vue d'une amélioration effective de leur couverture en qualité et en quantité.

**(iii) Documentation, suivi et évaluation.** Ce champ comprend les produits relatifs à la constitution de bases de données en vue du suivi et de l'évaluation de la situation en matière de SSB et d'autres domaines couverts par le SNU. Deux produits y sont prioritaires :

- Consolidation d'un système intégré d'informations actualisées sur les SSB ;
- Suivi de l'application des résolutions des grandes Conférences internationales.

**Les droits économiques et sociaux** (donnant droit aux libertés fondamentales) constituent un axe transversal parcourant les trois champs mentionnés ci-dessus.

Sont présentés ci-dessous, pour chacun des quatre effets, les produits et activités dans les deux premiers champs du programme (les deux autres champs étant communs aux trois domaines de l'UNDAF)

## **EFFET 1: AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME EDUCATIF HAÏTIEN**

*Dans le champ de l'appui institutionnel :*

### **Produit 1.1 : Définition et planification de la mise en œuvre de politiques éducatives**

- Appui au processus d'enrichissement référentiel du PNEF pour combler les lacunes en matière de décentralisation, d'équité de genre, d'éducation des filles, de la petite enfance et de la formation à l'emploi.
- Elaboration d'un cadre de valorisation des ressources humaines fondé sur la détermination des besoins, la prise en compte des compétences et la programmation de la formation continue.
- Elaboration et mise en œuvre de politiques devant régir les controverses et disparités en rapport avec la linguistique, la prise en charge de la petite enfance, la décentralisation, l'éducation pour tous.

### **Produit 1.2 : Contribution à la mise en place et au renforcement de la coordination des actions intra et intersectorielles**

- Elaboration de programmes-cadre intersectoriels visant la coordination et l'intégration, d'une part, des différents niveaux et directions du secteur de l'éducation et, d'autre part, la synchronisation entre le secteur éducation et les autres secteurs publics connexes (Travaux Publics, Intérieur...)
- Consolidation et mise en place de mécanismes de régulation et de coordination intra et extra sectorielles opérationnels.

### **Produit 1.3 : Contribution à la mise en place et au renforcement de la coordination des partenaires**

Définition et application d'un code d'éthique partenariale créant une plate forme de coopération où les différents intervenants peuvent se positionner moyennant le respect des rôles de chaque type de partenaires, de la couverture et de la qualité des services à fournir à la population.

*Dans le champ de l'opérationnalité de l'offre et de la demande :*

### **Produit 1.4 : Amélioration de l'environnement éducatif sur les plans administratif, physique, pédagogique**

L'objectif est de diminuer la moyenne d'années pour accomplir les 2 premiers cycles du fondamental (actuellement 14) et augmenter le taux de réussite aux examens officiels. Les activités prévues portent sur la révision du curriculum et des systèmes de suivi des apprenants, la formation et le suivi des enseignants,



l'aménagement des infrastructures scolaires et la gestion participative de l'action éducative pour s'assurer de l'intégration des populations au niveau des communautés.

**Produit 1.5. Contribution à la diversification de l'offre éducative, assurant le droit à l'éducation et à la réinsertion économique des jeunes et des adultes**

- Consolidation des programmes d'alphabétisation et de programmes alternatifs destinés aux enfants et adolescents en difficulté, aux jeunes et aux adultes
- Mise en œuvre de programmes adaptés à la formation aux métiers et à la formation technique.

**EFFET 2 : RENDRE PERFORMANT ET ACCESSIBLE LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE**

Un travail important a été effectué par le PNUD et le BIT dans ce domaine en termes d'études, de recherches et de documentation. Il convient de rentabiliser cet investissement et de matérialiser les recherches et études en mettant en application les recommandations qui ont été validées par le Gouvernement.

*Dans le champ de l'appui institutionnel :*

**Produit 2.1 : Réforme du cadre national pour l'habilitation de la population à une protection sociale équitable**

Il s'agit de formuler un cadre national, qui précise notamment les rôles respectifs de l'Etat et du patronat, et de réviser les mandats des institutions compétentes.

*Dans le champ de l'opérationnalité de l'offre et de la demande :*

**Produit 2.2 : Réforme et établissement de systèmes de protection sociale pour assurer l'accès, la couverture, l'utilisation au moment opportun, des services auxquels donne droit la protection sociale**

Les activités prévues concernent : la mobilisation de fonds pour la protection sociale ; l'appui financier et technique aux institutions concernées ; la mise en place d'un projet pilote de micro-assurance au niveau du secteur informel ; le plaidoyer pour l'information quant à la disponibilité et à l'utilisation des services de base de protection sociale.

**EFFET 3 : FAVORISER LES CONDITIONS NECESSAIRES A LA CREATION DE RICHESSES NATIONALES DURABLES PAR L'EMPLOI PRODUCTIF**

*Dans le champ de l'appui institutionnel:*

**Produit 3.1 : Renforcement et mise à niveau d'un cadre institutionnel, administratif, économique et financier favorisant le développement des investissements, des ressources humaines et de la productivité dans les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME)**

- Appui à l'implantation d'un programme national d'emplois productifs ;
- Appui à l'établissement d'un cadre légal des affaires incitatif, à la révision des règlements et structures opérationnelles liées aux investissements, au développement des ressources humaines et à la productivité des MPME ;

- Appui à l'élaboration et à l'adoption de politiques nationales sur l'emploi et le développement des ressources humaines visant la mise en oeuvre d'un programme national de l'emploi et du développement des ressources humaines ;
- Promotion de l'établissement de zones spéciales pour la recapitalisation des moyens de production et le développement des infrastructures économiques, notamment des corridors de développement et des pôles de croissance, des zones industrielles franches, des zones touristiques ;
- Elaboration et mise en place d'instruments de planification locale et de marketing territorial passant par l'appui aux associations d'entrepreneurs, aux chambres de commerce et aux chambres agricoles, à l'organisation des filières de production et vulgarisation des données sur l'emploi productif.
- Appui à la mise en place de structures et mécanismes décentralisés pour des programmes de facilitation et de modernisation des affaires.

*Dans le champ de l'opérationnalité de l'offre et de la demande :*

**Produit 3.2 : Partenariat public-privé en vue de la mise en oeuvre de stratégies créatrices d'emplois durables, décents, productifs, visant l'adéquation entre l'offre d'emplois et les ressources humaines qualifiées**

Les activités porteront sur un appui à :

- La mise en place de structures et mécanismes pour rendre opérationnel le partenariat privé-public ( du type Conseil National de l'emploi et de l'inclusion sociale, Fonds décentralisé de développement des MPME et de l'emploi)
- La promotion d'un programme de facilitation des affaires pour les MPME,
- La mise en place d'un programme d'appui technique aux employeurs et d'un programme de développement des ressources humaines, avec dispositions spéciales pour les femmes et les jeunes.

**EFFET 4 : AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE SANTE**

*Dans le champ de l'appui institutionnel :*

**Produit 4.1 : Appui à la consolidation et à la mise en oeuvre de politiques, plans et normes en matière de santé de la reproduction, santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA.**

Activités prévues : appui technique pour la révision/élaboration de politiques, plans, normes en ce domaine ; mise en place de comités techniques de révision et de suivi ; formulation et mise en place d'un cadre organique actualisé ; plaidoyer et mobilisation sociale pour l'équité et l'Etat de droit en ce qui concerne les droits de la femme, de l'enfant, de la famille au niveau des communautés, notamment par la mise en place d'un comité intersectoriel.

Le SNU cherchera tout particulièrement à contribuer à la réalisation du droit à la vie et à la santé des enfants et des femmes en appuyant la consolidation et la mise en oeuvre du programme de restructuration du système national de santé qui vise explicitement, pour la période 2001-2006 (i) de réduire le taux de mortalité infantile de 80 à 50 pour 1000 chez les enfants de 0 à 1an, (ii) de réduire le ratio de mortalité maternelle de 523 à 300 pour 100.000 naissances.

*Dans le champ de l'opérationnalité de l'offre et de la demande :*

**Produit 4.2 : Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation rationnelle de services de santé de qualité en matière de santé de la reproduction, santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA**

Au niveau des départements du Nord-Ouest et du Nord-Est : Renforcement de la capacité des institutions sanitaires à fournir des services de base de qualité en ce domaine ; actualisation et mise en œuvre de l'initiative maternité sans risque et de la prise en charge intégrale des maladies de l'enfant (PCIME).

A l'échelle nationale :

- Appui à la décentralisation, par la mise en place des UCS, et à la participation communautaire ;
- Soutien logistique et technique au PEV ;
- Appui à la couverture en micro-nutriments (vitamine A, fer, iode) ;
- Promotion de comportements sexuels responsables ;
- Appui à la prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA ;
- Contribution à la prise en charge des personnes infectées et affectées par ce virus ;
- Appui à la mise en œuvre des programmes de santé scolaire ;
- Promotion des activités menées par les partenaires et le Gouvernement concernant : l'habilitation de la femme, la mise en œuvre de la santé de la reproduction, le plaidoyer pour la maternité sans risque, la violence contre les femmes.

Pour la réalisation de ces deux produits le SNU entreprendra une série d'actions portant respectivement sur le renforcement des capacités du MSPP et des autres partenaires impliqués dans l'exécution, sur le soutien aux mécanismes de coordination intrasectorielle et intersectorielle, sur la promotion d'une approche participative et sur les activités de plaidoyer, information et communication.

Pour chacun des thèmes de ce Programme-cadre SSB, les produits et activités sont présentés en détail en annexe 4.

## **4.11. PROGRAMME-CADRE EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE**

### **4.11.1. Diagnostic du Bilan Commun**

La situation de la sécurité alimentaire en Haïti est très préoccupante. Elle se caractérise par une disponibilité alimentaire insuffisante, un niveau d'accès inadéquat, et un environnement sanitaire qui ne favorise pas une utilisation biologique optimale des aliments. Les ressources naturelles du pays subissent de graves pressions et leur dégradation a atteint des proportions alarmantes. L'espace est utilisé de manière non-durable. Le problème de la sécurité alimentaire et de la dégradation de l'environnement est d'abord une manifestation de la pauvreté (des ménages et du pays). L'aspect démographique de l'insécurité alimentaire a été négligé : trop de gens vivent de la terre. Il existe donc une importante et difficile problématique des stratégies à suivre pour assurer une agriculture plus efficace (donc plus rentable mais avec moins de gens), pour développer des opportunités économiques (de proximité et ailleurs) pour ceux qui quittent l'activité agricole. Le défi est d'arriver à une meilleure intégration des différents secteurs partenaires pour s'attaquer transversalement à la problématique de la sécurité alimentaire.

L'antagonisme majeur provient de la crise du système agricole, et d'une manière générale de l'économie rurale, face à la pression démographique. La dégradation de l'environnement et l'inefficacité agricole qui en résulte relève de l'effet combiné d'une série de facteurs dont :

- Méthodes de production érosives et de faible technicité, régression séculaire des denrées de spéculation dont les rendements sont décroissants à cause, entre autre, de la baisse continue de la fertilité des terres cultivées et de la production vivrière;

- Marginalisation et perte de compétitivité de l'agriculture dues a l'inadéquation des politiques et stratégies agricoles par rapport au processus d'intégration déjà en cours (élimination, sans aucun plan d'intégration et d'amélioration de la productivité en agriculture, des barrières tarifaires et douanières);
- Faiblesse des prix réels aux producteurs agricoles, épargne paysanne trop faible pour financer la mise en place de l'infrastructure foncière menant à une décapitalisation progressive des exploitations entraînant sur la base du droit d'héritage l'atomisation des exploitations non économiquement rentables (morcellement extrême des exploitations, indivision, faible quantité de terre disponible par rural - moins de 0,3 ha en moyenne-);
- Extension du processus d'urbanisation anarchique et demandeur de ressources naturelles aux dépens des exploitations et régions agricoles;
- Complexité des régimes fonciers;
- Faiblesse des institutions chargées de la gestion du secteur agricole et cadre institutionnel et juridique inadapté.

#### 4.11.2. Rappel des stratégies nationales

**Sécurité alimentaire.** Les éléments principaux de la politique nationale de sécurité alimentaire, mais non encore ratifiés par le Parlement, ont été présentés par l'Etat au Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome en 1996. Ces engagements ont été complétés ultérieurement en 1997 par la CNSA. Le Gouvernement a adopté une approche intersectorielle fondée sur six axes stratégiques :

- La stabilisation et la relance de l'économie permettant d'assurer la création massive de revenus;
- L'orientation et la coordination des politiques sectorielles de sécurité alimentaire garantissant un dialogue constructif entre les acteurs impliqués sous l'autorité de l'État;
- La relance et la diversification de la production agricole;
- Une meilleure gestion de l'aide alimentaire.
- Le renforcement de la capacité de gestion des crises alimentaires;
- L'amélioration de l'utilisation globale des aliments qui vise la correction des problèmes de sanitation, de couverture de santé et d'éducation pouvant influencer négativement la capacité physiologique des individus à tirer profit des aliments ingérés.

#### **Sommet Mondial de l'Alimentation**

*Nouveau point de référence pour la sécurité alimentaire*

Le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 a été le premier rassemblement mondial au niveau politique le plus élevé à axer ses travaux uniquement sur la sécurité alimentaire. En adoptant la Déclaration de Rome sur la Sécurité Alimentaire Mondiale et le Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation, il a renouvelé l'engagement de la communauté internationale à assurer de la nourriture à tous. La déclaration énonce à la fois le but ultime et l'objectif immédiat: "...nous proclamons notre volonté politique et notre engagement commun et national de parvenir à la Sécurité alimentaire pour tous et de déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015 au plus tard".

**Gestion de l'environnement.** Le Plan d'action pour l'environnement (PAE, 1999), qui repose sur les principes de la Déclaration de Rio sur l'Environnement, précise quatre priorités :

- Le renforcement de la capacité de gouvernance de l'Etat en matière de gestion de l'environnement ;

- La gestion énergétique embrassant toutes les questions relatives à l'importation et à la consommation des énergies fossiles, à la promotion des énergies renouvelables et à la recherche des énergies de substitution au bois de feu et au charbon de bois ;
- La gestion conservatoire et durable des ressources naturelles qui s'articule autour des réalités spécifiques liées à l'utilisation de l'eau, des sols et de la biodiversité;
- Le développement des ressources humaines englobant tout ce qui touche à la population, sa croissance, ses mouvements, sa dynamique, sa formation, son information, son éducation, son niveau et sa qualité de vie.

**Gestion des risques et désastres.** Le Gouvernement s'est engagé en 2000 à mettre en œuvre un Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (PNGRD) ainsi qu'un Système National d'intervention plus efficace. Le PNGRD comprend trois programmes d'action : (i) amélioration de la gestion des désastres au niveau central, à travers des actions de préparation, alerte, réponse, réhabilitation et reconstruction ; (ii) gestion des risques au niveau central ; (iii) gestion locale des risques et désastres qui vise l'établissement progressif des comités départementaux et communautaires (tant au niveau de la commune que de la section communale) ainsi que la formation et l'éducation de la population. La participation locale occupe une place privilégiée dans le PNGRD.

**Gestion des bassins versants.** Les éléments du PAE relatifs à ce sous-secteur ont été officiellement approuvés par le Gouvernement. L'approche en cours de validation prône :

- La sélection des bassins versants prioritaires sur la base de leurs potentialités économiques, de la taille des populations qui y vivent, de leur position stratégique ;
- La participation des communautés rurales impliquées dans le processus d'élaboration de la politique globale de développement du pays de manière que soient pris en compte leurs choix cultureux et les contraintes fondamentales qu'elles confrontent au niveau agricole (problèmes fonciers, insuffisance des facteurs de production);
- La planification décentralisée et intégrée de gestion des bassins versants dans le cadre d'une planification plus large de développement du secteur agricole, elle-même insérée dans un programme de développement global;
- La responsabilisation des occupants de ces bassins versants dans la gestion de leurs ressources à travers l'élaboration participative de plans de gestion décentralisés et intégrés à tous les niveaux administratifs.

**Programme économique et social Fanmi Lavalas  
Sécurité Alimentaire et Protection de l'Environnement**

Sur le plan de l'agriculture, le Gouvernement vise à augmenter les revenus des producteurs, améliorer la sécurité alimentaire, réduire l'importation de produits vivriers et augmenter les rentrées de devises par le développement des cultures d'exportation. La production alimentaire interne devra permettre d'ici 2006 de couvrir quantitativement parlant les besoins alimentaires d'une population de 10 millions de personnes.

Sur le plan environnemental le Gouvernement entreprendra en priorité les actions suivantes :

- Aspect normatif : avant la fin de 2001, mise en place d'une équipe pluridisciplinaire chargée de préparer les projets de loi les plus urgents (protection des écosystèmes les plus fragiles, exploitation des ressources naturelles, gestion des déchets...)

- En ce qui concerne l'application des normes établies :

a) sur le plan technique, mise en place d'un laboratoire central servant de référence technique

et méthodologique, et de 9 équipes techniques départementales travaillant de concert avec les pouvoirs locaux,  
b) sur le plan des ressources financières, la législation cherchera à appliquer le principe du "pollueur-payeur" et de "l'exploitant-payeur" au bénéfice des collectivités locales.

Sur la base du Plan d'Action pour l'Environnement, le Gouvernement se concentrera sur les points suivants : i) approche réellement décentralisée, ii) définition des rôles de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement, iii) établissement de sources de revenus permettant aux pouvoirs publics de financer la protection de l'environnement, iv) coordination, contrôle et évaluation des actions des acteurs non Gouvernementaux.

#### **4.11.3. But, effets et produits du SNU pour la période 2002-2006**

Dans ce troisième champ d'intervention de l'UNDAF le SNU se fixe comme **BUT de contribuer à la sécurité alimentaire de la population dans le cadre d'un développement rural durable.**

Ce but offre au SNU un champ fécond pour conduire de nouveaux plaidoyers qui pourront se fonder sur sa mémoire institutionnelle et sur son ouverture internationale dans un domaine qui connaît une évolution rapide. L'appui se fera dans les cadres de planification nationaux existants décrits ci-dessus. De plus, compte tenu de son expérience de terrain dans le monde rural, le SNU concentrera une grande partie de ses efforts sur une zone géographique spécifique de manière à multiplier l'impact de son intervention.

Le développement durable est un développement économique et social qui répond aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs besoins. Il passe donc forcément par une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Des actions sont préconisées en relation avec les trois composantes définissant la sécurité alimentaire : la disponibilité (augmentation durable de la production agricole); l'accessibilité (la création d'emplois productifs); et l'innocuité des aliments.

#### **EFFET 1 : CONTRIBUER A RELANCER LA REFORME AGRO-FONCIERE**

La recherche de la sécurité alimentaire en terme d'augmentation durable de la production agricole reste pour Haïti un leurre tant que l'agriculteur ne sera pas sécurisé sur sa terre. Aussi, une réforme agro-foncière juste et équitable s'impose-t-elle pour le porter et l'aider à capitaliser ses exploitations, à vivre durablement de sa terre. Conscient que le lancement de cette réforme agro-foncière n'est possible que moyennant une volonté politique Gouvernementale affirmée, une allocation budgétaire assurée, et un plan d'aménagement du territoire adopté, le SNU visera deux résultats :

##### **Produit 1.1 : Loi cadre de réforme agro-foncière révisée**

Une loi cadre doit contribuer à la résolution des conflits terriens, à l'émergence d'une classe d'agriculteurs vivant de leur métier et jouissant durablement de leur terre sur des exploitations rentables et reproductibles. Elle doit également permettre une utilisation de la terre qui réponde aux exigences de l'équité du genre. Le SNU aidera le Gouvernement à incorporer ces diverses composantes dans le projet existant de loi cadre, à organiser des ateliers et des rencontres avec différents groupes de la société civile pour validation et à suivre l'adoption du projet par le Parlement.

##### **Produit 1.2 : Mise en œuvre de la réforme initiée**

- Plan de mise en oeuvre techniquement finalisé, compte tenu de l'ampleur des besoins et des problèmes fonciers (modes de faire valoir, conflits terriens, terrains non exploités) face à la rareté des ressources ;

- Prise en compte d'actions complémentaires visant à : i) mettre en place un environnement rural décent pour l'agriculteur (disponibilité des services sociaux); ii) créer d'autres pôles d'attraction économiques pour faire baisser la pression sur la terre ; iii) pourvoir les agriculteurs en facteurs de production (crédit, assistance technique...).
- Appui technique à la mise en œuvre de la réforme.

## **EFFET 2 : CONTRIBUER A LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION INTEGREE ET PARTICIPATIVE DES BASSINS VERSANTS POUR UNE MEILLEURE OCCUPATION DE L'ESPACE**

Dans les régions de montagne, qui couvrent près des deux tiers du territoire, la dégradation des sols est particulièrement préoccupante. Une gestion participative de l'espace rural avec une véritable responsabilisation des occupants, aidera à enrayer ce processus. L'engagement du SNU dans ce domaine est tributaire d'une volonté politique du Gouvernement, qui devra se manifester par une allocation budgétaire en rapport avec l'ampleur du problème de dégradation des ressources naturelles du pays et par l'adoption préalable d'un plan d'aménagement du territoire. Un plaidoyer du SNU pourrait aider le Gouvernement à prendre ces mesures.

### **Produit 2.1 : Des plans de développement locaux élaborés sur une base participative pour trois bassins versants dont un transfrontalier**

- Appui à une mobilisation communautaire axée sur la sensibilisation et la formation des occupants des bassins versants retenus. Au niveau transfrontalier les actions devront nécessairement intégrer les communautés des deux Républiques ;
- Mise en place de structures locales de concertation et de planification associant les différents partenaires concernés dont les bailleurs de fonds ;

### **Produit 2.2 : Plans de développement locaux mis en exécution à partir de 2003**

Préparation et mise en application participative de plans d'opération et de suivi-évaluation visant notamment : une augmentation de la couverture végétale d'au moins 20% d'ici fin 2006, une régularisation du régime hydrique des rivières et une diminution progressive des débits solides qui y sont charriés.

## **EFFET 3 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE FILIERES BIO-ALIMENTAIRES (TRADITIONNELLES ET MODERNES) ET A LA PRODUCTION D'ENERGIES ALTERNATIVES**

L'objectif est de diversifier et multiplier les activités génératrices de revenus dans la production végétale, la pêche et la filière bois.

### **Produit 3.1 : Des patrons techniques de production favorisant la valorisation des filières sont expérimentés et adoptés pour 10 écosystèmes**

Par une gestion plus rationnelle des facteurs de production, l'agriculteur pourra mieux rentabiliser l'irrigation, diminuer les pertes post-récoltes, garantir le maintien de la fertilité de ses terres et s'impliquer davantage dans la commercialisation.

### **Produit 3.2 : Des opportunités de développement de nouvelles filières agro-industrielles sont identifiées et des projets pilotes sont implantés**

Promotion des filières agro-industrielles légumes, fruits et champignons.

### **Produit 3.3 : Stratégies d'énergies alternatives au charbon de bois adoptées et lancées en 2002**

Les programmes pilotes de sources d'énergies alternatives au charbon de bois ont jusqu'à présent été orientés vers les villes. Il s'agit de définir des stratégies soutenant une plus grande utilisation des réchauds améliorés, et un meilleur accès au propane par un programme à court terme de subvention.

### **Produit 3.4 : Des procédures et modalités pour la gestion et l'exploitation rationnelle de l'arbre sont définies**

En complément au produit précédent l'effort portera sur la définition d'un plan de gestion de l'exploitation rationnelle du bois, soucieux de la protection de l'environnement et des terres.

### **Produit 3.5 : Un programme de pêche artisanale est mis en oeuvre**

Ce secteur qui fait vivre directement plus de 40.000 pêcheurs et de façon indirecte 200.000 personnes subit une dégradation de son écosystème entraînant une diminution croissante des réserves halieutiques. L'action du SNU sera concentrée sur l'amélioration de la pêche artisanale.

## **EFFET 4 : FACILITER L'ACCES DES GROUPES VULNERABLES, EN PARTICULIER DES FEMMES, AUX SERVICES FINANCIERS RURAUX PRIVES ET PUBLICS**

La valorisation des filières bio-alimentaires requiert un accompagnement en services financiers auprès de la population directement impliquée et auprès de celle qui est marginalisée.

### **Produit 4.1 : Un document de politique de financement de petites activités économiques en milieu rural est élaboré**

Sur la base de l'expérience passée et en cours, qui est loin d'être concluante, il convient d'élaborer une politique de financement de petites activités économiques en milieu rural, qui prenne en compte les besoins des groupes vulnérables et les exigences de l'équité de genre.

### **Produit 4.2 : Des services financiers de proximité, dont le crédit à la production, sont accessibles aux groupes vulnérables (dans les zones d'intervention du SNU)**

Ces services, qui devront permettre aux populations pauvres de s'intégrer dans la dynamique productive, permettront de tester la validité de la politique de financement rural.

## **EFFET 5 : RENFORCER LES CAPACITES DE L'ETAT DANS SON ROLE DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU DEVELOPPEMENT RURAL, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

L'Etat dans son rôle stratège peut avoir un effet multiplicateur sur les actions des différents partenaires du développement rural et de la protection de l'environnement tant au niveau national que local. Le SNU aidera le Gouvernement à jouer ce rôle dans plusieurs domaines où les perspectives stratégiques à moyen et long terme ne sont pas encore définies. A cet effet le SNU apportera un appui à l'élaboration des stratégies suivantes: i) Approbation du Plan National pour la Sécurité Alimentaire ; ii) Mise en place d'un système d'alerte rapide; iii) Politique d'aménagement du territoire; iv) Plans spécifiques... De même, le Système appuiera la formulation de stratégies nationales issues des Conventions Internationales, telles que la biodiversité, le changement climatique et la désertification.



Le SNU apportera également sa contribution à l'amélioration des systèmes d'information et au renforcement des mécanismes d'appui à la mise en œuvre de Plans et programmes, à travers des instances clé comme l'Unité de Mise en Œuvre du Plan d'Action pour l'Environnement (UMOPAE), le Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) ou la Direction de la Protection Civile (DPC).

En vue d'un renforcement des capacités de l'Etat stratège en matière de sécurité alimentaire et protection de l'environnement, les activités du SNU seront orientées vers la réalisation de huit produits :

**Produit 5.1 : Un Plan National de Sécurité Alimentaire et un système d'alerte rapide sont mis a jour et lancés**

- Appui à la finalisation du Plan national de sécurité alimentaire ;
- Appui institutionnel à la CNSA en vue de renforcer ses capacités opérationnelles et de contribuer au renforcement d'une base nationale de données sur les indicateurs d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité.

**Produit 5.2 : Le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres est lancé**

Le SNU appuiera le renforcement institutionnel de la Direction de la Protection Civile et la mise en œuvre du Plan national de gestion des risques et désastres, à travers (i) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des désastres ; (ii) des actions de gestion du risque et de prévention au niveau central, à travers le développement d'outils - cartes de risques en particulier, de plans sectoriels et institutionnels et d'actions de formation ; et (iii) des actions de renforcement des capacités de gestion locale du risque, notamment par le biais des projets du SNU sur le terrain.

**Produit 5.3 : Le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) est lancé**

Le SNU appuiera la mise en oeuvre du PAE, notamment à travers (i) un soutien institutionnel et technique à l'unité de mise en œuvre du Plan d'action ; (ii) un appui à la mise en œuvre institutionnelle du Plan ; (iii) une assistance en matière de réforme légale ; et (iv) un appui en terme de mobilisation des ressources non traditionnelles.

**Produit 5.4 : Le suivi et l'appui pour la mise en oeuvre des recommandations et résolutions des Conventions Internationales liées à l'agriculture et à l'environnement sont assurés**

Au-delà de l'appui qui sera apporté au niveau du produit 5.3, le SNU appuiera également le suivi de la mise en œuvre des Conventions internationales liées à l'agriculture et à l'environnement, avec notamment des actions concrètes dans le cadre des Conventions relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et à la désertification.

**Produit 5.5 : Une structure nationale de contrôle de qualité des produits alimentaires et de l'eau de boisson est mise en place et est fonctionnelle en 2002**

Appui au renforcement des capacités institutionnelles et techniques nationales en vue de garantir l'inocuité des aliments et de favoriser les exportations agricoles et des produits de pêche. Ceci devrait permettre à Haïti d'atteindre une meilleure intégration économique régionale et de promouvoir la production.

**Produit 5.6 : Mise en réseau des Systèmes d'Informations Géographique (SIG) et réalisation de cartes thématiques**

Le SNU apportera son appui à la mise en réseau d'ici 2002 des systèmes d'information géographique (SIG) ainsi qu'à la réalisation de cartes thématiques (occupation de sols, zonages écologiques et hydrologiques, zones à risques, etc..) nécessaires à une meilleure gestion des ressources naturelles ainsi qu'à leur restauration appropriée.

#### **Produit 5.7 : Un recensement général de l'agriculture est réalisé au cours de la période 2002 / 2006**

Etant donné l'importance de cet outil de développement pour les décideurs et les planificateurs de ce secteur, le SNU appuiera la mobilisation des ressources nécessaires à sa réalisation et contribuera à : (i) la mise en place d'une activité préparatoire visant le renforcement des capacités nationales; (ii) la formation des encadreurs et enquêteurs; (iii) l'initiation d'une activité pilote; et (iv) le lancement du Recensement général de l'agriculture.

#### **Produit 5.8 Les nouvelles technologies de l'information sont mises au service du développement durable**

Les nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC) favorisent la capitalisation et la diffusion des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière d'actions collectives. Le SNU facilitera l'accès à l'information des secteurs public et privé et de la société civile en fournissant un appui en terme de (i) développement d'une politique en la matière ; (ii) gestion du domaine ht ; (iii) mise en réseau du gouvernement ; (iv) amélioration de la connectivité ; et (v) formation.

### **4.12. PRODUITS COMMUNS AUX TROIS DOMAINES DE L'UNDAF ET TRANSVERSALITES**

#### **4.12.1. Produits communs aux trois Programmes de l'UNDAF**

Deux produits sont programmés dans le champ documentation, suivi, évaluation :

##### **Produit 1 : Consolidation d'un système intégré d'information**

- Intégration et systématisation du système d'information du SNU en vue d'une utilisation par les agences et les partenaires;
- Formation et mise à niveau pour la collecte, le traitement, l'analyse des données ;
- Actualisation et consolidation des bases de données ;
- Traitement et analyse de données désagrégées pour la cartographie (sanitaire, éducative, etc...) et mise en place d'observatoires décentralisés sur chacun des SSB ;
- Appui au processus de recensement de la population ;
- Appui à l'élaboration d'une carte de la pauvreté ;
- Appui à la réalisation et réalisation d'enquêtes et de recherches à visées opérationnelles et diffusion des résultats, notamment des enquêtes de suivi et d'évaluation.

##### **Produit 2 : Suivi de l'application des résolutions des grandes Conférences internationales**

- Appui au traitement des données et à la vulgarisation des informations relatives à au suivi des Conventions et grandes Conférences internationales ;
- Appui à la préparation du rapport annuel de suivi des Conventions et grandes Conférences internationales.

#### **4.12.2. Transversalités**

Dans la ligne du BCP, le Plan-cadre UNDAF est essentiellement transversal de par son objectif global, ses deux axes stratégiques intégrateurs, ses quatre thèmes intégrés, ses stratégies transversales, ses trois Programmes-cadre, ses stratégies de coopération et son dispositif de mise en œuvre, suivi et évaluation (voir Tableau de synthèse en annexe 2).

Au sein de chacun des Programmes-cadre les groupes de travail de l'UNDAF ont mis en relief les transversalités intra et inter-thématiques. Les premières ressortent clairement de chacun des trois Programmes-cadre. Les quatre effets et 17 produits du Programme Gouvernance se renforcent mutuellement dans un système cohérent de gouvernance démocratique. Le Programme Services sociaux de base établit l'unité et la complémentarité de ces services à partir des liens logiques entre éducation, santé et protection sociale en relation avec la création d'emplois productifs générateurs de revenus qui ouvrent l'accès au logement et aux loisirs. Le programme Sécurité alimentaire intègre les problématiques de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la protection de l'environnement. Il établit notamment un lien logique entre la valorisation des filières bio-alimentaires et les services financiers à la population.

Les transversalités entre les trois Programmes-cadre sont principalement articulées autour de la gouvernance (capacités de régulation de l'Etat, déconcentration/décentralisation, promotion des droits humains), de la valorisation des ressources humaines et de l'emploi productif.

## **TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF**

### **5. DIX STRATEGIES DE COOPERATION**

#### **1. Collaboration accrue au sein du SNU en combinant la programmation d'agence avec la programmation parallèle ou commune et par une concentration géographique de l'action**

Dans la terminologie du GDNU la programmation parallèle est un processus dans lequel deux ou plusieurs entités des Nations Unies conçoivent des programmes distincts, qui contribuent néanmoins à la réalisation d'un objectif commun identifié au cours d'un processus de diagnostic mené en collaboration, dans un cadre chronologique défini de concert. On parle de programmation commune quand plusieurs entités des Nations Unies, agissant conjointement, évaluent des problèmes et conçoivent des interventions qui se caractérisent par la communauté des objectifs, activités, cadres chronologiques et ressources nécessaires, ainsi que par une claire délimitation des responsabilités.

Certaines agences du SNU en Haïti se sont d'ores et déjà engagées dans la programmation commune. C'est le cas, par exemple, de la FAO et du PAM qui ont élaboré, suivant le format du GDNU, et mettent en œuvre conjointement le projet « Promotion de l'agriculture durable et de la conservation des sols et des eaux dans les montagnes humides d'Haïti (région de Marmelade), dont les partenaires principaux sont le MARNDR, maître d'ouvrage, la Mairie de la Commune de Marmelade et les bénéficiaires.

D'autres initiatives sont en cours. Ainsi, le FNUAP, le PAM et l'UNICEF ont passé un accord pour utiliser le réseau institutionnel dense et extensif du programme d'appui du PAM, composé de 342 écoles et 64 centres de santé pour mettre en œuvre un programme intensif de formation/sensibilisation des enfants, des mères et des femmes enceintes et allaitantes. Les sujets de formation sont le droit des enfants et des femmes, la santé de la reproduction, l'hygiène, la nutrition et la préparation des repas. Le PAM organise les rencontres dans le cadre de son appui au Gouvernement, le FNUAP et l'UNICEF mettent à disposition leurs ressources humaines et techniques pour diffuser les messages pertinents pour le bien-être des bénéficiaires et qui répondent à leurs préoccupations. Par ailleurs le PAM et l'OIM ont également

commencé récemment un programme conjoint d’alphabétisation dans le Nord-Est. L’effet multiplicateur d’une information diffusée à 4 000 personnes devrait avoir un impact réel dans les communautés défavorisées visées des départements du Nord et du Nord-Est ainsi que dans l’Ouest.

A titre d’exemple, l’école pourrait, dans le cadre de l’UNDAF, devenir un point de convergence par excellence de la coopération du SNU, parce qu’elle est un lieu privilégié de réalisation des droits (en particulier des droits inscrits dans la Convention de 1989 relative aux droits de l’enfant ratifiée par Haïti en 1994). Les agences du SNU pourraient dans ce cadre œuvrer conjointement pour la réalisation d’objectifs communs. L’UNICEF, dont l’action est entièrement centrée sur la réalisation de ces droits, accorde une large place, dans le cadre de son programme éducation, à la mise en place d’un environnement d’apprentissage de qualité, dans le cadre, notamment, de 100 écoles « amies des enfants ». L’UNESCO a ici une contribution importante à apporter, notamment pour la révision du curriculum et pour l’appui à l’élaboration et à la mise en oeuvre du Plan d’action national « Education pour Tous ». L’UNESCO pourrait également favoriser des actions de développement culturel autour des écoles, notamment par la valorisation du patrimoine, tandis que l’OMS/OPS, le FNUAP et l’UNICEF pourraient contribuer à la réalisation du droit à la santé au niveau des programmes de santé scolaire et que l’OMS/OPS pourrait aider à valoriser le carnet de santé des enfants. L’apport du FNUAP, en coopération avec l’UNICEF et l’UNESCO, serait décisif en matière d’éducation à la vie familiale et à la santé reproductive, notamment, en coordination avec l’ONUSIDA, en ce qui concerne la prévention et le contrôle du VIH/SIDA. Le PNUD pourrait contribuer en matière d’éducation à l’environnement et d’appui à la réalisation du droit des enfants à une identité (l’état civil), ainsi que sur le plan de la gouvernance locale (déconcentration/décentralisation) en conjonction avec le projet de l’UNICEF de responsabilisation familiale et communautaire. Le PNUD et l’UNESCO pourraient également travailler de manière coordonnée dans le domaine des statistiques (respectivement en appui au renforcement des capacités nationales en ce qui concerne le PNUD et dans le cadre de la mise en place du système d’information statistique sur l’éducation en ce qui concerne l’UNESCO). Dans ce cadre de coopération du SNU autour de l’école le rôle du PAM au niveau des cantines scolaires pourra être fortement valorisé dans la ligne de l’accord déjà passé avec le FNUAP et l’UNICEF (voir ci-dessus). La FAO pourrait aider les communautés à alimenter les enfants à partir des ressources du milieu et à valoriser les ressources de leur environnement. Le rôle de l’OIM serait également important, en particulier dans les zones frontalières, pour faciliter l’intégration dans le système scolaire des enfants migrants et des enfants des familles refoulées. L’UNESCO pourrait aider à valoriser le potentiel linguistique de ses enfants. Le FENU/PNUD, dans sa zone d’intervention, pourrait financer la construction ou la réhabilitation de bâtiments scolaires et d’autres infrastructures connexes telles que des pistes rurales qui rapprochent les enfants de leur école et de leur centre de santé. Notons que la présence de latrines dans les écoles est un élément essentiel du point de vue de l’équité de genre. Un tel programme inter-agences de coopération autour de l’école, qui existe déjà de manière fragmentaire, pourrait être progressivement mis en place dans la région du Nord-Est, qui est la principale zone de concentration du SNU, puis être graduellement étendu à d’autres régions du pays, par exemple dans les départements du Centre, du Sud-Ouest et de l’Ouest qui sont concernés par le programme Education de l’UNICEF. Les écoles bénéficiant d’appuis convergents du SNU devraient alors pouvoir devenir des institutions de référence appelées à exercer un effet d’entraînement sur les autres écoles et sur le milieu. A ce titre elles pourraient bénéficier d’un label SNU.

Il importe de souligner qu’une telle initiative inter-agence devrait s’intégrer dans la stratégie nationale du MENJS et devrait être ouverte aux autres partenaires de la coopération au développement en Haïti.

## **2. Renforcement de l’appui au Gouvernement en matière de conception, de formulation, de validation et de suivi de stratégies, de politiques, de programmes et de plans d’action**

Le SNU, au cours des vingt dernières années, est intervenu largement pour appuyer le Gouvernement à formuler des politiques. Il a ainsi contribué à la définition d’une série de politiques sectorielles,

notamment dans les domaines suivants : aviation civile, éducation (PNEF), urbanisme et logement, environnement (PAE), risques et désastres (PNGRD), bassins versants, santé (UCS), gestion participative de la distribution de l'eau potable, réforme de l'administration et décentralisation (CNRA), réforme de la Justice (dont la consolidation de la chaîne pénale : police, justice, prisons), politique de l'emploi, politique nationale de population, politique de l'enfance, notamment de la petite enfance. Cet effort sera consolidé et poursuivi dans les secteurs qui entrent dans le champ de l'UNDAF.

L'ONUSIDA, de concert avec les autres partenaires de la coopération au développement, devra également appuyer les autorités nationales à élaborer et mettre en œuvre un véritable Plan d'action de lutte contre le SIDA.

Par ailleurs le SNU poursuivra son appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs des Conférences et Conventions internationales.

### **3. Renforcement des partenariats avec les institutions de l'Etat et les organisations de la Société civile et recherche commune de nouveaux partenariats**

Les partenariats avec les institutions de l'Etat (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, collectivités territoriales et institutions indépendantes) ainsi qu'avec les organisations de la Société civile haïtienne, représentent le socle sur lequel s'appuie la coopération des Nations Unies. Ils viseront en particulier à favoriser le dialogue social entre les partenaires du développement et les différents secteurs de la société haïtienne, notamment dans le cadre des processus de définition et de validation des politiques et de stratégies nationales. Ces partenariats seront développés et mis en œuvre de manière systématique dans l'ensemble des activités de l'UNDAF. Il s'agira également de développer des partenariats dans les domaines concernés avec les acteurs de la coopération internationale et bilatérale, qu'elle soit publique ou non gouvernementale.

De multiples partenariats devront donc être poursuivis, consolidés ou initiés avec les nombreux acteurs du développement intervenant dans les domaines d'activité de l'UNDAF. Cette collaboration, qui pourra prendre différentes formes, devra avoir pour corollaire la consolidation ou, le cas échéant, la mise en place de mécanismes souples mais efficaces de complémentarité et de coordination qui viseront à accompagner de manière rationnelle et concertée les efforts entrepris.

Le partenariat se définit en fonction de trois conditions de base : la concertation pour atteindre des objectifs communs ; la reconnaissance de champs de compétence complémentaires par rapport aux objectifs poursuivis ; le partage du pouvoir en fonction des champs de compétence. Les agences du SNU veilleront au respect de ces conditions tant dans les relations qu'elles nouent entre elles que dans celles qu'elles établissent avec leurs partenaires. Il serait souhaitable d'élaborer un code d'éthique partenariale fondé sur des principes qui se traduisent en comportements. Les règles de conduite à mettre en œuvre devront prendre en considération les valeurs du SNU, dont les principes directeurs de l'UNDAF, ainsi que les valeurs des partenaires compte tenu de l'ensemble social et professionnel dont ils font partie.

L'extension ou le renforcement d'alliances à tous les niveaux de la structure sociale dans le cadre des programmes et projets entrepris s'inscrivent dans la philosophie du partenariat.

### **4. Définition et mise en œuvre au niveau du SNU d'une démarche commune de partenariat local, décentralisé, participatif et communautaire**

Les agences des Nations Unies ont accumulé depuis plus de 10 ans une expérience considérable en ce domaine en Haïti. La plupart d'entre elles sont à l'heure actuelle engagées dans des démarches de partenariat local, principalement dans le Nord du pays et dans la capitale : dans la commune de

Marmelade (PAM/FAO), le Nord-Est (FENU/PNUD, PAM, OIM), le Nord-Ouest (PNUD, UNICEF) et dans le quartier de Jalousie (UNESCO) à Port-au-Prince.

Il serait souhaitable que chaque agence concernée documente la démarche méthodologique qu'elle met en œuvre pour entrer en contact avec les bénéficiaires visés (qui selon les agences sont également appelés groupe cible, clientèle, partenaires locaux...) et pour les accompagner au cours des différentes étapes du processus de développement local. Cet effort méthodologique permettra à chaque agence de prendre du recul par rapport à ses propres pratiques de terrain et amènera les autres agences à réagir. Des rencontres pourraient être organisées en vue d'harmoniser les approches respectives (dans le cadre du Produit 2.5 du Programme-cadre Gouvernance) Cet échange pourrait dépasser le cadre du SNU pour être étendu à d'autres acteurs intervenant dans le développement local dans la ligne de l'initiative « Tirez les leçons de l'expérience » (voir Chapitre 5).

Pour le partenariat local, décentralisé, participatif et communautaire un premier principe se dégage de l'expérience passée et des pratiques en cours : il importe que la participation soit la plus représentative possible des tendances de la société locale concernée et des différentes catégories d'acteurs qui y oeuvrent (élus locaux, leaders de la société civile, représentants de l'administration déconcentrée). Un deuxième principe s'impose, celui de l'articulation micro, méso et macro.

### **5. Appui à la définition et à la mise en œuvre d'un pacte social visant le bien-être collectif.**

Il conviendrait d'appuyer, à travers la facilitation de processus de dialogue et de réflexion participative, un pacte social entre les acteurs de la vie nationale pour s'attaquer aux inégalités et aux clivages qui rongent la société haïtienne en vue de prendre un nouveau départ. Un tel pacte devrait être orienté vers des valeurs visant le bien-être collectif et la paix sociale : la conscience collective, la justice sociale et économique, la solidarité nationale et le respect du jeu démocratique. L'Etat devrait prendre le leadership dans la définition et la mise en application d'un tel pacte qui serait fondé sur les principes des droits humains et pourrait comprendre quelques éléments fondamentaux tels que : un cadre de politiques orienté vers l'apaisement social, la lutte contre la pauvreté, des investissements coordonnés dans le développement social, la participation de la population et notamment des femmes, une bonne gestion des affaires publiques, impliquant une lutte contre la corruption, la lutte contre l'impunité. Ce pacte social pourra être un outil privilégié pour rendre opérationnelle les Conventions internationales sur les droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) ratifiées par Haïti. L'établissement, envisagé dans le cadre de l'UNDAF, d'une Maison des Nations Unies pour la culture de la paix et de la tolérance, sera une des contributions du SNU à la facilitation du dialogue social recherché.

### **6. Renforcement des mécanismes de coordination**

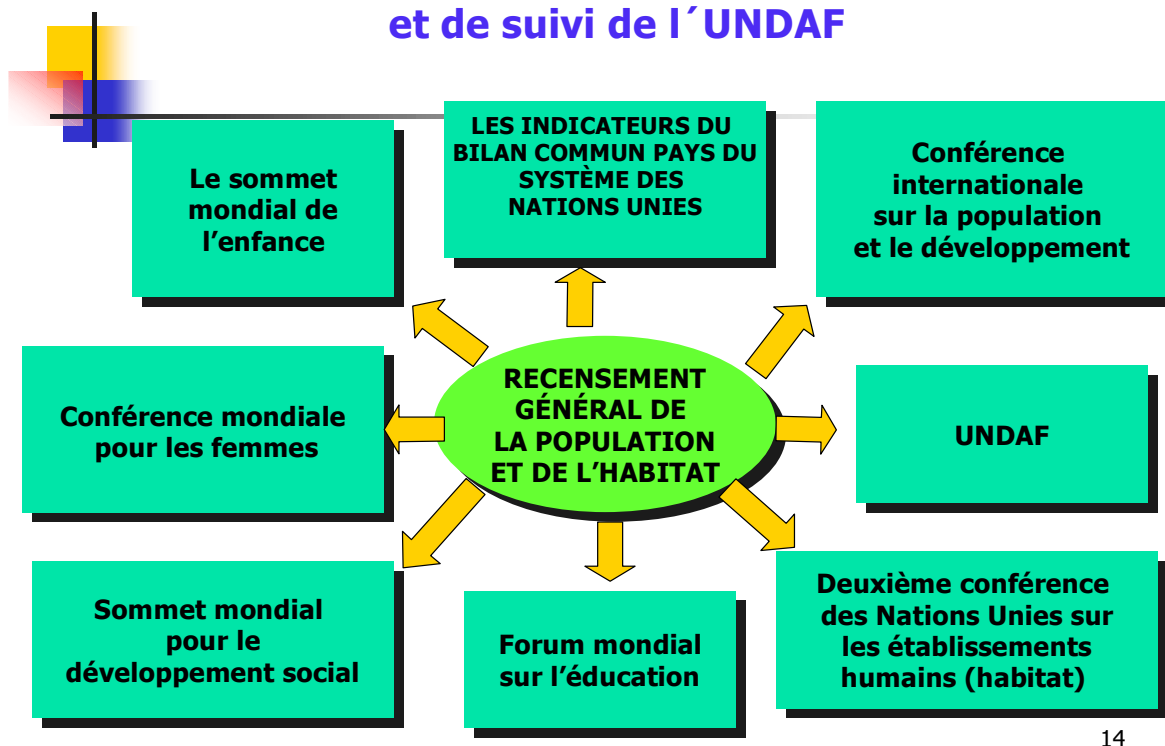
L'UNDAF est par excellence un exercice de coordination tant au sein du SNU que dans les interventions de ce dernier auprès des partenaires publics et privés, nationaux et extérieurs. Dans le cadre des efforts de coordination entrepris en matière de partenariat le SNU pourra, dans les domaines où il sera amené à jouer un rôle particulier et catalyseur, d'une part, appuyer le renforcement des capacités nationales de coordination, et, d'autre part, faciliter la coordination, au niveau technique, entre les partenaires de la coopération internationale.

Il s'agira notamment de promouvoir des mécanismes de coordination des investissements locaux visant à améliorer les conditions de vie de la population : accès aux services éducatifs et sanitaires, à l'énergie, à l'eau potable et aux services d'assainissement.

## 7. Développement d'un système intégré de recueil et d'analyse d'informations

Le produit « Consolidation d'un système intégré d'information » commun aux trois programmes-cadre de l'UNDAF vise une intégration et une systématisation du système d'information du SNU en vue d'une utilisation par les agences et les partenaires. Le produit 1.5 « Système national d'information statistique renforcé » indique le cadre national dans lequel s'intègre ce produit commun. Le produit 5.6 (relatif à la mise en réseau des systèmes d'information géographiques et aux cartes thématiques) du programme-cadre Sécurité alimentaire, complète cet effort de consolidation.

### Une source de données au service des grandes conférences et de suivi de l'UNDAF



14

Ce système d'information sera particulièrement utile pour les actions de plaidoyer et pour le suivi-évaluation de l'UNDAF.

## 8. Appui au renforcement de la coopération régionale, en particulier de la coopération mixte haïtiano-dominicaine et promotion du dialogue interculturel

La coopération régionale revêt pour Haïti une grande importance afin d'éviter que le pays ne se retrouve dans un isolement préjudiciable au bien-être de sa population. Cette coopération s'impose tout particulièrement pour obtenir une meilleure équité dans les échanges commerciaux, pour gérer la variable migration dans ses différentes dimensions et pour lutter contre l'insécurité en Haïti. Il va de soi que l'intégration régionale passe par la ratification d'une série de conventions et lois supra-nationales.

L'interdépendance entre Haïti et la République Dominicaine doit être analysée dans un contexte de globalisation et d'intégration régionale au sein du CARICOM sur un fond de pauvreté. Les deux SNU, respectivement d'Haïti et de République Dominicaine, devront réfléchir à une problématique au niveau de l'île et définir ensemble un programme de collaboration qui s'intègre dans les préoccupations de la coopération mixte haïtiano-dominicaine et de l'UNDAF de chacun des deux pays. L'UNDAF Haïti ouvre la voie à plusieurs zones d'intervention sur lesquelles les deux SNU pourraient s'entendre à travers la formulation et le lancement d'initiatives conjointes. Les domaines de coopération les plus prometteurs sont les suivants : ONUSIDA, santé, environnement, bassins versants transfrontaliers, éducation, gouvernance (coopération entre collectivités locales frontalières, échanges entre pairs...). Cette coopération devra être sous-tendue par un effort soutenu de dialogue inter-culturel à différents niveaux.

## **9. Appui à l'intégration de la coopération internationale dans le Cadre stratégique de développement du pays**

Lorsque le pays disposera d'un Cadre stratégique de développement, les programmes découlant de ce cadre devraient être couverts par un contrat-plan négocié avec la coopération internationale, de manière à renforcer la cohérence et la coordination de l'intervention des bailleurs. Une initiative pourrait être rapidement enclenchée dans le secteur de l'éducation. Comme l'a souligné le BCP, un contrat-plan de long terme entre l'Etat Haïtien et la Communauté internationale sur l'éducation permettrait de fédérer les apports des différents bailleurs de fonds autour d'un cadre commun d'intervention proposé par le Gouvernement en étroite concertation avec les différents acteurs du système. A cet égard le PNEF, qui s'inscrit dans la durée, constitue un atout majeur.

Le BCP a proposé que soit élaboré, en synergie avec le Cadre stratégique de développement à long terme, un Plan directeur de la coopération internationale qui serait fondé sur cinq principes :

- la bonne gouvernance ;
- le développement durable décentralisé ;
- la défense des droits de la personne ;
- un partenariat égalitaire avec Haïti ;
- la participation de la société civile et du secteur privé.

Le SNU, au travers de l'UNDAF, valorisera ses avantages comparatifs pour appuyer cette opération tant au niveau de la formulation que de la mise en œuvre.

## **10. Action convergente de plaidoyer fondée sur un suivi de la réalisation des droits de la personne et de l'évolution du développement humain**

Cette action de plaidoyer s'appuiera sur le suivi de l'application des résolutions des Conventions, Conférences et Déclarations des Nations Unies signées par Haïti (voir BCP Annexe 5). Le Rapport national sur le développement humain, qui sera élaboré par le PNUD, avec la participation de l'ensemble des agences du SNU, à partir de 2001, sera un outil privilégié de plaidoyer en matière de droits de la personne et de développement humain.

La présentation de l'UNDAF aux décideurs ainsi qu'au grand public au travers des media sera également une occasion privilégiée de plaidoyer. La présentation de chacun des trois programmes-cadre de l'UNDAF pourrait être accompagnée d'un plaidoyer qui mette en perspective ces programmes du point de vue des droits humains. Mais il faudra toujours veiller à garder l'unité de l'ensemble du Plan-cadre. Ces plaidoyers devront s'appuyer notamment sur les Conventions, Conférences et Déclarations des Nations Unies signées par Haïti. Pour avoir un impact, cette action de plaidoyer doit être continue et évolutive. Elle doit être couplée à une action d'information des décideurs et du public sur l'état d'avancement de l'UNDAF.



## 6. MOBILISATION DES RESSOURCES

**Le SNU catalyseur de ressources humaines.** Tant au sein du SNU que chez ses partenaires il existe un stock non négligeable de ressources humaines sous-utilisées qui devraient pouvoir être mobilisées dans le cadre de l'UNDAF. Une bonne gestion des ressources humaines par les agences permettra de constituer un pool inter-agences de personnes ressources qui pourront intervenir dans les actions de l'UNDAF en fonction des besoins.

Dans la démarche de l'UNDAF les partenaires nationaux sont une ressource privilégiée. Conformément à la modalité d'exécution nationale ils devront être en situation de responsabilité. Il faudra toujours chercher à développer leurs compétences et à mettre leur connaissance du milieu à contribution tout au long des actions programmées. C'est une condition indispensable pour assurer la continuité de l'intervention et la pérennisation des résultats. Il conviendra de veiller à mobiliser les ressources humaines du milieu qui sont souvent cachées. L'apport des réseaux communautaires sera particulièrement recherché.

**Mobilisation des ressources financières.** Haïti, après le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, a bénéficié d'un capital de sympathie de la part des bailleurs de fonds qui voulaient aider le pays dans la reconstruction des infrastructures socio-économiques fortement affectées par trois années d'embargo. C'est ainsi que la plupart des partenaires internationaux (aux niveaux bilatéral et multilatéral) avaient dégagé des enveloppes financières substantielles pour appuyer les efforts de développement du pays. Cependant la longue crise politique qui secoue le pays depuis la tenue des élections contestées d'avril 1997 n'a pas favorisé les capacités nationales d'absorption de cette aide au développement, qui a depuis été graduellement réduite.

Dans ce contexte, la mobilisation des ressources financières pour l'ambitieux programme économique et social du Gouvernement requiert la mise en place d'une nouvelle approche tant au niveau national qu'international. Le Gouvernement a tout intérêt à résoudre au plus vite la crise politique actuelle qui conditionne l'obtention de l'aide, ce qui permettrait au SNU de jouer plus facilement son rôle de catalyseur de ressources financières additionnelles pour renforcer et étendre les programmes et projets des agences, qui constituent l'ossature de l'UNDAF (voir en annexe 5 le cadre de ressources programmatiques).

Lorsque la crise politique sera résolue, le SNU, en étroite collaboration avec le Gouvernement, pourrait organiser une réunion des bailleurs de fonds, qui devrait être élargie au secteur privé et à la société civile. Cette rencontre pourrait notamment chercher à concrétiser l'initiative 20/20 qui propose une restructuration des dépenses tant au niveau du budget de l'Etat que de l'aide publique au développement, en faveur des services sociaux de base.

## 7. PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

La mise en œuvre de l'UNDAF en Haïti est déjà en germe dans les diverses formes de collaboration qui existent entre les agences du SNU au niveau de certains programmes et projets. Afin de rendre l'UNDAF opérationnel il importe de mettre en place une structure appropriée et de définir des modes de suivi et d'évaluation.

La **structure proposée** est constituée de trois niveaux, à savoir :

**Comité de pilotage** : Ce comité sera composé des Chefs d'agence et présidé par le Coordinateur Résident. Au-delà de ses rencontres régulières, il serait opportun que ce Comité se réunisse au moins deux fois par

an en présence du Premier Ministre. Des rencontres plus élargies pourraient également avoir lieu avec les principaux partenaires du développement du SNU. Ce comité aura les fonctions suivantes :

- Revue des évaluations et progrès dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF (au niveau général et au niveau thématique) ;
- Décisions stratégiques par rapport à la mise en œuvre et réorientations possibles de l'UNDAF, aux actions communes de plaidoyer, aux questions d'allocation et de mobilisation de ressources extérieures, de coordination avec les autres partenaires du développement (partie nationale et bailleurs) ;
- Jouer un rôle proactif dans le suivi de la pertinence des réponses proposées dans le cadre de l'UNDAF à la réalité socio-politique du moment et aux priorités nationales.

**Trois cellules techniques de suivi-évaluation** : Correspondant aux trois programmes-cadre, ces cellules techniques, pour lesquelles des termes de référence détaillés seront préparés, seront chargées du suivi de la mise en œuvre de ces programmes, notamment à travers :

- Le suivi de la formulation des programmes-cadres inter-agences de l'UNDAF ;
- La consolidation et/ou recherche de partenariats ;
- L'élaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation de ressources ;
- La mise en place et mise en œuvre d'un mécanisme commun de suivi des indicateurs des trois programmes-cadre ;
- La conduite d'évaluations thématiques ;
- La formulation de recommandations.

S'agissant de la coordination à un niveau plus micro, il est recommandé d'éviter la constitution d'autant de micro-groupes qu'il y a de sous-thèmes, ce qui serait contraire à l'approche synergique de l'UNDAF.

**Comité de planification et de suivi-évaluation** : Il est proposé que ce comité, pour lequel des termes de référence détaillés seront également préparés, soit constitué de représentants d'agences nommés ad persona (personnel des agences et des projets) et soit en particulier doté des attributions suivantes :

- Suivi des indicateurs des trois programmes-cadre, de l'application des deux axes stratégiques intégrateurs et des quatre thèmes intégrés ainsi que des stratégies de l'UNDAF ;
- Revue des évaluations et progrès dans le cadre de la mise en œuvre des différentes composantes de l'UNDAF (au niveau thématique) ;
- Organisation des évaluations de la mise en œuvre de l'UNDAF (soit directement, soit en commissionnant des missions d'évaluation) ;
- Piloter l'appui au suivi des conférences et conventions des Nations Unies par le Gouvernement, en intégrant cette opération dans le suivi de l'UNDAF à partir du suivi de la réalisation des droits de la personne et du développement humain ;
- Sur la base du point précédent, élaborer l'argumentaire du Plaidoyer du SNU ;
- Formuler des recommandations.

Chaque année un **forum d'échange sur l'UNDAF** pourrait être organisé avec l'ensemble des partenaires concernés, publics et privés, nationaux, bilatéraux et internationaux.

Ce dispositif d'opérationnalisation de l'UNDAF pourrait être financé par une contribution de chacune des agences du SNU.

Concernant les **modes de suivi**, une procédure en trois étapes pourrait être suivie, à savoir (i) revues annuelles par les cellules techniques de domaines (au niveau de leur programme-cadre) ; (ii) revue générale conduite par le Comité de planification et de suivi-évaluation ; et (iii) décisions stratégiques par le Comité de pilotage. Une revue à mi-parcours de l'UNDAF pourra également être envisagée en 2004.

Le suivi-évaluation de l'UNDAF s'appuiera sur les mécanismes de suivi-évaluation qui seront systématiquement mis en place dans les projets et programmes menés dans ce cadre. Rappelons que l'une des conclusions du BCP est qu'il est essentiel (i) d'imbriquer la fonction de suivi-évaluation non seulement dans toute action de développement, mais également dans chacune des autres fonctions du projet : planification, formation, exécution ; et (ii) d'habiliter les acteurs bénéficiaires à s'approprier cet outil tant dans la réalisation du projet que dans leurs activités ultérieures. Il faut bien voir que l'un des objectifs principaux du suivi-évaluation est le développement des capacités des individus, groupes et institutions cibles.

Rappelons que l'UNDAF a été élaboré et sera mis en œuvre suivant la méthode de gestion axée sur les résultats (RBM, voir 4.8). Dans le cadre de l'application de cette méthode, des instruments de gestion spécifiques adaptés à l'exercice UNDAF devront être mis en place.

L'intégration des trois programmes-cadre au sein d'un Plan cadre, suivant une véritable approche programme, devra également être suivie avec constance, de même que la durabilité des résultats obtenus, ce qui demandera une attention particulière par rapport aux processus par lesquels ces résultats seront atteints. Il conviendra également de suivre de près l'évolution des conditions critiques (hypothèses et risques) et de procéder en temps utile aux correctifs à apporter sur la base des leçons apprises.

## **8. Pour une initiative : Tirer les leçons de l'expérience**

Cette initiative « Tirer les leçons de l'expérience » s'inscrit dans l'axe stratégique 3 du BCP : « **La capitalisation et la diffusion des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière d'actions collectives** ». Il s'agira notamment de procéder à un état des lieux des canaux de plaidoyer, d'information et de communication, ainsi qu'à une analyse des stratégies fondées sur leur utilisation et de l'impact qu'elles peuvent avoir.

Des leçons apprises par les Nations Unies en Haïti au cours de la dernière décennie, il ressort que de nombreux acteurs du développement - nationaux, bilatéraux et internationaux – opèrent dans les mêmes secteurs que le SNU sur des projets similaires sans que soit partagé ce capital d'expérience en vue d'améliorer la qualité des interventions. Dans cette perspective le SNU pourrait prendre l'initiative dans le cadre de l'UNDAF de lancer une action de coopération en vue d'enrichir les opérations de développement.

Les bailleurs de fonds et agences de coopération, en collaboration avec les pouvoirs publics et les ONG, pourraient décider d'unir leurs efforts pour la réalisation d'un programme d'études-action consistant en analyses transversales d'opérations de développement similaires ou complémentaires dans des domaines clé.

L'objectif est quadruple :

- Renforcer les capacités nationales de conception, de réalisation et de suivi-évaluation des opérations de développement, notamment en suscitant sur cette base un dialogue concret entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé marchand (formel et informel) et le secteur associatif ;

- Améliorer la qualité et l'impact des opérations de développement en tirant les leçons de l'expérience et en formulant des recommandations d'ordre méthodologique, stratégique et opérationnel suivant une approche programme ;
- Alimenter la réflexion, les stratégies et les politiques dans les domaines étudiés ;
- Susciter la création de réseaux de partenariat.

Il s'agit d'études-action en ce sens qu'elles seront menées de manière participative avec les différents intéressés, dont les bénéficiaires des opérations de développement. Ces études s'attacheront en particulier à :

- Décrire les systèmes et structures mis en place et à les situer dans leurs environnements ;
- Rendre compte de la complexité des organisations et de leurs environnements ;
- Reconstituer les stratégies effectivement mises en œuvre par les opérations étudiées, analyser les contraintes auxquelles se heurtent ces stratégies et apprécier la cohérence entre ces dernières ;
- Préciser le rôle des acteurs impliqués et les règles du jeu dans les relations entre ces acteurs ;
- Dégager les points forts méthodologiques des opérations analysées, en particulier en matière de participation des bénéficiaires, de systèmes d'information, de formation, de suivi-évaluation ;
- Examiner les possibilités d'améliorer l'efficacité des interventions, notamment les systèmes de recouvrement des coûts et les formes d'assistance technique ;
- Analyser les indicateurs et la manière dont ils sont produits et utilisés ;
- Apprécier l'impact des opérations sur la pauvreté ;
- Identifier des « zones négociables » du changement et des axes de partenariat dans la perspective d'une approche programme.

Notons que les études-action transversales ne devront être menées que dans les secteurs où il s'avère utile de capitaliser. Une formule plus légère, qui n'exclut pas la première et qui doit être fortement encouragée, consiste à susciter la création de réseaux de partenaires qui ont matière à échanger. A titre d'exemple, dans le cadre du Projet du FENU/PNUD « Gouvernance pour l'Environnement dans le Nord Est », un réseau informel des intervenants dans le secteur de la décentralisation et des Fonds de développement locaux, a été récemment mis en place. L'objectif est de partager l'expérience en matière d'approche méthodologique et d'outils.

## **Conclusions**

Les travaux de programmation entrepris pour la préparation du Cadre d'assistance du Système des Nations Unies au développement du pays (UNDAF) ont permis aux agences des Nations Unies de créer les jonctions programmatiques qui devraient faire du SNU un véritable système constituant une unité d'appui au Gouvernement et à la société civile.

Par son approche synergique l'UNDAF est un processus de production du système des Nations Unies en Haïti : en mettant en commun leurs ressources et leur énergie pour la réalisation d'un Plan-cadre, les agences des Nations Unies stimulent le dynamisme de tout le système par une meilleure circulation de l'information et une rationalisation des ressources disponibles. Ce processus devrait aller en s'amplifiant. En effet, quand les membres d'un système constatent qu'au travers d'une intervention commune une énergie nouvelle commence à circuler, ils sont motivés pour contribuer ensemble à la réalisation de programmes et projets qui répondent aux défis à relever.

Cette énergie nouvelle viendra en grande partie des partenariats qui pourront être développés, grâce à l'UNDAF, avec les différents acteurs du développement tant au niveau du Gouvernement que de la société civile ainsi qu'avec les autres partenaires de la coopération au développement.

**ANNEXES :**

**Annexe 1 : Liste des sigles**

**Annexe 2 : Tableau de synthèse de l'UNDAF Haïti**

**Annexe 3 : Résumé du Bilan Commun de Pays**

**Annexe 4 : Tableaux de cadre logique des trois Programmes-cadres**

**Annexe 5 : Cadre de ressources programmatiques**

**Annexe 6 : Les indicateurs de l'UNDAF**

## **Annexe 1 : Liste des sigles**

<b>APN:</b>	Administration pénitentiaire nationale
<b>BCP :</b>	Bilan commun de pays
<b>BID:</b>	Banque interaméricaine de développement
<b>BIT:</b>	Bureau international du travail
<b>CARICOM :</b>	Caribbean Common Market
<b>CCA :</b>	Common country assessment
<b>CEP:</b>	Conseil électoral provisoire
<b>CNRA :</b>	Commission nationale pour la réforme administrative
<b>CNSA:</b>	Coordination nationale pour la sécurité alimentaire
<b>CP:</b>	Comité de Pilotage
<b>CSLCP:</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>DPC:</b>	Direction de la Protection Civile
<b>ECOSOC:</b>	Economic and social Council
<b>EDH:</b>	Electricité d'Haïti
<b>EMMUS:</b>	Enquêtes mortalité, morbidité, et utilisation de services
<b>ENAPD:</b>	Ecole nationale d'administration et de politiques publiques
<b>EPT:</b>	Education pour tous
<b>FAO:</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FENU/PNUD:</b>	Fonds d'équipement des Nations Unies
<b>FIDA:</b>	Fonds international pour le développement agricole
<b>FMI:</b>	Fonds monétaire international
<b>FNUAP:</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>GER :</b>	Groupes élargis de réflexion
<b>IFI:</b>	Institutions financières internationales
<b>IST:</b>	Infection sexuellement transmissible
<b>MARNDR :</b>	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
<b>MICAH:</b>	Mission internationale civile d'appui en Haïti
<b>MICIVIH:</b>	Mission civile internationale en Haïti
<b>MIPONUH:</b>	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
<b>MPCE:</b>	Ministère de la planification et de la coopération externe
<b>OEA:</b>	Organisation des Etats Américains
<b>OIT :</b>	Organisation internationale du travail
<b>OIM :</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OMS:</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG:</b>	Organisation non Gouvernementale
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies

<b>ONUSIDA:</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
<b>OPS:</b>	Organisation panaméricaine de la santé
<b>PAE:</b>	Plan d'action pour l'environnement
<b>PAM:</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PCIME:</b>	Prise en charge intégrale des maladies de l'enfant
<b>PEV :</b>	Programme élargi de vaccination
<b>PIB:</b>	Produit intérieur brut
<b>PMS:</b>	Paquet minimum de services
<b>PNEF:</b>	Plan national d'éducation et de formation
<b>PNGRD:</b>	Plan national de gestion des risques et désastres
<b>PNH:</b>	Police nationale d'Haïti
<b>PNUD:</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PRSP :</b>	Poverty Redaction Strategic paper
<b>RBM :</b>	Results based management
<b>SIDA :</b>	Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>SIG :</b>	Système d'informations géographiques
<b>SNU :</b>	Système des Nations Unies
<b>SSB:</b>	Services sociaux de base
<b>UCS:</b>	Unités communales de santé
<b>UMOPAE :</b>	Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement
<b>UNDAF :</b>	United Nations Development Assistance Framework (Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement)
<b>GDNU:</b>	United Nations Development Group
<b>UNESCO:</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF:</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>VIH:</b>	Virus d'Immunodéficience Humaine

## Annexe 2 : Tableau de synthèse de l'UNDAF Haïti

### UNDAF HAITI 2002-2006

#### Structure du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

**Objectif global** : Promouvoir le développement humain durable par le biais de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement de l'Etat de droit, et la protection, le respect et la réalisation des droits humains

**Trois axes stratégiques intégrateurs** :

- La lutte contre la pauvreté
- L'équité de genre
- L'action éducative moteur et véhicule du développement

**Deux cibles** : les groupes vulnérables dont les droits ne sont pas réalisés et les responsables de droits

**Trois thèmes intégrés** : VIH/SIDA ; Prévention des conflits ; Prévention, Préparation et Réponse aux désastres

**Trois stratégies transversales** : Renforcement des capacités ; Participation ; Plaidoyer/Information et Communication

**Une stratégie verticale** : articulation entre les niveaux micro, méso et macro

**Trois domaines de concentration** : Gouvernance ; Services sociaux de base ; Sécurité alimentaire et développement rural durable

#### Trois Programmes-cadre qui s'articulent au sein d'un Plan-cadre

**But du Programme-cadre Gouvernance** : participer aux efforts du pays visant la démocratisation de la société tant au niveau national qu'à l'échelle locale

**But du Programme-cadre Services sociaux de base** :

- Contribuer à l'élévation du niveau d'éducation et de formation de la population par une amélioration du système éducatif ;
- Appuyer l'intégration économique et sociale de la population à travers l'emploi productif et la protection sociale
- Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA
- Promouvoir le droit aux services sociaux de base

**But du Programme-cadre Sécurité alimentaire et développement rural durable** : réaliser la sécurité alimentaire dans le cadre d'un développement rural durable et de protection de l'environnement



### **Annexe 3 : Résumé du Bilan Commun de Pays (BCP)**

Le Bilan porte sur les différents domaines d'organisation de la société : Gouvernance, Economie, Population-Espace-Ressources Naturelles, Culture, Services sociaux de base. Il se structure en trois parties. Une Première Partie de diagnostic et d'analyse : le bilan ; une Deuxième Partie qui dégage les questions clé, les axes stratégiques et les points d'entrée dans un cadre global d'intervention à définir; une Troisième Partie méthodologique orientée vers la réflexion stratégique des systèmes concernés par les travaux des GER : pour une lecture systémique du Bilan.

#### **1. LE BILAN**

Après une présentation de la crise politique, économique et sociale que traverse le pays dans un contexte de transition démocratique, les mutations de la société haïtienne ainsi que les invariants structurels sont passés en revue afin de situer l'analyse dans une perspective dynamique. Avant de s'atteler aux analyses sectorielles/thématiques un point est fait sur l'état des informations statistiques et sur les efforts de renforcement menés en ce domaine. Dans la difficile période de transition que vit Haïti, la gouvernance est prioritaire. Comment les citoyens peuvent-ils participer à la construction d'un système démocratique éloigné des traditions politiques, sociales et culturelles du pays lorsque les règles qui sont à la base du fonctionnement du système sont en panne ? Cette question est traitée de manière compréhensive à partir du projet social que porte la Constitution de 1987 et des écarts entre le prescrit constitutionnel et la réalité concrète. L'analyse porte ensuite sur la problématique de l'Etat de droit et donc de la citoyenneté, sur la question électorale et sur les institutions des trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire, sur les processus de décentralisation, de participation et de planification ainsi que sur la coopération internationale et sur l'intégration régionale. Le thème population/espace/ressources naturelles est examiné sous les angles de la dynamique de population, du processus de dégradation de l'environnement ainsi que des risques et désastres. L'analyse a mis en lumière la nécessité de mettre en œuvre des stratégies qui intègrent les préoccupations de la politique de population, de la politique environnementale et des diverses politiques économiques, sociales et culturelles. Le domaine de l'économie est abordé dans sa problématique d'ensemble ainsi que du point de vue macro-économique et sectoriel : emploi et revenus, industrie et technologie, infrastructures, sécurité alimentaire. L'accent est mis sur les tensions du système économique et social et sur les voies de sortie. La culture a été traitée à partir de trois thèmes : culture de la paix, valorisation du patrimoine, création littéraire et artistique. Le potentiel en ce domaine est considérable mais encore très faiblement mis en valeur. Une place importante est accordée aux services sociaux de base : éducation, santé, logement, protection sociale. Dans chacun de ces secteurs le processus d'exclusion demeure considérable en dépit des progrès accomplis depuis le renversement de la dictature. Sont ensuite analysés les thèmes transversaux et néanmoins centraux : précarité du développement humain, pauvreté et inégalités sociales ; les droits de la personne ; l'équité de genre ; les droits de l'enfant ; la question linguistique ; le suivi-évaluation des actions de développement.

Dans le BCP, l'accent est mis sur les transversalités à l'intérieur de chacun des domaines et entre les domaines étudiés, ainsi que sur les points sensibles de chacun des systèmes examinés. Pour chacun des secteurs et thèmes analysés se posent des problèmes de gouvernance et, en particulier de coopération entre secteur public, secteur privé et société civile. L'approche systémique retenue a permis d'identifier dix questions clé, de soumettre à la réflexion dix axes stratégiques et d'identifier des points d'entrée pour le Cadre Stratégique qui doit être élaboré. Finalement, est proposée une lecture systémique du Bilan Commun de Pays qui, dans une perspective à la fois méthodologique et stratégique, applique cette approche aux différents systèmes analysés dans le Bilan. Sont ainsi proposés des points d'entrée dans les systèmes de services publics en vue d'améliorer leur fonctionnement et leurs performances. Il s'agit pour chacun de ces secteurs de définir une stratégie de renforcement à partir des points d'entrée susceptibles d'entraîner des améliorations en profondeur dans l'ensemble du système.

## **2. DIX QUESTIONS CLE**

### **1. La non normalité constitutionnelle et l'instabilité politique.**

Les institutions clé de l'Etat de droit, tel qu'il est inscrit dans la Constitution de 1997, ne sont toujours pas mises en place ou sont chancelantes. Depuis plus de dix ans, l'essentiel de l'action Gouvernementale s'effectue au coup par coup sans continuité. Il en est de même pour la communauté internationale qui n'a pas été en mesure dans un tel contexte de proposer un cadre stratégique de coopération. L'Etat n'a pas les moyens de sa politique. Il n'a toujours pas défini une stratégie de transition démocratique où il accepterait une progression dans l'application des dispositions constitutionnelles.

### **2. La soif de justice et de sécurité.**

Le besoin de justice (judiciaire, sociale, économique) se fait d'autant plus impérieusement sentir que la promulgation en 1987 des nouveaux droits du citoyen, tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels, a ouvert de réelles perspectives pour mettre fin à un système d'injustice. Les problèmes centraux de la Justice sont : son absence de fait pour une grande majorité de la population, estimée à 75 %, ce qui implique un système d'auto-justice ; le caractère sélectif de l'impunité et la défaillance de l'accusation ; la non application du droit découlant des conventions internationales et des traités ratifiés.

La criminalité civile est en croissance constante : l'insécurité physique entrave la circulation des personnes et des biens et empoisonne la vie quotidienne des citoyens.

### **3. La nécessité de circonscrire le rôle de l'Etat et de le rendre opérationnel.**

Bien que la Constitution ait mis l'accent sur le rôle de l'Etat comme garant de l'intérêt général dans le développement économique et social, elle reste ambiguë en ce qui concerne le mandat de l'Etat, particulièrement en matière de services publics. Ceux-ci devraient constituer un référentiel de base de qualité, à partir duquel le secteur privé s'investirait et qu'il pourrait enrichir. En l'absence d'un mandat précis de l'Etat, les normes de base fluctuent selon les aléas du secteur privé. Le pire des exemples est celui du système éducatif. Il est impératif que l'Etat puisse définir un espace public qui lui permettrait de garantir et de faire valoir à tout citoyen ce à quoi il a droit. La CNRA a proposé le concept d'Etat stratège adapté au contexte actuel et au cadre constitutionnel. Son contenu se définira au vu d'une analyse concrète de la déliquescence actuelle du secteur public et des stratégies à mettre en œuvre pour qu'il puisse jouer son rôle d'impulsion du développement économique et social.

### **4. L'étendue et l'impact de la pauvreté.**

Les études concordent : environ 2/3 de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et, pour la plupart, très en dessous. La pauvreté monétaire s'aggrave et la pauvreté humaine demeure une préoccupation de premier plan. Sous l'effet des migrations résultant de la crise agraire et de la crise urbaine, on assiste à une féminisation et à une juvénalisation de la pauvreté dont les conséquences se font sentir dans toutes les sphères de la vie quotidienne.

### **5. Les retombées de la libéralisation de l'économie et les obstacles au libre jeu de la concurrence.**

La stratégie d'ouverture brutale de l'économie en 1986/87 a causé de sérieux dégâts dans l'économie réelle (par opposition à l'économie monétaire). Le pays est passé d'une économie de production à une économie de consommation du fait de produits d'importation le plus souvent finis, ce qui représente un manque à gagner considérable en valeur ajoutée et en emploi. Haïti est devenu le déversoir de produits dévalorisés. L'ouverture des frontières est telle que Haïti se trouve aujourd'hui dans l'obligation d'augmenter ses droits de douane pour répondre aux normes du CARICOM.

Cette libéralisation brusque, sans préparation, a entraîné l'économie dans un cercle vicieux : fermeture de nombreuses usines et ateliers et décapitalisation de l'agriculture ; perte d'emplois, baisse des revenus et

accélération des migrations ; augmentation de produits importés ; économie de consommation et de petit commerce ; déficit extérieur ; tendance excessive à la dévaluation de la monnaie locale ; surévaluation de la gourde pour la stabilité et la recherche d'équilibres macro-économiques ; quasi inexistence des investissements privés (moins de 20 millions d'US\$ par an) ; non incitation à la production et à l'exportation ; manque d'intérêt de l'Etat pour les activités de reconversion dans des pôles ; pauvreté de masse. La structure de l'emploi se désarticule au profit du secteur informel, qui occupe plus de monde que l'agriculture, et plus particulièrement en faveur de petits emplois : petit commerce (20 %), personnel domestique (12 %). C'est l'impasse d'opportunités pour une proportion croissante de la population rurale et urbaine. C'est le paradoxe d'une économie libérale débridée dans un contexte de concurrence bloquée.

Plusieurs dispositions légales relatives aux activités économiques sont discriminatoires ou monopolistiques. Les pratiques économiques sont encore fortement empreintes de favoritisme.

#### **6. La nécessité d'un pacte social reposant sur des valeurs visant le bien-être collectif.**

La société haïtienne est historiquement marquée par de très fortes inégalités sociales et spatiales ainsi que par une série de clivages liés à la couleur, au genre, à l'âge, à la langue et à la religion. Le patrimoine économique reste fortement concentré aux mains d'une mince oligarchie dont le comportement est un facteur déterminant i) de la faiblesse permanente de l'accumulation du capital et de l'industrialisation ii) de la domination du capital commercial et spéculatif et donc de la faiblesse des investissements à long terme. La recherche systématique de rente dans l'économie et de profit à court terme ainsi que le faible niveau d'investissement privé en capital productif sont des causes profondes du chômage et du sous-emploi. Les groupes contrôlant une majeure partie de l'économie n'arrivent toujours pas à définir des actions convergentes orientées vers le développement du pays. Aux premières lueurs du 21<sup>ème</sup> siècle, il conviendrait d'instaurer un pacte social entre les acteurs de la vie nationale pour s'attaquer aux inégalités et aux clivages qui rongent la société haïtienne en vue de prendre un nouveau départ. Un tel pacte devrait être orienté vers des valeurs visant le bien-être collectif : la conscience collective, la justice sociale et économique, la solidarité nationale. Ce pacte social pourra être un outil privilégié pour rendre opérationnelle les conventions internationales sur les droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) signées par Haïti.

#### **7. Un défi : les jeunes comme levier du développement du pays.**

La moitié de la population du pays a moins de 20 ans et 40 % ont moins de 15 ans. Quel est l'avenir de cette jeunesse ? Seule une petite minorité d'enfants bénéficient d'une scolarité effective de 4 années consécutives. Plus de 500 000 enfants de 6 à 12 ans ne sont pas du tout scolarisés. Près de 10 % des enfants de 10 à 14 ans exercent une activité économique. Un grand nombre d'enfants et de jeunes n'ont pas accès aux services de santé, notamment à la vaccination. Les grossesses à l'âge adolescent se multiplient. Les enfants et les jeunes sont les premières victimes de la promiscuité et de l'insalubrité qui règnent dans les quartiers d'habitat précaire. Le SIDA fait des ravages dans la jeunesse et la transmission verticale du VIH ne cesse d'augmenter. Dans ces conditions, l'Etat pourrait faire le choix de concentrer son effort sur la tranche des moins de 25 ans. Une intensification et une diversification des services sociaux de base s'imposent.

Le déclin de la fertilité, l'affirmation de la participation des femmes dans l'économie, l'augmentation de la longévité, l'amélioration et l'extension de l'éducation et de la santé, sont tous des facteurs qui vont dans le sens d'une moindre dépendance des jeunes et des « vieux » par rapport aux actifs productifs. Nous nous acheminons vers une phase où la frange de la trentaine sera suffisamment large pour que s'ouvre une fenêtre d'opportunité. Le pays doit saisir cette opportunité, en éduquant les jeunes, en distribuant équitablement les chances, en développant les soins de santé, en stimulant une extension de la protection sociale etc. pour que cette frange de la trentaine soit préparée à supporter le poids de la croissance. Ce sont les enfants d'aujourd'hui qui constituent cette frange. Il revient aux pouvoirs publics de leur permettre de s'épanouir au mieux de leurs capacités.

### **8. L'utilisation anarchique du territoire et des ressources de l'environnement.**

Les principaux mécanismes de la dégradation de l'environnement sont : la crise des petites exploitations paysannes dont les cultures sarclées sont fortement érosives ; l'urbanisation anarchique et la forte demande urbaine de ressources naturelles ; un cadre institutionnel et juridique inadapté. L'accélération de l'exode rural résulte de l'intensification de la crise agricole et de la très forte demande d'éducation. Les zones urbaines, et particulièrement l'aire métropolitaine, connaissent une situation chaotique : hyperconcentration humaine, insalubrité, insécurité, chômage et sous-emploi.

Un concept clé des politiques de population/environnement/développement en Haïti est celui d'utilisation durable de l'espace. En effet, une partie croissante du territoire est utilisée de manière non durable, pour ne pas dire de manière destructrice, tant en zone rurale que dans les villes. Pour promouvoir l'utilisation durable de l'espace il convient d'identifier des territoires susceptibles d'absorber les effectifs de population qui, en l'absence d'intervention, résideraient dans des espaces vulnérables ou dans des écosystèmes à protéger. L'Etat peut utiliser diverses incitations, notamment fiscales, pour promouvoir des petites régions à haut potentiel, telles que certaines zones frontalières, rendues attractives par des programmes d'investissement. Il convient de mettre au point des modèles d'organisation spatiale qui maximisent les avantages économiques, sociaux et environnementaux.

### **9. Les enjeux politiques, économiques et culturels de l'intégration régionale.**

L'émigration des Haïtiens dans les pays voisins est devenue un phénomène permanent qui a tendance à s'amplifier. Dans le cadre de l'intégration régionale cette question doit être traitée de manière prioritaire. L'intégration régionale commence au sein même de l'île d'Haïti avec la République Dominicaine. A ce niveau deux questions structurelles sont à traiter en priorité : le problème migratoire et le problème commercial. Le cadre institutionnel de l'intégration régionale c'est le CARICOM au sein duquel Haïti, forte de son poids démographique, pourrait jouer un rôle plus dynamique en dépit de la faiblesse de son économie. Haïti doit également s'inscrire dans l'espace ibéro-américain où elle pourra exploiter ses avantages comparatifs. L'un des défis majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle pour Haïti c'est de développer avec ses voisins une communauté socio-culturelle et économique qui se nourrit des apports des uns et des autres. Sur le plan éducatif il importe de prendre en considération la question de l'intégration régionale. Haïti dispose d'atouts pour le multilinguisme (créole, français, espagnol, anglais) qui sont des atouts pour l'intégration régionale.

### **10. Le caractère opportuniste des politiques de développement, en réponse aux offres de l'aide extérieure et l'absence d'une vision stratégique à long terme.**

Ce constat a été fait dans tous les secteurs étudiés par ce Bilan. La communauté internationale, elle même, en est parfaitement consciente et est désireuse de sortir de cette impasse.

### **3. DIX AXES STRATEGIQUES :**

7. Education pour tous, valorisation et maillage des ressources humaines
8. La gouvernance démocratique : mise en place et renforcement des institutions clé de l'Etat de droit et reconnaissance de la condition de citoyen
9. La capitalisation et la diffusion des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière d'actions collectives
10. Partir de l'existant pour la mise en valeur des potentialités individuelles et collectives
11. Une stratégie de croissance économique intensive en emplois et une répartition des fruits de la croissance
12. Insertion de de la lutte contre la pauvreté dans la problématique, les politiques et les actions d'amélioration du niveau et de la qualité de vie
7. Le développement rural durable et la sécurité alimentaire

13. La protection et la valorisation des ressources de l'environnement et l'utilisation durable de l'espace.
9. Culture de la paix et ouverture sur la région.
10. La définition d'un cadre stratégique de développement à long terme et d'un plan directeur de la coopération internationale.

#### **4. POINTS D'ENTREE DANS L'UNDAF**

Du Bilan Commun se dégagent trois fondements pour l'action qui sont les points d'entrée du présent Cadre stratégique : l'Etat de droit, les droits humains et le développement humain.

L'Etat de droit est l'expression d'une volonté politique qui doit se traduire par des actions concrètes devant garantir l'intégrité de tout individu et son intégration dans une société de progrès : les droits humains en sont le référent et la balise. Quant au développement humain il est à la fois le moteur et le résultat des deux points précédents. En effet, il n'y pas d'établissement durable de l'Etat de droit et d'application effective des droits de la personne sans développement humain c'est à dire sans un processus de développement centré sur les personnes. Au centre se trouve l'Etat de droit dont la volonté politique s'inscrit dans un ensemble de conventions internationales signées qui gravitent autour de ce centre et dont l'impact se mesurera en fonction de la qualité des résultats du développement humain.

#### **Annexe 4 : Tableaux de cadre logique**

**Promouvoir le développement humain durable par le biais de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement de l'État de droit, et la protection, le respect et la réalisation des droits humains**

**GOUVERNANCE**

**Participer aux efforts nationaux visant la démocratisation de la société**

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>EFFET I</b>  <i>Augmenter les capacités de régulation d'institutions clés de l'état</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des performances, du niveau et de la composition du personnel de la fonction publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport annuel des institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de volonté politique</li> <li>Rareté des ressources</li> <li>Environnement éducatif négatif</li> </ul>
<b>PRODUIT 1.1</b>			
Organes de coordination institutionnelle renforcés, en particulier l'Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlements élaborés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de Règlements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instabilité de l'équipe gouvernementale</li> <li>Problème de définition légale</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b>  1.1.1 Élaborer des modalités d'organisation et des mécanismes de fonctionnement des organes de coordination inter-institutionnelle et appuyer leur mise en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlement de fonctionnement</li> <li>Pourcentage des femmes en fonction</li> <li>Périodicité des réunions</li> <li>Nombre des Rapports soumis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contrats (ventilé par catégorie, par sexe)</li> <li>Contrats (documents)</li> <li>Liste des fonctionnaires par catégories, par sexe</li> <li>Calendrier des réunions tenues</li> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Culture présidentiale</li> <li>Compartimentation des institutions gouvernementales</li> <li>Ressources non assurées</li> </ul>
<b>AGENCES</b> <i>PNUD/FNUAP/UNICEF/UNESCO/OMS</i>			
<b>PRODUIT 1.2</b>			
Activités parlementaires et relations inter-pouvoirs appuyés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlements des commissions établis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de Règlements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instabilité des activités parlementaires</li> </ul>

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 1.2.1 Élaborer une proposition de structure de liaison et de coordination entre l'exécutif//législatif 1.2.2 Renforcer les capacités techniques de Commissions clés du Parlement : Justice ; Éducation, Santé, Décentralisation et Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme établi</li> <li>• Unité d'appui établie</li> <li>• Nombre des rapports des Commissions</li> <li>• Document de formation/sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de mécanisme de coordination</li> <li>• Document de l'Unité</li> <li>• Rapports de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de volonté politique</li> <li>• Faiblesse du contingent de fonctionnaires</li> <li>• Ressources non assurées</li> </ul>
<b>AGENCES</b> PNUD/UNICEF/FNUAP			
<b>PRODUIT 1.3</b> Mise en œuvre d'éléments de la réforme de l'administration publique appuyée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de la mise en oeuvre de la reforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'état d'avancement de la mise en oeuvre</li> </ul>	Absence de volonté politique

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>ACTIVITES</b></p> <p>1.3.1 Elaborer des mécanismes de fonctionnement et de suivi d'un organe régulateur des ressources humaines</p> <p>1.3.2 Proposer une structure de gestion et le programme de l'ENAPP</p> <p>1.3.3 Poursuivre et consolider le Programme Post-gradué en Population et Développement</p> <p>1.3.4 Renforcer le cadre de gestion de l'École de la Magistrature</p> <p>1.3.5 Élaborer des stratégies promouvant la participation des femmes dans la fonction publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Ministères mis en réseau</li> <li>• Base de données créées</li> <li>• Pourcentage de femmes admises à l'ENAPP</li> <li>• Pourcentage des diplômées</li> <li>• Pourcentage des femmes cadres supérieures dans la fonction publique</li> <li>• Nombre de mesures institutionnelles de promotion des femmes</li> <li>• Nombre de nouveaux contributeurs au Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des directions connectées</li> <li>• Produits de la base des données</li> <li>• Statistique d'admission par sexe</li> <li>• Statistiques des femmes diplômées</li> <li>• Listes des cadres supérieurs</li> <li>• Documents de politique</li> <li>• Documents de formation</li> <li>• Liste d'inscriptions (ventilée par catégorie et sexe)</li> <li>• Liste des gradués (ventilée par catégorie et sexe)</li> <li>• Mémoires présentées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instabilité de l'équipe gouvernementale</li> <li>• Mentalités</li> <li>• Ressources nationales insuffisantes</li> <li>• Continuité insuffisante dans la gestion</li> <li>• Environnement éducatif négatif</li> <li>• Faiblesse du contingent de fonctionnaires</li> <li>• Niveau d'instruction des femmes</li> <li>• Instabilité de l'UEH</li> <li>• Menace à l'indépendance de l'École de la Magistrature</li> <li>• Ressources non assurées</li> </ul>
<p><b>AGENCES</b></p> <p>PNUD/FNUAP/UNICEF</p>			
<p><b>PRODUIT 1.4</b></p> <p>Coopération externe orientée et absorbée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instance nationale de gestion des données relatives à la coopération externe établie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de création de l'unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de répartition claire des prérogatives</li> </ul>



<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 1.4.1 Monter des mécanismes de coordination nationaux de l'aide externe 1.4.2 Proposer des mécanismes d'intégration de la coopération sud-sud au cadre global de la coopération externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure nationale montée</li> <li>• Nombre de rapports</li> <li>• Pourcentage des fonds de la coopération intégrés au PIP</li> <li>• Nombre d'accords signés</li> <li>• Nombre de projets exécutés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de coopération</li> <li>• Structure du budget</li> <li>• Structure du PIP</li> <li>• Liste des accords</li> <li>• Rapports finals des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instabilité de l'équipe gouvernementale</li> <li>• Moyens non assurés</li> <li>• Modernisation des mécanismes de gestion</li> <li>• Révision des prérogatives</li> </ul>
<b>AGENCES PNUD/FNUAP/UNICEF/OMS</b>			
<b>PRODUIT 1.5</b> Système national d'information statistique renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique pour un système national d'information statistique élaboré et établi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document du Plan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de ressources matérielles et humaines</li> <li>• Manque de volonté des responsables</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b> 1.5.1 Reformuler un plan stratégique pour la mise en place d'un système national d'information statistique 1.5.2 Appuyer la production et la diffusion des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports sectoriels publiés</li> <li>• Nombre des rapports d'enquêtes produits</li> <li>• Nombre des volumes du recensement publiés</li> <li>• Nombre de requêtes d'information au système national effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports périodiques sectoriels</li> <li>• Rapports d'enquête</li> <li>• Rapports de recensement</li> <li>• Statistiques de fréquentation du site Internet (IHSI)</li> <li>• Statistiques de visites/recherche in situ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes de diffusion nationale et régionale</li> <li>• Méconnaissance de l'importance des informations fournies</li> <li>• <i>Faiblesse du contingent de fonctionnaires</i></li> </ul>
<b>AGENCES PNUD/FNUAP/UNICEF/UNESCO/OMS</b>			
<b>PRODUIT 1.6</b> Institutions clés de l'Etat renforcées	Règlements élaborés	Les règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de volonté politique</li> <li>• Culture administrative</li> </ul>

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 1.6.1 <i>Établir les besoins et élaborer des propositions de restructuration</i> 1.6.2 <i>Élaborer des plans d'affectation des ressources humaines, matérielles et financières</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organigramme élaboré et fonctionnel</li> <li>• Profil du personnel nécessaire établi</li> <li>• Document de politique élaboré</li> <li>• Cadre légal de la politique élaboré</li> <li>• Degré d'implantation des structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lois</li> <li>• Plan</li> <li>• Structure comptable</li> <li>• Document de profil du personnel</li> <li>• Budget</li> <li>• Document du Plan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faibles capacités d'exécution administrative</li> <li>• Absence de culture de résultats</li> <li>• Ressources non assurées</li> <li>• Faiblesse de la culture de la responsabilisation</li> </ul>
<b>AGENCES</b> <i>PNUD/FNUAP/UNICEF/UNESCO/OMS</i>			
<b>EFFET II</b>  <i>Contribuer à la décentralisation et déconcentration du pouvoir décisionnel central</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'éléments de politiques mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformes approuvées</li> <li>• Lois acceptées ou amendées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de volonté politique</li> </ul>
<b>PRODUIT 2.1</b>			
<b>ACTIVITES</b> 2.1.1 <i>Établir les besoins et élaborer des propositions de structuration</i> 2.1.2 <i>Appuyer l'élaboration de mécanismes d'accès, d'arbitrage et de recours</i> 2.1.3 <i>Renforcer les capacités techniques dans l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures en place</li> <li>• Nombre d'utilisateurs</li> <li>• % de plaintes traitées et temps de traitement</li> <li>• Niveau d'autonomisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organigramme des institutions</li> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Procédures techniques en place</li> </ul>	
<b>AGENCES</b>  <i>PNUD</i>			
<b>PRODUIT 2.2</b> <i>Décentralisation et mise en place des Collectivités Territoriales appuyées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % d'éléments de politique mis en œuvre</li> <li>• % du Budget National affecté au CT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités de CT</li> <li>• Budget National</li> </ul>	

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 2.2.1 Appuyer l'élaboration de la proposition de politique de décentralisation. 2.2.2 Appuyer la révision du cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de politique</li> <li>Proposition de lois disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de politique</li> <li>Nombre de projets de lois soumis au Parlement</li> </ul>	
<b>AGENCES</b>  <i>PNUD</i>			
<b>PRODUIT 2.3</b>			
Définition de la déconcentration territoriale appuyée	<ul style="list-style-type: none"> <li>% d'effectifs et budget déconcentré/planifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités des Ministères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens non assurés</li> <li>volonté politique</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b> 2.3.1 Appuyer l'élaboration d'une politique de déconcentration territoriale 2.3.2 Appuyer l'élaboration d'un plan de déconcentration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'administration géographiquement déconcentrée</li> <li>Évolution temporelle des effectifs et budget déconcentrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structures existantes sur le terrain</li> <li>Budgets déconcentrés</li> <li>Contingents de personnel des structures déconcentrées</li> </ul>	
<b>AGENCES</b> <i>PNUD</i>			
<b>PRODUIT 2.4</b> Organisation territoriale de l'État et des services publics révisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions et services utilisant le nouveau découpage</li> <li>utilisation</li> <li>Nombre de secteurs révisant leur pratiques et niveau de révision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités</li> <li>Nombre de lois en révision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 2.4.1 Établir l'architecture territoriale des services publics sur la base du principe de subsidiarité 2.4.2 Élaborer une proposition de partage des compétences techniques, dans la desserte des services publics 2.4.3 Elaborer une proposition de révision du découpage administratif actuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation territoriale définie</li> <li>• Partage de compétences établi</li> <li>• Cartographie et caractéristiques disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'études</li> <li>• Rapports d'études</li> <li>• Rapports d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>AGENCES</b>  <i>PNUD</i>			
<b>EFFET III</b>  <i>Améliorer la performance de la justice et son accès</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la production des lois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes améliorés</li> </ul>	Absence de volonté politique
<b>PRODUIT 3.1</b> Cadre juridique constitutionnel renforcé et barrières juridiques levées, notamment en ce qui a trait aux droits des femmes et enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes des lois nationales, des Conventions et d'instruments internationaux</li> </ul>	Textes des lois nationales, des Conventions et d'instruments internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture administrative</li> <li>• Réticence aux changements</li> </ul>

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 3.1.1 Harmoniser les lois nationales aux traites et conventions internationales ; 3.1.2 harmoniser les lois nationales avec le prescrit constitutionnel ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lois amendées par rapport aux traités et conventions internationales</li> <li>• Nombre de lois mises à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois amendées / promulguées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion politique non assurées</li> <li>• Canaux de communication déficients</li> <li>• Absence de volonté de dialogue</li> </ul>
<b>AGENCES</b> <i>PNUD/COOPÉRATION FRANÇAISE/ACDI</i>			
<b>PRODUIT 3.2</b> Indépendance du pouvoir judiciaire réglementée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de liberté de la justice par rapports aux autres pouvoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport indépendant sur la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence volonté politique</li> <li>• Culture présidentialiste</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b> 3.2.1 Appuyer la mise en place d'une Commission Permanente de la Réforme de la Justice 3.2.2 Élaborer des mécanismes participatifs de production, diffusion et vulgarisation des textes juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission Permanente de la Réforme de la Justice établi</li> <li>• Nombre de rapports de travail</li> <li>• Nombre des textes reproduits</li> <li>• Pourcentage des textes diffusés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de constitution</li> <li>• Textes juridiques produits</li> <li>• Liste des textes produits et diffusés</li> <li>• Rapports de travail</li> <li>• Document du mécanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mentalités</li> <li>• Moyes non assurées</li> </ul>
<b>AGENCES</b> PNUD/MICAH			
<b>PRODUIT 3.3</b> Organisation, fonctionnement et déconcentration de l'administration judiciaire établie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvel organigramme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document avec l'organigramme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture administrative</li> </ul>

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>ACTIVITES</b></p> <p>3.3.1 <i>Élaborer des mécanismes consolidant la chaîne judiciaire Justice/PNH/APN et augmenter leur coordination</i></p> <p>3.3.2 <i>Développer des mécanismes de suivi et de contrôle de l'application des lois</i></p> <p>3.3.3 <i>Développer et appuyer la mise en oeuvre de programmes de formation à l'intention des acteurs (Juges, Avocats, société civile...)</i></p> <p>3.3.4 <i>Renforcer la déconcentration de l'appareil judiciaire d'un point de vue humain, financier et logistique</i></p> <p>3.3.5 <i>Accroître la participation des femmes dans l'administration de la justice</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme établi</li> <li>• Mécanisme établi</li> <li>• Programme de formation</li> <li>• Pourcentage de l'enveloppe financier dédié à la justice</li> <li>• Nombre des mesures institutionnelles de promotion des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de mécanisme</li> <li>• Document de mécanisme</li> <li>• Rapport de formation</li> <li>• Liste de participants ventile par sexe</li> <li>• Budget national</li> <li>• Documentation de promotion des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse du contingent de fonctionnaires</li> <li>• Environnement éducatif négatif</li> <li>• Absence de répartition claire des compétences</li> <li>• Ressources non assurées</li> </ul>
<p><b>AGENCES</b> PNUD/MICAH/Coopération française/ACDI</p>			

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>PRODUIT 3.4</b>			
Accessibilité a la justice accrue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'éléments de l'accessibilité à la justice mise en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document d'évaluation sur l'accessibilité à la justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de culture d'accès à la justice</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b> 3.4.1 Renforcer l'élaboration d'instruments relatifs à la gestion de l'état civil et de la citoyenneté 3.4.2 Inventorier les pratiques informelles de justice (us et coutumes) et proposer une stratégie visant leur intégration dans le droit formel 3.4.3 Participer à l'intégration du créole dans l'administration de la justice 3.4.4 Augmenter l'accès des femmes et enfants à la justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'instruments de gestion</li> <li>• État des lieux sur les pratiques informelles</li> <li>• Augmentation de la publication en langue créole des textes</li> <li>• Plus ample diffusion des textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de proposition</li> <li>• Résultat par rapport à l'état des lieux</li> <li>• Textes produits ou traduits en langue créole</li> <li>• Liste de fréquentation et demandes p/sexe p/âge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique</li> <li>• Moyens non assurés</li> </ul>
<b>AGENCES</b> PNUD			
<b>EFFET IV</b> <b>Accroître la cohésion sociale, régional, nationale et locale, et promouvoir l'exercice des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du consensus entre les différents composants de la société et entre les pays de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents reflétant le consensus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultures nationales introverties</li> <li>• Préjugés culturels tenaces</li> <li>• Populations non informées</li> </ul>
<b>PRODUIT 4.1</b> Culture de la paix connue et promue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifeste de la culture signé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document du Manifeste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité de la coordination inter agences</li> <li>• Adhésion politique non-assurée</li> </ul>

<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 4.1.1 Financer l'établissement et le fonctionnement d'une Maison des Nations Unies pour la Culture de la Paix et de la Tolérance 4.1.2 Élaborer un plan directeur de la Culture de la paix et la tolérance 4.1.3 Réaliser des études et organiser des fora d'échanges régionaux et séminaires nationaux, favorisant la reconnaissance mutuelle des cultures de la région 4.1.4 Renforcer les réseaux des femmes 4.1.5 Organiser des campagnes de diffusion, de sensibilisation, d'information, de concertation et de consultation sur l'objet des avancés proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment fonctionnel</li> <li>• Règlements de la Maison</li> <li>• Nombre des réunions tenues</li> <li>• Nombre de Fora</li> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Nombre d'institutions impliquées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment acquis</li> <li>• Accords de constitution de la Maison</li> <li>• Document de règlement</li> <li>• Manifeste de la Maison</li> <li>• Produits documentaires</li> <li>• Fréquence des rencontres</li> <li>• Rapports des réunions</li> <li>• Produits institutionnels</li> <li>• Liste des fora</li> <li>• Liste des documents</li> <li>• Liste des participants</li> <li>• Documents de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens non assurés</li> <li>• Méfiance des acteurs vis-à-vis de cet espace de dialogue</li> <li>• Réticence aux changements</li> <li>• Cultures nationales réticentes</li> <li>• Canaux des communications déficients</li> <li>• Volonté de dialogue entre les secteurs intéressés inégale</li> </ul>
<b>AGENCES</b>  <i>SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)</i>			
<b>PRODUIT 4.2</b>			
Droits fondamentaux promus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des réunions tenues</li> <li>• Rapports de réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de réunions</li> <li>• Documents de travail</li> </ul>	Efficacité de la coordination inter agences



<b>RESULTATS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>ACTIVITES</b> 4.2.1 Élaborer un plaidoyer et des programmes de formation sur les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des enfants, et en assurer la défense et la diffusion 4.2.2. Revoir le droit associatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de travail</li> <li>• Nombre de séminaires organisés</li> <li>• Nombre d'institutions impliquées</li> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Nombre des propositions des lois révisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de consensus</li> <li>• Liste des Institutions</li> <li>• Liste des participants</li> <li>• Nombre de lois soumis au Parlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surmonter différences linguistiques</li> <li>• Disponibilité des ressources humaines</li> <li>• Moyens non assurés</li> </ul>
<b>AGENCES</b>  <i>SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)</i>			

## Sécurité Alimentaire et Développement Rural Durable

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES ET HYPOTHESES</b>
<p>Effet 1:</p> <p>Réforme agro- foncière (RAF) relancée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins une action de RAF initiée dans le pays en 2003</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de la FAO - presse quotidienne</li> <li>• Nombre de titres de garanties délivrés à partir de 2003</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté politique des décideurs est assurée</li> <li>• Le financement public même partiel est assuré</li> <li>• Le plan d'aménagement du territoire est défini</li> </ul>
<p><b>Produit 1.1 et activités</b> <b>Loi cadre révisée</b></p> <p><b>1.1.1 Réviser la proposition de loi cadre existante</b> <b>1.1.2 Organiser ateliers et rencontres pour la validation</b> <b>1.1.3 Suivi du circuit de la loi cadre validée vers le parlement</b></p>	<p>Loi cadre finalisée et déposée au parlement – disposition favorisant l'accès des femmes à la terre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle proposition de loi existe</li> <li>• Nombre de rencontres et d'ateliers organisés</li> <li>• Rencontre avec l'INARA et avec la commission du parlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports disponibles</li> <li>• Document de loi disponible</li> <li>• Nouvelle proposition de loi disponible</li> <li>• Procès-verbaux et compte-rendus de rencontres et ateliers</li> <li>• Compte-rendus de rencontres – Rapports de l'INARA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté politique demeure indispensable</li> <li>• Une requête formelle du gouvernement au SNU est indispensable</li> <li>• Le gouvernement manifeste son intérêt pour le sujet à travers le montant alloué au budget</li> </ul>
<p><b>Produit 1.2 et activités</b> <b>Plan de mise en oeuvre techniquement finalisé</b></p> <p><b>1.2.1</b> <b>Produits 1.3</b> <b>Mise en oeuvre initiée avec la contribution du SNU</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de plan de mise en oeuvre disponible</li> <li>• Intervention d'une ou de plusieurs agences dans la mise en oeuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan disponible</li> <li>• Rapports d'agences</li> </ul>	
<p><b>AGENCES</b> <b>FAO/PNUD</b></p>			

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES ET HYPOTHESES</b>
<b>Effet 2:</b> <b>Gestion intégrée et participative des bassins versants pour une meilleure occupation de l'espace est opérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des débits solides dans les rivières</li> <li>• Régularisation du régime hydrique des rivières</li> <li>• Augmentation de 20 % de la couverture végétale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures réalisées par le système de suivi</li> <li>• Images satellitaire (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est indispensable que les décideurs soient rendus favorables et qu'un engagement formel du gouvernement soit obtenu</li> </ul>
<b>Produits 2 et activités :</b>  2.1 Des Plans de Développement locaux (PDL) élaborés sur base participative pour 3 bassins versants dont un transfrontalier (en 2002 – 2003)  2.2 Structures locales de Concertation et de Planification sont mises en place  2.3 Plans de développement locaux mis en oeuvre à partir de 2003	1. Deux (2) plans départementaux élaborés incorporant les bassins versants retenus + Nombre de plans locaux élaborés  2. Nombre et composition des comités locaux formés et opérationnels selon une dynamique participative dans les zones d'interventions  3. Allocation de fonds dans le budget national consolidé (ressources propres & externes) pour l'activité 2002-2003...	1. 2 plans disponibles  2. Procès verbaux de la constitution et de la composition des comités + Compte rendu des réunions des comités  3. Plan de développement disponible <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'évaluation des projets</li> <li>• Documents des budgets de l'Etat et des agences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une législation sur la décentralisation et la déconcentration prenant en compte les limites des niveaux de décisions</li> <li>• Une volonté politique de mettre en oeuvre la décentralisation existe</li> <li>• Bassin versant transfrontalier : Un protocole d'accord signé</li> </ul>
<b>AGENCES</b> FAO/PNUD/FENU/FIDA/OPS-OMS			
<b>Effet 3:</b>  <b>Filières bio-alimentaires (traditionnelles et modernes) et production d'énergies alternatives sont favorisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du revenu rural</li> <li>• Diversification des sources de revenu</li> <li>• Augmentation de la couverture végétale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête Budget Consommation Ménage (BCM) (IHSI) pour le revenu</li> <li>• Enquête BCM (IHSI) et études du Bureau de Mines et Energie sur l'énergie (BME)</li> </ul>	

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES ET HYPOTHESES</b>
<p><b>Produits 3 et activités:</b></p> <p>3.1 Des patrons techniques de production favorisant la valorisation des filières sont expérimentés et adoptés pour 10 écosystèmes</p> <p>3.2 Stratégies d'énergies alternatives au charbon de bois sont adoptées et lancées en 2002</p> <p>3.3 Des procédures et modalités pour la gestion de l'exploitation rationnelle du bois sont définies</p> <p>3.4 Des opportunités de développement de nouvelles filières agro-industrielles sont identifiées et projets pilotes implantés (légumes, fruits, champignons)</p> <p>3.5 Un programme de mise en oeuvre de la pêche artisanale avancée et responsable est lancé</p>	<p>1. Résultats expérimentaux disponibles et adoptés par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)</p> <p>2. Augmentation de la consommation du gaz propane</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'utilisation des foyers améliorés</li> </ul> <p>3. Existence de document de protocole/modalités de gestion de l'exploitation</p> <p>4. Nombre d'études élaborées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets pilotes implantés</li> <li>• Création de filières de fruits, légumes et champignons</li> </ul> <p>5. Augmentation du revenu des pêcheurs, amélioration et augmentation de la ressource halieutique</p>	<p>1. Rapport final de la FAO</p> <p>2. Enquêtes BCM (IHSI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes BME</li> <li>• Rapports des institutions impliquées (CARE)</li> </ul> <p>3. Document de protocole disponible</p> <p>4. Rapports, études</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports statistiques FAO</li> </ul> <p>5. Rapport de suivi-évaluation de la mise en oeuvre</p>	<p>1. Le financement de la coopération Sud-Sud doit être effectif</p> <p>2. Une promotion de l'utilisation du gaz propane est faite à travers un programme de subvention du produit</p> <p>3. La volonté affirmée pour l'application des procédures et modalités pour la gestion existe au niveau de l'état</p> <p>5. <i>Une législation actualisée sur la pêche est définie et appliquée</i></p>

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES ET HYPOTHESES</b>
<b>AGENCES</b> FAO/PNUD/ONU/NUDI/CNUCED			
<b>Effet 4:</b> <b>L'accès des groupes vulnérables, en particulier des femmes, aux services financiers ruraux privés et publics est dynamisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du % de la participation des femmes dans les activités productives rurales</li> <li>• Diminution de la population des groupes vulnérables</li> <li>• Augmentation du % de femmes ayant accès au crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistique de l'emploi (IHSI) productif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'une véritable politique de financement rural est clé pour l'effet multiplicateur des actions du SNU</li> </ul>
<b>Produits 4 et activités :</b>  4.1 Document de politique de financement rural tenant compte de l'équité du genre est définie  4.2 Des services financiers de proximité ainsi que de crédit rural en général et à la production en particulier sont accessibles aux groupes vulnérables (dans les zones d'interventions du SNU)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Document de politique élaboré <ul style="list-style-type: none"> <li>• + législation adaptée existe</li> </ul> </li> <li>2. Augmentation du % des fonds alloués au crédit rural et agricole <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du % de femmes engagées dans les activités productives rurales</li> <li>• Augmentation du % de femmes ayant accès au crédit</li> </ul> </li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Document de politique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document des lois</li> </ul> </li> <li>2. Rapport de caisses de crédit et autres institutions de financement rural <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistique de l'emploi (IHSI) productif</li> </ul> </li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté politique existe -</li> </ul>
<b>AGENCES</b> FAO/BIT/PNUD/FENU/FIDA			
<b>Effet 5:</b> <b>La capacité de l'Etat dans son rôle de planification et de suivi-évaluation du développement rural et de la gestion des ressources naturelles est renforcée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions étatiques de développement rural et de gestion des ressources naturelles sont restructurées (fusion des institutions ayant le même mandat)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lois sur la réforme sont votées et appliquées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté politique existe qui se traduit par l'engagement financier de l'état</li> </ul>

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES ET HYPOTHESES</b>
<b>Produits 5 et activités:</b>			
5.1 Un Plan National de Sécurité Alimentaire et un système d'alerte rapide sont mis à jour et lancés	1. Nouveau plan disponible • Rapports périodiques du système d'alerte	• Document disponible • Rapports projet GCP/INT/714/EC (Financement UE)	La volonté politique existe • Une unité de suivi-évaluation du processus est mise en place
5.2 Le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres est lancé	2. Nombre de plans sectoriels et locaux disponibles • Nombre de structures et de plans locaux opérationnels	• Plans disponibles (par Ministère et institution) • Informations de la carte déploiement (Direction de la Protection Civile)	Le partenariat des institutions concernées est une condition sine qua non pour la réussite de la gestion locale du risque • Implication financière de l'Etat est assuré
5.3 Le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) est lancé	1. Législation votée et appliquée • Programme annuel existe	• Budget de l'Etat • Ressources GEF (Source :PNUD) • Lois publiées au Moniteur	<b>Une volonté politique et un budget existent ;</b>
5.4 Le suivi et l'appui pour la mise en oeuvre des recommandations et résolutions des Conventions Internationales liées à l'agriculture et à l'environnement sont assurés <sup>2</sup>	4. Stratégie de mise en oeuvre de l'application des résolutions des Conventions existe • Nombre des points focaux existants	• Rapports de suivi réguliers préparés par le UMOPAE pour les Conventions pour l'environnement et le MARNDR et le Ministère du Commerce pour les autres Conventions	Une volonté politique de respecter les engagements pris et signés existe
5.5 Une structure nationale de contrôle de qualité des produits alimentaires et de l'eau de boisson est mise en place et fonctionnelle 2002	5. Une législation et des normes sont en vigueur • Nombre de produits soumis au contrôle de qualité	• Publications au Moniteur • Rapports techniques comité technique inter institutionnel de coordination • Loi cadre de la réforme du secteur de l'eau potable et assainissement	Les normes et lois existent • La volonté politique est acquise

<sup>2</sup> Les aspects liés à la commercialisation notamment les négociations internationales sur les accords (agriculture) du cycle de l'Uruguay devront être pris en compte par un autre GT; autrement il sera traité dans ce produit

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES ET HYPOTHESES</b>
5.6 La mise en réseau des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) est réalisée en 2002 et des cartes thématiques (occupation de sols, zonages écologiques et hydrologiques, de zones à risques, etc..) existent	<p>Nombre de cartes thématiques nationales disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des cartes locales disponibles</li> <li>• Nombre de SIG locaux existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des cartes correspondantes au MPCE et au Service de géodésie pour contrôle</li> </ul>	<p>Le financement est disponible et la volonté des partenaires à mettre en commun leurs ressources est acquise</p>
5.7 Un recensement général de l'agriculture est réalisé au cours de la période 2002/2006	<p>Toute l'information sur est disponible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un décret de lancement du recensement existe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de résultats du recensement</li> <li>• Décret publié au Moniteur</li> </ul>	<p>Le financement du recensement est obtenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le partenariat bi et multi latérale est obligatoire</li> </ul>
5.8 Les nouvelles technologies de l'information sont mises au service du développement durable (internet, etc..) 2002/2006	<p>% d'institutions privées et publiques branchées sur internet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de consultation sur internet sur le développement durable</li> </ul>	<p>Source : Réseau de développement Durable en Haïti</p>	<p>Plaidoyer pour une législation sur les nouvelles technologies est réalisé et suscite sa préparation et sa promulgation</p>
<b>AGENCES</b> PNUD/OMS-OPS/FAO/PAM/FNUAP/OCHA FENU/UNESCO/UNICEF/ONUDI			

## **EDUCATION**

### **Contribuer au développement et à l'amélioration du rendement du système éducatif haïtien**

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Diminution de 50% du taux d'analphabétisme d'ici 2015</li> <li>. Augmentation du taux de scolarisation /sexe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques éducatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique</li> <li>- Stabilité politique</li> <li>- Continuité dans les actions</li> </ul>
<b>Effet I</b> <b>Améliorer la performance du système éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Taux de survie dans le système éducatif</li> <li>. Taux de personnes formées s'inscrivant dans le marché de l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques éducatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique</li> <li>- Stabilité politique</li> <li>- Continuité dans les actions</li> </ul>
<b>PRODUITS</b> <b>Produit du type 1 : renforcement institutionnel</b> <b>P1.1.</b> Définition et planification de la mise en œuvre de politiques éducatives  <b>P1.2:</b> Contribution à la mise en place et au renforcement de la coordination des actions intra et inter sectorielles  <b>P1.3:</b> Contribution à la mise en place et au renforcement de la coordination des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Politiques élaborées</li> <li>. Plans de mise en œuvre élaborés</li> <li>. Taux d'application des politiques</li> <li>. Nombre de politiques définies</li> <li>. cadre d'actions inter et intra sectorielles défini</li> <li>. Nombre de rencontres intra-sectorielles et inter sectorielles</li> <li>. Niveau d'application des recommandations et types de résultats obtenus</li> <li>. Niveau de participation et de responsabilisation</li> <li>. cadre de partenariat défini</li> <li>. Nombre de rencontres - type de participants représentant les différents secteurs du partenariat</li> <li>. Niveau d'application des recommandations et de responsabilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Documents de politiques</li> <li>. Plans de mise en œuvre</li> <li>. Document des cadres d'actions inter et intra sectorielles</li> <li>. Document du cadre de partenariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <i>volonté politique externe et interne</i></li> <li>. disponibilités de ressources financières et humaines</li> <li>. stabilité politique</li> <li>. <i>continuité dans les actions</i></li> </ul>



	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b><u>ACTIVITES DES PRODUITS P 1</u></b></p> <p><b><u>ACTIVITES P.1.1 :</u></b></p> <p>Appui au processus d'enrichissement référentiel du PNEF en matière de décentralisation, d'équité de genre, éducation des filles, petite enfance, formation à l'emploi</p> <p>Elaboration d'un cadre de valorisation des ressources humaines (détermination des besoins, formation continue, ...)</p> <p>Elaboration et mise en oeuvre de politiques ( linguistique, petite enfance, décentralisation, scolarisation universelle)</p>	<p>. PNEF enrichi en matière de décentralisation, d'équité de genre, éducation des filles, petite enfance, formation à l'emploi</p> <p>. Cadre de valorisation élaboré, prenant en compte les thèmes retenus.</p> <p>. Programme de formation des cadres et agents éducatifs à tous les niveaux élaboré</p> <p>-Politiques élaborées et mises en oeuvre</p> <p>- Mécanismes de suivi de l'application des politiques mis en place</p>	<p>. Document du plan révisé et approuvé</p> <p>. Document du cadre élaboré /révisé</p> <p>. Document du Programme de formation des cadres et agents éducatifs à tous les niveaux</p>	<p>. Volonté politique</p> <p>. Appropriation de la démarche par le MENJS</p> <p>. Volonté politique</p> <p>. Appropriation de la démarche par le MENJS</p>
<p><b>Activités P.1.2. :</b></p> <p>Elaboration de programmes-cadre inter-sectoriels</p> <p>Consolidation et mise en place de mécanismes de régulation et de coordination opérationnels.</p>	<p>. Nombre de programmes cadre élaborés</p> <p>. Application et suivi des normes de gestion scolaire</p> <p>. chaîne de responsabilités appliquée et respectée</p> <p>- # de réunions traitant de coordination, - # et origine des participants</p> <p>- taux d'application des décisions prises lors de ces réunions</p> <p>- # et % d'écoles répondant aux normes établies par le MENJS</p>	<p>. documents de programmes cadre élaborés</p>	<p>. Volonté politique</p> <p>. Appropriation de la démarche par le MENJS</p> <p>. Volonté politique</p> <p>. Appropriation de la démarche par le MENJS</p> <p>. Volonté politique</p> <p>. Appropriation de la démarche par le MENJS</p>

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>Activités P.1.3. :</b> Définition et application d'un cadre d'éthique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Cadre partenarial défini</li> <li>. Taux d'application du cadre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. document de cadre partenarial</li> </ul>	
<b>AGENCES</b> <i>UNICEF-UNESCO-FNUAP-PNUD –BIT</i>			
<b>Produits du type 2 : opérationnalité de l'offre et de la demande</b>  <b>P2.1 :</b> Amélioration de l'environnement Éducatif (sur les plans administratif, physique, pédagogique)  <b>P2.2 :</b> Contribution à la diversification de l'offre éducative, assurant le droit à l'éducation et à la réinsertion économique des jeunes et des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Diminution de la moyenne d'années pour accomplir les 2 premiers cycles du fondamental (actuellement 14)</li> <li>. Taux de réussite aux examens officiels</li> </ul>	Statistiques éducatives	

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>Activités P.2.1</b></p> <p>Appui à:</p> <p>1-Révision des curricula: intégration des notions de droit, équité, éducation par les pairs, culture de la paix, santé de la reproduction/SIDA</p> <p><i>2-Production et diffusion de matériels pédagogiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des abandons</li> <li>- Diminution des redoublements</li> <li>- Augmentation des taux de réussite</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>. Volonté politique</li> <li>. Appropriation de la démarche par le MENJS</li> </ul>
<p>3-Formation des enseignants</p> <p>4-Mise en place d'un système de suivi de l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être par les apprenant</p> <p>5- Mise en place d'un système de suivi des performances des enseignants</p> <p><i>6-Mise en oeuvre des mécanismes de gestion participative de l'action éducative</i></p> <p><i>7-Aménagement des infrastructures scolaires (blocs sanitaires, jardins scolaires, espace cantines, espace santé, aire de jeux,.....)</i></p> <p><i>8-Mise en place de services d'accompagnement (santé, cantines, eau, assainissement, environnement)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du Nombre de maîtres formés</li> <li>- Nombre de comités de parents fonctionnels</li> <li>- Nombre de locaux aménagés et équipés en infrastructures, équipement et matériel</li> </ul>		

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>Activités P.2.2.</b>  1-Consolidation de programmes d'alphabétisation</p> <p>2-Consolidation et mise en oeuvre de programmes alternatifs destinés aux enfants et adolescents en difficulté, aux jeunes et aux adultes</p> <p>3-Mise en oeuvre de programmes adaptés à la formation aux métiers et à la formation technique</p> <p>4- Promotion du droit à l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan National d'alpha</li> <li>- # de centres opérationnels</li> <li>- # de formateurs formés</li> <li>- taux de réussite des apprenants</li> <li>- # de modèles appliqués ou expérimentés</li> <li>- taux de réinsertion dans le système formel</li> <li>- taux d'insertion à la vie active professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapports de responsables de centres de formation</li> <li>- rapports d'Evaluation des apprenants</li> <li>- études et enquêtes auprès des groupes ciblés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité de ressources humaines et matérielles</li> <li>- suivi dans l'application des politiques</li> </ul>
<p><b>AGENCES</b>  UNICEF –UNESCO –FNUAP- BIT-PAM- OPS/OMS-OIM</p>			
<p>Produit du type 3 : Information, suivi et évaluation</p> <p><b>P3.1:</b> Consolidation d'un système intégré d'information et de collecte de données sur les services sociaux de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Disponibilité d'une liste consensuelle des indicateurs des SSB</li> <li>. Observatoire décentralisé/ Base de données (contenant les informations ciblées) disponibles et accessibles aux usagers</li> <li>. mécanismes de mise à jour des données opérationnels</li> <li>. plus grande adéquation entre indicateurs RDH, Sommet des Amériques sur l'éducation et les indicateurs de référence pour Haïti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Répertoires Statistiques produits</li> <li>. Mise en place de nouvelles structures</li> </ul>	
<b>Activités P.3.</b>			

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
Formation et mise à niveau pour collecte, traitement et analyse des données	- # de formations	- rapports d'évaluation des sessions de formation	- ressources (matérielles et humaines)
1- Réalisation d'enquêtes et de recherches/Diffusion et vulgarisation des résultats	- # d'enquêtes publiées et diffusées - taux d'utilisation des données - taux d'injection - accès sur Web	- séances de restitution des résultats d'enquêtes et de recherches - Étude sur réutilisation des données	- Fiabilité des données - continuité dans les actions
2- Traitement et analyse des données désagrégées (cartographie éducative)		- Rapports des comités de suivi des Grandes Conférences	
3- Suivi de l'application des résolutions des Grandes Conférences et conventions signées			
<b>AGENCES</b> UNESCO-UNICEF-FNUAP			

## PROTECTION SOCIALE

Améliorer la performance et l'accessibilité du système de protection sociale

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>PRODUIT DE TYPE 1 :</b> <b>P1</b> un cadre national réformé pour l' <u>habilitation</u> de la population à une protection sociale <u>équitable</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre de référence réformé de la PS</li> <li>- Existence d'un programme de PS incluant les :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. Définition de la qualité minimale des services de PS</li> <li>. Définition du coûts à l'utilisation des services de PS, tenant compte des revenus de la population</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Journal « le Moniteur » publiant la Décision en Conseil des ministres et /ou l'approbation de commissions parlementaires à propos du Document cadre de protection sociale incluant les mandats des institutions et du conseil état –patronat</i></li> </ul>	Retard dans réforme Etat
<b><u>Activités du Produit 1</u></b>  1 - Conception et formulation du cadre d'habilitation à la PS en vue de sa soumission au conseil des ministres <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation du nombre d'institutions de services habilitées à honorer la PS</li> <li>- état des lieux quant à la réalité des institutions devant donner les SSB auxquels habilite ce cadre</li> <li>- étude de l'accès à ces institutions par les populations en rapport avec les unités décentralisées de l'état (collectivités territoriales et découpages des ministères de la santé et de l'éducation )</li> <li>- étude de la gestion de ces institutions en terme d'efficacité et de coûts de transaction , et propositions d'amélioration et d'action</li> </ul>	I.1 Cadre formulé et approuvé <ul style="list-style-type: none"> <li>- critères d'évaluation du système de PS identifiés en termes de nombre et type d'institutions de PS, couverture, qualité des services, gestion , accès ...</li> <li>- données permettant d'évaluer le système de PS disponibles</li> <li>- Recommandations pertinentes pour la conception et la formulation du cadre d'habilitation de la PS</li> </ul>	Document de cadre de PS  Rapports d'enquêtes  <ul style="list-style-type: none"> <li>. Rapport d'audits comptables à propos des coûts des institutions et du système d'approvisionnement qui y est appliqué</li> <li>. rapports d'audits actuariels des institutions de protection sociale</li> </ul> Rapport d'étude	Comportement d'exécution par l'Exécution par l'Etat au lieu d'un comportement normatif entraînant inefficacité et faible desserte

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p>2- étude de l'adéquation de ce cadre avec les conventions internationales ratifiées par Haïti</p> <p>3- <i>révision des mandats des institutions devant offrir les services de base</i></p> <p>4- constitution d'un conseil état –patronat et définition de leurs rôles respectifs vis à vis des bénéficiaires</p>	<p>2.1. Cadre soumis en adéquation avec les conventions internationales ratifiées par Haïti - Atteinte à x% des benchmarks prescrits dans les conventions internationales</p> <p>3.1. - Mandats des catégories d' institutions de PS reformulés, clairement définis et approuvés par le gouvernement - Absence de chevauchements et complémentarité dans les mandats - <i>Des institutions remplissant strictement les mandats pour lesquels elles ont été créées</i></p> <p>- Conseil état-patronat en place – Composition du conseil - Entente entre secteurs privé et étatique sur la révision des cotisations sociales et sur ce que doivent faire les institutions de PS par rapport aux institutions qui rendent les services - <b>solutions alternatives proposées pour la fourniture de services de base par le secteur privé sous surveillance (normative ) de l'état</b></p>	<p>Document stipulant les mandats révisé des institutions de PS</p> <p>Journal le « Moniteur » avec Décret portant sur la création du Conseil Etat-patronat</p> <p>Accords et conventions signés Rapports de réunion du Conseil</p>	<p>Cadre légal insuffisamment préparé et approprié pour les « stakeholders »</p>
<b>AGENCES</b> PNUD/BIT/SNU			
<p><b>Produit de type 2 :</b> <b>P2. :</b> Des systèmes de protection sociale réformés et établis pour assurer l'accès , la couverture , l'utilisation , au moment opportun , des services auxquels donne droit la PS et ses mécanismes</p>	<p>- institutions créées ou recentrées, qui répondent aux besoins identifiés en terme de protection , de couverture et d'accès . -Des institutions de PS en nombre suffisant et fournissant des services de qualité - Des institution de PS avec une répartition géographique équilibrée eut égard à la couverture en services</p>	<p><i>Bilan de situation</i> Rapports d'évaluation</p>	

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>ACTIVITES LIEES AU PRODUIT 2</b></p> <p>1- Mobilisation de fonds pour la protection sociale</p> <p>2- Appui aux institutions de protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement et appui technique</li> <li>- étude de mécanisme de micro-assurance confrontée à l'avis des bénéficiaires</li> <li>- enquêtes sur les besoins selon les tranches d'âge</li> <li>- étude des conditions d'accès aux services de base</li> </ul> <p>- Mise en place d'un projet pilote de micro-assurance au niveau du secteur informel</p> <p>3- Promotion de l'application de l'Initiative 20/20</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse du budget de l'état en vue de déterminer la proportion qui peut être allouée à des actions de soutien humanitaire</li> <li>- étude du mode de gestion des fonds gérés par l'état pour garantir la protection sociale</li> </ul> <p>4- Plaidoyer pour l'information quant à la disponibilité et l'utilisation des services de base en PS</p>	<p>Augmentation substantielle des montants alloués à la PS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une couverture des institutions de PS s'identifiant à la régionalisation /décentralisation</li> <li>- ressources humaines et équipements adéquats dans ces institutions</li> <li>- <i>ciblage effectif des tranches d'âge et des activités à risques par les institutions de PS</i></li> <li>- <i>% amélioration de l'accès aux personnes de condition de vie modeste et aux vulnérables: femmes, enfants, handicapés et indigents</i></li> <li>- amélioration de l'accès physique (routes .. ) - financier (capacité de payer les services à partir des revenus gagnés par la population ) - à l'information (communication, sensibilisation )</li> <li>- Nbre et efficacité des systèmes de micro –assurance auto- gérés</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction sensible des coûts de transaction dans l'utilisation de ces institutions par les usagers</li> <li>- coûts de fonctionnement de ces institutions en proportion des services rendus (cost-effectiveness)</li> <li>- gestion actuarielle (vérifiable selon des normes internationales de prise de risques) des cotisations sociales aux services de PS</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation entre l'offre de PS et les services effectivement rendus</li> </ul>	<p>Lettre de financement</p> <p>. Document d'Analyse des composantes sociales du budget de la république et de propositions en accord avec l'initiative 20/20</p>	<p>Budget national sans provisions suffisantes pour supporter les actions</p>



	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<b>AGENCES</b> PNUD-BIT-FNUAP-PAM-UNICEF			
<b>PRODUIT DE TYPE 3</b> <b>P3</b> : Le SNU dispose d'un système intégré d'information sur les SSB (incluant l'emploi productif) qu'il décide d'alimenter et de consolider	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention inter agences du SNU sur des données uniformisées</li> <li>- Données de base utilisables par les agences du SNU définies et disponibles pour : (i) le suivi et l'évaluation de l'UNDAF, (ii) la préparation des rapports internationaux</li> <li>- observatoire sur les SSB mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. rapports réguliers sur les données de base utilisables par les agences du SNU</li> <li>. rapports annuels sur le Développement humain</li> </ul>	
<b><u>ACTIVITES LIEES AU PRODUIT 3</u></b>  1- Evaluation des programmes et projets du SNU - Définition , vulgarisation et application des modalités et des critères d'évaluation dictées par l'exécution nationale (assistance technique) - Standardisation avec le gouvernement et les autres partenaires de la méthodologie de gestion (RBM )  2- Intégration et systématisation du système d'information - Définition et évaluation des modalités de gestion intégrée de l'information par le SNU - Compilation et traitement systématique de données en vue de leur utilisation par les agences du SNU et des autres partenaires - évaluation du système d'information -	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion de la méthodologie du RBM et appropriation par les instit. gouvernementales</li> <li>- disponibilité des données nécessaires à la préparation du rapport national sur le développement humain</li> <li>- Répertoire d'indicateurs et de variables à estimer existant et disponibilité des données y relatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appropriation effective de la méthodologie du RBM par le gvt</li> </ul>	Absence de volonté gouvernementale ou indisponibilité de fonds dans les agences du SNU pour couvrir ces activités communes

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p>3- Gestion intégrée des fonds mobilisés par le SNU dans le cadre de l'UNDAF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort conjoint du SNU pour les mobilisations de fonds</li> <li>- Définition concertée et évaluation des modalités de gestion intégrée des fonds mobilisés par le SNU dans le cadre de l'UNDAF</li> </ul> <p>4- Réalisation d'enquêtes et Assistance technique et financière à la réalisation d'enquêtes de suivi et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démographiques</li> <li>- sur les conditions de vie (enquête sur les besoins en SSB selon les tranches d'âges)</li> <li>- sur les services (besoins en couverture et en accès : évaluation du nbre d'institutions, état des lieux quant à la réalité des institutions et des services offerts)</li> <li>- sur le rendement des mécanismes de PS</li> <li>- Economique des SSB</li> </ul>	<p>- Création au sein du SNU d'une unité de gestion centralisée qui administrerait pour le SNU l'ensemble des fonds mobilisés en vue de satisfaire les objectifs de l'UNDAF , des agences du SNU, ceci en accord avec le plan d'action gouvernemental pour le développement</p> <p>- Rapport/ Bilan global des fonds mobilisés et investis par l'ensemble du SNU en SSB</p> <p>résultats d'enquêtes pris en compte dans la conduite des produits 1 et 2</p>		
<p style="text-align: center;"><b>AGENCES</b></p> <p>SNU-PNUD</p>			

## EMPLOIS PRODUCTIFS

### Intégration sociale et économique de la population haïtienne

	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses &amp; risques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse du taux de chômage</li> <li>- augmentation des revenus individuels</li> <li>- augmentation des activités du secteur productif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- statistiques sociales et économiques</li> <li>- analyses et études socio-économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- volonté politique</li> <li>- climat propice</li> </ul>
<p><b>Effet</b></p> <p>Dans une perspective de création d'emplois productifs durables et décentés pour la très grande majorité de la population active, favoriser les conditions nécessaires à la création de richesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- no d'emplois productifs durables créés</li> <li>- niveau adéquat de revenus individuels</li> <li>- volume d'investissements publics et privés</li> <li>- indicateurs économiques démontrant une bonne performance</li> <li>- baisse des importations</li> <li>- volume des exportations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- statistiques sociales et économiques</li> <li>- études et analyses socio-économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- volonté politique</li> <li>- climat propice</li> <li>- volonté des secteurs privé et public pour une vision commune et un partenariat sur le développement social et économique du pays</li> </ul>
<p><b>Produit no 1 : Cadre institutionnel</b></p> <p>Renforcement et mise à niveau d'un cadre institutionnel, administratif, économique et financier favorisant le développement des investissements, des ressources humaines et de la productivité dans les (Micro, petites et moyennes entreprises) MPME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lois votées et appliquées</li> <li>- politiques en vigueur</li> <li>- structures administratives et techniques fonctionnelles</li> <li>- cadre stratégique de développement en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- textes des lois et règlements</li> <li>- documents de politiques</li> <li>- document de cadre stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parlement opérationnel</li> <li>- décentralisation administrative réalisée</li> <li>- disponibilité de fonds nationaux et internationaux</li> <li>- priorité gouvernementale accordée à l'emploi productif</li> </ul>

	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses &amp; risques</b>
<p><b>Activités liées au produit P 1</b></p> <p>1. Appui à la révision des lois, règlements et structures opérationnelles reliées aux investissements, au développement des ressources humaines et à la productivité des MPME</p> <p>2. Appui à l'élaboration et à l'adoption de politiques et d'un programme national sur l'emploi et le développement des ressources humaines</p> <p>3. Élaboration et mise en place d'instruments de planification et de marketing territorial</p> <p>4. Appui à la mise en place de structures et mécanismes décentralisés pour des programmes de facilitation et de modernisation des affaires</p>	<p>Lois, règlements et structures opérationnels et adéquats sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- institutions financières</li> <li>- Code des investissements</li> <li>- régime des impôts</li> <li>- création &amp; enregistrement de MPME</li> <li>- organismes coopératifs et associatifs</li> <li>- gestion foncière</li> <li>- no de structures administratives décentralisées</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- politique nationale inter-sectorielle sur l'emploi adoptée</li> <li>- politique nationale sur le développement des ressources humaines adoptée</li> <li>- programme national implanté</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- no de fiches techniques &amp; tableaux de bord territoriaux disponibles &amp; connus</li> <li>- No d'ateliers &amp; forums régionaux mobilisateurs formulant des recommandations</li> <li>- no de plans de développement économiques/arrondissement complétés</li> <li>- no de Comités locaux sur l'emploi actifs</li> <li>- no d'associations d'entrepreneurs et chambres de commerces/agricoles &amp; taux de participation</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- no de guichets administratifs uniques décentralisés</li> <li>- no de structures et mécanismes décentralisés de programmes opérationnels</li> <li>- no de structures existantes renforcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- textes des lois et règlements en opération</li> <li>- structures fonctionnelles et services adéquats fournis</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- document du Programme national &amp; résolution ou décret pour l'adopter</li> <li>- textes des deux politiques (emploi &amp; développement des ressources humaines) et décrets pour les adopter</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- textes des fiches et tableaux &amp; liste de la distribution</li> <li>- agenda, compte rendus et recommandations des ateliers et forums</li> <li>- plans de développement économiques clairs</li> <li>- agendas et compte rendus et recommandations des comités locaux</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- associations d'entrepreneurs &amp; chambres de commerce/agricoles enregistrées et opérationnelles</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de structures et mécanismes &amp; documentation des services fournis</li> </ul>	

	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses &amp; risques</b>
<b>AGENCES</b> PNUD-BIT-UNESCO-FAO			
<b>Produit No 2: Opérationnalisation</b>  <i>Réalisation d'un partenariat public-privé de stratégies créatrices d'emplois durables, décents, productifs et en nombres suffisants sur l'ensemble du territoire et adéquation entre l'offre d'emplois et les ressources humaines qualifiées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pacte public-privé pour l'emploi</li> <li>- no de programmes, stratégies et projets visant la création et la consolidation de l'emploi</li> <li>- no d'emplois de qualité créés</li> <li>- no d'emplois en région</li> <li>- volume des investissements</li> <li>- no de personnes répondant à l'offre d'emplois en région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- document d'orientation sur le partenariat public-privé</li> <li>- statistiques/enquêtes sociales et économiques</li> <li>- documents de programmes ou projets reliés à la création d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décentralisation administrative effectuée</li> <li>- Disponibilité de fonds nationaux et internationaux</li> <li>- Mise à niveaux des acteurs</li> <li>- Priorité nationale accordée à l'emploi</li> <li>- Volonté des secteurs publics et privés d'adopter une vision commune</li> </ul>

	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses &amp; risques</b>
<p><b><u>Activités liées au Produit 2</u></b></p> <p>1- Appui à la mise en œuvre de structures et mécanismes pour opérationnaliser le partenariat public-privé</p> <p>2- Appui à la mise en place d'un programme de facilitation des affaires pour les MPME, avec dispositions particulières pour les femmes et les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- No de Comités locaux sur l'emploi</li> <li>- Un Conseil national sur l'emploi et l'inclusion sociale</li> <li>- Un Fonds décentralisé de développement des MPME et de l'emploi</li> <li>- no de services adéquats d'appui financiers et non financiers aux MPME</li> <li>- no de MPME créés officiellement</li> <li>- no d'emplois productifs et décents créés (équilibre en région)</li> <li>- no de femmes et de jeunes employés</li> <li>- volume d'investissements du secteur privé</li> <li>- taux de participation au programme</li> <li>- volume d'importations</li> <li>- adhésion aux mécanismes d'intégration régionales et sous-région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structures et mécanismes facilitant la réussite du pacte public-privé, opérationnels</li> <li>- services disponibles et facilement accessibles aux entrepreneurs des MPME</li> </ul>	<p>Trop forte demande de service, rendant les resultants des activités inopérationnels</p>

	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses &amp; risques</b>
<u>Activités liées au Produit 2</u>			
3- Appui à la mise en place d'un programme d'appui technique aux employeurs, avec dispositions spéciales pour les femmes et les jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- no de formations sur les conditions minimales de travail, le Code du travail, etc</li> <li>- no d'entrepreneurs formés en gestion des affaires</li> <li>- no de femmes et de jeunes utilisant les services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- services disponibles et accessibles aux entrepreneurs des MPME</li> <li>- entretiens avec entrepreneurs sur services fournis</li> <li>- curricula de formations &amp; évaluations</li> </ul>	
4- Appui à la mise en place d'un programme de protection et de développement des ressources humaines, avec dispositions spéciales pour les femmes et les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'augmentation d'accès à une forme de protection sociale</li> <li>- Code de sécurité et des conditions de travail minimales opérationnel</li> <li>- no d'accidents de travail diminués</li> <li>- no d'employés formés &amp; informés</li> <li>- % des emplois dotés avec ressources locales</li> <li>- salaire minimum adéquat pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-services disponibles accessibles aux employés des MPME</li> <li>-entretiens avec employés sur services fournis</li> <li>-curricula de formations &amp; évaluations</li> </ul> <p>structures &amp; mécanismes facilitant la réussite du pacte public-privé, opérationnels</p>	

	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Hypothèses &amp; risques</b>
<b>AGENCES</b> BIT/PNUD/FAO/PAM/IT/FNUAP/UNICEF/UNESCO		-	
<b>Produit No 3: Données, information, suivi &amp; évaluation</b> Consolidation d'un système intégré d'informations sur les services sociaux de base			
<b>Activités Liées au Produit 3</b>  1- Réalisation d'enquêtes, d'analyses, d'évaluations, de cueillette de statistiques et d'informations sur l'emploi productif contribuant à la coordination d'un système d'information sur les services sociaux de base  2- Contribution à la mise en place d'un Observatoire décentralisé sur l'emploi et la formation  3- Appui à l'élaboration d'une carte sur la pauvreté  4- Appui aux diverses enquêtes : industrielle, conditions de vie, emploi, etc  5- Réalisation systématique d'analyses et évaluations des activités du SNU sur l'emploi et diffusion des résultats et des meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- no et la qualité d'informations, données, analyses et évaluations disponibles sur l'emploi</li> <li>- un système d'information global sur la collaboration du SNU aux services sociaux de base en Haïti</li> <li>- Un Observatoire décentralisé</li> <li>- Une carte sur la pauvreté</li> <li>- Des enquêtes régulières et systématiques</li> <li>- no d'évaluations disponibles</li> <li>- no d'analyses disponibles</li> <li>- no de meilleures pratiques documentées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes et statistiques</li> <li>- documents d'analyse et d'évaluations</li> <li>- Observatoire décentralisé opérationnel et efficient</li> <li>- Une carte sur la pauvreté guidant les opérateurs</li> <li>- Des enquêtes valables, disponibles et analysées</li> <li>- méthode officielle d'évaluation inter-agences</li> <li>- outils de suivi performants</li> <li>- méthode de documentation des interventions reproductibles</li> <li>- rapports d'évaluation et d'analyses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- disponibilité de fonds pour élaborer les enquêtes et les outils</li> <li>- capacité institutionnelle et technique pour réaliser les enquêtes</li> </ul>
<b>AGENCES</b> PNUD-BIT-UNICEF-FAO-PAM			



## SANTÉ

Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population haïtienne  
en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
	Evolution : - Taux de mortalité maternelle - Taux de mortalité infantile et juvénile, par sexe - Espérance de vie à la naissance, par sexe - Prévalence des IST et du VIH/SIDA chez les enfants, les adolescents et les jeunes	Statistiques nationales	Stabilité politique Ressources disponibles
<b>EFFET</b> Contribuer à l'amélioration de la performance du système de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• acceptabilité et accessibilité des services de santé de qualité (<u>% de personnes ayant accès à des services de santé de qualité</u>)</li> <li>• pertinence : services ou conseils fournis en fonction des besoins du client (<u>diminution morbidité et mortalité évitables dans la communauté</u>)</li> <li>• compétence des professionnels (<u>% de soins, services ou conseils fournis par des professionnels ayant la compétence appropriée en fonction des standards établis</u>)</li> </ul>	- Enquête sur l'accessibilité et l'acceptabilité des soins préventifs et curatifs - Enquête sur la qualité des soins Statistiques par institution, par programme  - Enquête sur la qualité des soins, services  - Ressources humaines et logistiques disponibles pour le fonctionnement de ces unités	IDEM + politique de réforme du système de santé existante et appliquée

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>EFFET</b></p> <p>Contribuer à l'amélioration de la performance du système de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• continuité : capacité des structures sanitaires à fournir des épisodes de soins, services ou conseils de manière coordonnée et ininterrompue (<u>Existence d'unités de coordination inter organisationnelle et inter programme fonctionnelles</u>)</li> <li>• efficacité : soins ,services ou conseils donnent les résultats escomptés ( <u>diminution de la morbidité et mortalité évitables dans la communauté</u>)</li> <li>• efficience :résultats escomptés obtenus au moindre coût (<u>diminution morbidité et mortalité évitable avec surplus budgétaire</u>)</li> <li>• Sécurité : risques éventuels d'une intervention minime ( % de complications iatrogéniques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques par institution, par programme</li> <li>Enquête sur la qualité des soins ,services</li> <li>- Degré d' exécution budgétaire par institution, par programme en fonction des résultats obtenus</li> <li>- Statistiques par institution , Enquête sur la qualité des soins</li> </ul>	

	INDICATEURS	MOYEN DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<p align="center"><b>PRODUITS P1</b></p> <p><b>P1.1.-</b> Actualisation e diffusion de Politiques, Plans, Normes en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA</p> <p><b>P1.2.-</b> Préparation à la mise en œuvre de Politiques, Plans, Normes en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile, IST/SIDA</p>	<p>- Existence de documents de Politiques, Plans et Normes actualisés, garantissant les droits des enfants des femmes et des jeunes à la santé</p> <p>- Adéquation entre les besoins du programmes et les ressources financières, techniques mises à la disposition de l'Etat et de la société civile pour la prévention et le contrôle des IST- VIH/SIDA.</p>	<p>- Documents de politique, de plans et de normes retrouvés au niveau des Direct. Départ.</p> <p>- Rapport de bilan de l'ensemble des ressources investies dans le programme IST-VIH/SIDA</p> <p>Rapport d'agences SNU- Rapports MSPP</p>	<p>Stabilité politique</p> <p>Stabilité politique / ressources disponibles</p>
<p><b>ACTIVITES</b></p> <p><b>1</b> Appui technique pour la révision/élaboration de Politiques, Plans, Normes en matière de santé de la reproduction , de santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA</p> <p><b>2 :</b> Comités techniques de révision et de suivi mis en place et opérationnels</p> <p><b>3 :</b> Formulation et mise en oeuvre d'un cadre organique actualisé</p> <p><b>4 :</b> Plaidoyer et mobilisation sociale pour l'équité et l'Etat de droit en ce qui concerne les droits de la femme, de l'enfant, de la famille au niveau des communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• documents de politique , plans et normes révisés et élaborés</li> <li>• comité technique existant et fonctionnel</li> <li>• Cadre organique formulé et appliqué</li> <li>• Comité intersectoriel fonctionnel pour le plaidoyer et la mobilisation sociale .....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents disponibles et distribués</li> <li>• documents techniques élaborés/comite</li> <li>• Rapport d'audit institutionnel</li> <li>• Rapport d'activités du comité</li> </ul>	
<p><b>AGENCES</b></p> <p>OMS/OPS-FNUAP-UNICEF-ONUSIDA-UNESCO</p>			

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>PRODUITS P2</b></p> <p><b>P2-</b> Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation rationnelle des services de santé de qualité en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile,</p>	<p>- % d'institutions ayant la capacité de fournir des services de qualité en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile, d' ist/sida</p> <p>- Taux d'occupation des lits en pédiatrie et en OBGYN(données comparatives inter institution)</p> <p>- Augmentation de la fréquentation et de la couverture des structures de santé</p> <p>- taux de satisfaction des clients</p> <p>- Diminution de l'incidence des ist/sida parmi les adolescents et les jeunes</p> <p>- rapport sexuel avec un partenaire régulier au cours des 12 derniers mois</p> <p>- taux d'utilisation du condoms avec un partenaire occasionnel au cours des 3 derniers mois - des 12 derniers mois</p> <p>- augmentation de la prévalence contraceptive</p> <p>- augmentation de l'espacement des naissances</p> <p>- augmentation de la couverture vaccinale</p>	<p>Statistiques nationales – rapport agences SNU – rapport mspp</p> <p>Enquêtes comportementales (EMMUS III ET IV )</p> <p>Statistiques nationales, rapports MSPP, rapports d'agences (OMS, FNUAP, UNICEF)</p> <p>Document existant et distribué</p> <p>Base de donnée existante et utilisable</p>	<p>Données concernant l'application des résolutions des grandes conférences disponibles</p>
<p><b>ACTIVITES</b></p> <p><b>Au niveau de deux Départements (Nord-ouest et Nord-Est) :</b></p> <p>Renforcement de la capacité des institutions sanitaires à fournir des services de base de qualité en matière de santé de la reproduction, de santé sexuelle et infantile, d'IST/SIDA</p> <p>Actualisation et opérationnalisation de l'initiative maternité sans risque</p> <p>Actualisation et opérationnalisation de la Prise en Charge Intégrale de l'Enfant (PCIME)</p>	<p><b>Au niveau de deux Départements (Nord-ouest et Nord-Est) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• % de population ayant accès à des services basiques de santé</li> <li>• Augmentation de la disponibilité des services de santé de qualité</li> <li>• Diminution de l'incidence des grossesses précoces et des complications de la grossesse liées à la malnutrition</li> <li>• Diminution des IST/SIDA parmi les adolescents et les jeunes et femmes enceintes</li> <li>• Diminution du taux de mortalité maternelle</li> <li>• Diminution du taux de mortalité infantile et juvénile, par sexe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• carte sanitaire actualisée</li> <li>• enquête sur la qualité des soins et services</li> <li>• statistiques nationales, rapport d'enquêtes, d'agences bi ou multilatérales</li> <li>• rapport d'agences / rapport MSPP</li> </ul>	<p>Stabilité politique – Politique de réforme du système de santé existante et appliquée</p>

	<b>INDICATEURS</b>	<b>MOYEN DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b>
<p><b>ACTIVITES</b>  <b>A l'échelle nationale :</b>  Appui à la décentralisation (UCS) et à la participation communautaire</p> <p>Appui logistique et technique au PEV</p> <p>Appui à la couverture en micro-nutriments (Vit.A, Fer, iode)</p> <p>Promotion de comportements sexuels responsables</p> <p>Appui pour la prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA</p> <p>Appui pour la sécurité des transfusions ( VIH/SIDA )</p> <p>Appui à la prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA</p> <p>Appui à l'opérationnalisation des programmes de santé scolaire</p> <p>Promotion et appui des activités menées par les partenaires et le gouvernement touchant :  l'habilitation de la femme  la mise en œuvre de la PCIME  la mise en œuvre de la Santé de la reproduction  le plaidoyer pour la maternité sans risque  la violence contre les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ressources techniques et financières mobilisées en support à la décentralisation</li> <li>• Consolidation et opérationnalisation du PEV à l'échelle nationale</li> <li>• diminution incidence et prévalence cas de xérophtalmie , de goitre et des complications liées à l'anémie ferriprive</li> <li>• diminution taux de grossesse précoce</li> <li>• diminution incidence IST chez adolescents et adultes</li> <li>• Nbre de professionnels de la santé formés pour la prise en charge de femmes enceintes sero-positives</li> <li>• Nbre de centres de santé équipés pour la prise en charge de femmes enceintes sero positives</li> <li>• Nbre de centres de transfusions équipés en fonction de standards internationaux pour dépister le VIH/SIDA</li> <li>• Ressources financières et techniques dédiées à la prise en charge des <b>personnes affectées</b> et infectées par le VIH/SIDA</li> <li>• Ressources financières et techniques allouées à l'opérationnalisation des programmes de santé scolaire</li> <li>• Comité intersectoriel fonctionnel en appui au plaidoyer pour l'habilitation de la femme , la maternité sans risque, la violence contre les femmes et la mise en œuvre de la PCIME, de la santé de la reproduction .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport d'agences /rapport mspp</li> <li>• statistiques nationales – rapport d'enquêtes par groupe d'âge</li> <li>• rapport mspp/institution sanitaire</li> <li>• statistiques nationales/dpt géographique</li> <li>• :rapport d'agences sur les formations financées en matière de prise en charge des femmes enceintes sero positives</li> <li>• Rapport du MSPP</li> <li>• Rapports de la croix rouge</li> <li>• Rapport du MSPP</li> <li>• -</li> <li>• rapport d'agences du SNU/rapport du MSPP</li> <li>• Rapport d'agences du SNU-rapport MSPP/rapport MENJS</li> <li>• Document de référence de création du comité- rapport d'activités du comité</li> </ul>	<p>Stabilité politique – politique de réforme du système de santé existante et appliquée</p>

<b>AGENCES</b> OPS/OMS-FNUAP-UNICEF-ONUSIDA-UNESCO- PAM-FAO-PNUD			
--	--	--	--

	INDICATEURS	MOYEN DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
<p><b>PRODUITS P3</b></p> <p><b>P3.1.-</b> Contribution à la consolidation d'un système intégré d'informations sur les SSB</p> <p><b>P3.2.-</b> Suivi de l'application des résolutions des grandes conférences</p>	<p>- Disponibilité d'une liste consensuelle des indicateurs des SSB -Disponibilité et accessibilité aux usagers d'une base de données permettant de mesurer les indicateurs ciblés par les SSB</p> <p>% et niveau d'application des différentes résolutions par type de conférence</p>	Rapport annuel de suivi des conférences internationales	
<p><b>ACTIVITES</b></p> <p>Formation et mise à niveau pour la collecte, le traitement et l'analyse des données</p> <p>Actualisation et consolidation des bases de données (infra-structures sanitaires, statistiques de service, ressources humaines, matériel et équipement etc.) - SIGS</p> <p>Appui au processus de recensement</p> <p>Traitement et analyse de données désagrégées pour la cartographie (sanitaire, éducative ....)</p> <p>Réalisation d'enquêtes et de recherches à visées opérationnelles et diffusion des résultats (enquêtes et recherches sur l'utilisation et la qualité des services et des soins, la satisfaction de la clientèle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de formations financées</li> <li>• pour la mise a niveau , la collecte , le traitement et l'analyse des données</li> <li>• base de données actualisée et consolidée</li> <li>• ressources techniques et financières mobilisées pour le recensement</li> <li>• Statistiques cumulées à partir de la base de données actualisée</li> <li>• ressources mobilisées pour réalisation enquêtes et recherches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'agences du SNU/rapport MSPP</li> <li>• Rapport d'experts</li> <li>• Recensement réalisé</li> <li>• Statistiques disponibles et accessibles</li> <li>• Résultats Enquêtes et recherches diffusées</li> </ul>	Consensus entre SNU et les institutions d'état sur base de données uniformisées pour les SSB
<p><b>AGENCES</b></p> <p>OPS/OMS-FNUAP-UNICEF-PNUD-PAM-FAO</p>			

**Annexe 5 : Cadre de ressources programmatiques**

<b>UNDAF CADRE DE RESSOURCES PROGRAMATIQUES 2002-2006</b>		
<b>AGENCE</b>	<b>MILLIONS US\$</b>	
	<b>RR</b>	<b>OR</b>
PNUD	10,513,000	20,000,000
PAM	46,000,000	
FAO		5,000,000
UNICEF	9,862,000	17,000,000
UNESCO		
FNUAP	12,000,000	16,100,000
OMS-OPS		
BM		
FMI		
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>78,375,000</b>	<b>58,100,000</b>



## Annexe 6 : Les indicateurs de l'UNDAF

Dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP), les indicateurs retenus par le système des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF, PNUCID et PAM) respectent quatre critères : i) les indicateurs forment une série intégrée ayant une justification commune ; ii) les indicateurs tiennent compte des besoins minimaux de chaque organisme et sont suffisamment restreint pour permettre l'intégration des indicateurs locaux ; iii) les organismes des Nations Unies concernés veillent à ce que chaque base de données nationale utilisée pour établir un BCP soit tenu à jour avec leur appui et serve de point de départ aux évaluations entreprises par ces organismes au niveau national ; iv) l'objectif à long terme est de faciliter le renforcement des capacités nationales et l'établissement d'un système viable de données au niveau des pays. La liste actuelle des indicateurs comprend huit composantes : l'état de la population (chiffre et structure par âge et par sexe), mortalité et fécondité, santé, éducation, revenu et emploi, habitat et infrastructures, conditions du milieu, sécurité et justice sociale.

La liste actuelle des indicateurs se réfère explicitement au Sommet mondial pour les enfants, à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial sur le développement social et à la Convention sur les droits de l'enfant.

### 1. Indicateurs de santé de la reproduction

INDICATEURS	SOURCES	PUBLIE PAR	VALEUR
Taille totale de la population. (2001)	IHSI	IHSI	8.131513
Taux de croissance annuel de la population (%).	IHSI	IHSI	2.08
Taux de dépendance par âge. ➤ Taux total de dépendance. ➤ Taux de dépendance infantile ➤ Taux de dépendance des adultes majeurs.	IHSI	IHSI	76.34 68.48 7.86
Pourcentage de population par âges. ➤ Moins de 15 ans. ➤ 65 ans et plus.	EMMUS II EMMUS III	EMMUS II EMMUS III	40 4 41.7 5.5
Âge médian de la population	IHSI	IHSI	20
Taux brut de natalité (pour mille).	IHSI	IHSI	32.73
Indice synthétique de fécondité (ISF) (enfants par femme) ➤ Pays entier ➤ Aire Métropolitaine ➤ Rural ➤ Pas d instruction ➤ Secondaire et plus	EMMUS II EMMUS III EMMUS III EMMUS III EMMUS III EMMUS III	IHE IHE IHE IHE IHE	4.8. 4.7 3.2 5.8 6.4 2.5
Taux de fécondité des adolescents (Moins de 20 ans)	EMMUS III	IHE	80/1000
Age médian à la première naissance	EMUS III	IHE	21,9
Taux de prévalence d'usage de contraceptifs (par méthode) ➤ Moderne ➤ Traditionnelle	EMMUS III	IHE	22.3% 5.8 %

Nombre d'enfants moyens souhaités.	EMMUS II	IHE	3.3 enfants par femme.
Pourcentage d'avortements Femme 15-49 ans	EMMUS III	IHE	7
VIH/SIDA <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ayant entendu parler de VIH/SIDA</li> <li>➤ Connaissant le VIH/SIDA et au moins un moyen de l'éviter</li> <li>➤ Connaissant le VIH/SIDA et déclarant qu'on ne peut rien faire pour éviter de le contracter</li> </ul>	EMMUS III	IHE	97.3 (F) 97.8 (H) 63.6 (F) 80.8 (H)  36.2 (F) 19.1 (H)
Femme 15-49 ans Homme 15-59 ans			
Taux brut de mortalité (pour mille).	IHSI	IHSI	9.63
Taux de mortalité infantile (pour mille)	EMMUS III	IHE	80.3
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	EMMUS III	IHE	118.6
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000) naissance vivantes	EMMUS III	IHE	534
Espérance de vie à la naissance	IHSI	IHSI	60,32 ans
Taux de migration annuel net.	IHSI	....	-3.2
Taille moyenne des ménages	EMMUS III	IHE	4.7

EMMUS II – 1994 –1995; EMMUS III - 2000

## 2. Indicateurs d'économie.

INDICATEUR	SOURCES	PUBLIE PAR	VALEUR
PIB per capita (en gdes à prix courant) 98-99.	IHSI	IHSI	8555.3
	EMMUS III	IHE	9721
Pourcentage de population qui reçoit moins de 1 \$ par jour.	Policy project 1993	Sécrétairerie d'Etat à la Population	65 en milieu urbain, 80 en milieu rural
Taux de chômage par sexe.	EMMUS II	IHE	62.3 (F) 13.9(H).
Taux de participation de la main d'œuvre par sexe.	Rapport Charmes	IHSI-PNUD	50.47 % (H) 42,29 % (F)
Pourcentage de travailleurs en secteur non agricole, par sexe.	EMMUS II	IHE	80.9(F) 33.6(H)
	EMMUS III	IHE	89.5 (F)

### 3. Indicateurs d'éducation

INDICATEURS	SOURCES	PUBLIE PAR	VALEUR
Taux d'alphabétisme (population de 10 ans et plus)	EBCM	IHSI	64 %
Pourcentage de population de 10 ans et plus ayant le niveau primaire	EBCM	IHSI	60
Pourcentage de population de 10 ans et plus ayant le niveau secondaire	EBCM	IHSI	32
Pourcentage de population de 10 ans et plus ayant le niveau universitaire	EBCM	IHSI	2
Taux brut de scolarisation à l'enseignement secondaire par sexe.	EMMUS III	IHE	39.3 (F) 40.3 (H)
Taux net de scolarisation à l'enseignement secondaire par sexe.	EMMUS III	IHE	26.0(F) 23.4 (H)

Enquête Budget Consommation des Ménages (EBCM 1999-2000)

### 4. Indicateurs d'environnement.

IndicateurS	SOURCES	PUBLIE PAR	VALEUR
Pourcentage de population dans les districts ruraux.	EMMUS II	IHE	64
Taux de croissance des districts urbains.	IHSI	IHSI	3.93
Densité de population ( Hab/km2)	Haïti Econet	PNUD	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plaines irriguées</li> <li>➤ Plaines humides</li> <li>➤ Plaines arides</li> <li>➤ Montagnes humides</li> <li>➤ Montagnes sèches</li> <li>➤ Arrondissement Port-au-Prince</li> <li>➤ Commune Port-au-Prince.</li> </ul>			650 330-400 77-200 200 40-100 1900 27000
Énergie utilisée pour la cuisson	EBCM	IHSI	96 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Charbon de bois / bois</li> <li>➤ Gaz propane</li> <li>➤ Électricité/ Autre</li> </ul>			3 % 1 %

## 5. Indicateurs de développement social.

IndicateurS	SOURCES	PUBLIE PAR	VALEUR
Nombre de personnes par chambre.	EMMUS II	IHE	3
Pourcentage de population avec accès à l'eau potable situé à moins de 15 minutes du domicile.	EMMUS II	IHE	31
	EMMUS III	IHE	43.6
WOR			
Temps médian ( en minutes) pour s'approvisionner en eau	EMMUS III	IHE	15.1
Pourcentage de population ayant l'énergie électrique.	EMMUS II	IHE	31.3
	EMMUS III	IHE	33.7
Pourcentage de population ayant des égouts.	EMMUS III	IHE	44.1
Consommation journalière de calories per capita.	Haïti Econet, Gestion de l'environnement	PNUD	1624.0
Pourcentage de foyers ayant une femme pour chef.	EMMUS II	IHE	38.6
	EMMUS III	IHE	42.7
Pourcentage de femmes parlementaires.	....	....	2.8% de la dernière législature
Pourcentage du budget destiné à la santé et à l'éducation.	....	....	*Santé: 8% *Éducation : 7%

\*Pourcentage du budget de 1997

## Annexe 6 : Rapports des Groupes thématiques